Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 45 – Juillet 2020

Sommaire

EDITO 4

Covid 19, maintenant, et après 4

ODD 17 : lettre à tous les élu.e.s locaux 6

DOSSIER DU MOIS 9

Anticiper la sortie de crise des acteurs & actions d'intérêt général 8

Bilan de 3 mois de cheminement collectif 8

Un outil d'inventaire partagé 11

Les fruits des 4 espaces de travail 17

Les enseignements de la démarche 25

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX 27

La Grande Transformation face à la crise : 12 propositions pour le monde d'après 28

21 mesures pour accélérer les alliances stratégiques 30

35 propositions pour une philanthropie « à la Française » 33

Des données, des outils et des compétences pour « jouer collectif » 35

Le financement participatif en forte croissance en France 36

Le secteur public jouera un rôle essentiel pour la mise en œuvre des 17 ODD 38

L'indice des normes sociales de genre du PNUD révèle des discriminations massives à l'égard des femmes 40

Derrière le COVID, une crise alimentaire mondiale 42

L'ESS EN MOUVEMENT 43

Propositions du rapport Schatzman pour financer l'innovation sociale 44

Les CRESS intégrent ESS France 46

L'UDES lance VALOR'ESS, une plateforme numérique dédiée à la mesure d'impact social des entreprises 47

RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES 49

Engagement pro bono des entreprises et besoins en compétences des associations : quelles perspectives de coopération entre ces acteurs ? 50

Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU Co-construisons demain

Reclaim Finance trace les investissement fossiles des banques 52

Suite à l'annonce de BP, Shell révise à la hausse sa trajectoire zéro émissions nettes 53

TRANSFORMATION DIGITALE 56

Le crowdfunding, une opportunité pour le financement de la culture 57

Microsoft veut mettre le big data au profit de la biodiversité 59

Les opérateurs numériques devront bientôt indiquer le bilan carbone de nos activités 60

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES 62

Chiffre du mois : 84% des dirigeants de TPE/PME veulent « jouer collectif » en sortie de crise du COVID..... 63

5 groupes de métiers différemment affectés par le Covid 65

79% des entreprises impliquées fortement dans les TIC ne connaissent qu'un faible ralentissement 68

TERRITOIRES INNOVANTS.....70

Réflexions pour un Maroc des résiliences & des émergences 71

A la découverte de catalyseurs territoriaux en région Centre Val de Loire..... 72

Des exemples inspirants en Auvergne Rhône-Alpes 74

L'ODD 17 en direct du Puy-de-Dôme 75

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT.....77

La COP26 reportée à 2021..... 78

Près de la moitié du PIB mondial est produit dans des pays ayant un objectif de neutralité carbone 78

La France publie finalement la Programmations pluriannuelles de l'énergie et Stratégie nationale bas-carbone..... 80

COVID : une menace sur le développement des énergies renouvelables 81

Les émissions mondiales devraient chuter de 5% cette année..... 83

IPBES : comment mettre fin à la dégradation des terres..... 84

POUR ALLER PLUS LOIN 86

Evènements clés 87

A découvrir 88

Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

EDITO

Covid 19, maintenant, et après …

La crise du covid-19 avec ses conséquences sanitaires, sociales, économiques et environnementales nous rappelle que nous vivons dans un monde d'incertitudes et de fragilités. Par son ampleur sans précédent à l'époque moderne (la moitié de l'humanité a été confinée), elle suscite de nombreux débats, réflexions, échanges sur ce qu'il faut transformer, adapter, approfondir dans nos modes de vie, nos façons de travailler, nos relations aux territoires et entre nous…D'aucuns diront que cela va « dans tous les sens ». Peut-être. Et alors ! L'important est que le plus grand nombre s'exprime, contribue pour trouver les voies et les moyens de « jouer collectif » afin de sortir de cette crise, toujours en cours. Et pourquoi pas en sortir renforcé, plus solidaire, plus innovant.

La « tourmente » économique et sociale, hélas prévisible, nécessite imagination et engagement collectif.

C'est dans cet état d'esprit de contribuer aux débats en cours que, sous l'impulsion du laboratoire Le RAMEAU et du Médiateur des Entreprises, 51 acteurs aux profils complémentaires ont souhaité, depuis le début du confinement et jusqu'à aujourd'hui, travailler et cheminer ensemble pour anticiper la sortie de crise des actions et acteurs d'intérêt général. Ce bulletin « spécial » de juillet 2020 est principalement consacré à ce travail et notamment dans son conséquent dossier du mois.

Toujours dans ce choix d'alimenter le débat pour, qu'in fine, les citoyens décident, nous nous faisons l'écho dans ce bulletin d'autres initiatives et contributions de nos partenaires : celle du Comité 21 « la grande transformation face à la crise : 12 propositions pour le monde d'après », celle de Pro Bono Lab, celle d'Admical…

Nous présentons également en détail les 21 mesures du rapport de la mission ministérielle « Comment accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités ? », remis en mai dernier au secrétaire d'État Gabriel Attal par la Députée Cathy Racon-Bouzon et Charles Benoit Heidsieck, Président Fondateur du RAMEAU, ainsi que le rapport missionné par le Premier Ministre sur la philanthropie à la Française, pilotée par les députées Sarah El Haïry et Naïma Moutchou, et le rapport « Financer l'innovation sociale » du groupe de travail animé par Jérôme Schatzman, Directeur de la Chaire Entrepreneuriat & Innovation sociale de l'ESSEC, remis en mai dernier à Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire.

La crise du Covid-19 a déjà modifié les métiers : certains, appelés par les médias « les premiers de corvée », ont été mis en visibilité et leur utilité valorisée, le télétravail s'est développé de façon spectaculaire et sans doute durable. Notre partenaire André Letowski nous propose dans ce bulletin une analyse fouillée sur

EDITO

« les 5 groupes de métiers impactés par le Covid ».

Enfin ce bulletin « spécial » revient largement sur les impacts planétaires de la pandémie : la contraction de l'économie mondiale que le FMI estime à 3% en 2020, le développement des inégalités et la progression de la pauvreté, la chute des émissions de CO2 de 5,5%, mais aussi le ralentissement de la progression prévue des énergies renouvelables suite aux difficultés d'approvisionnement en panneaux solaires et autres matériels nécessaires à la production d'énergie propre.

A l'heure où nous publions ce bulletin, beaucoup d'inconnues subsistent quant à la durée, l'ampleur et la nature de la crise globale provoquée par le Covid-19 à l'échelle de la France, de l'Europe et du monde. Beaucoup d'inconnues demeurent aussi sur le contenu des débats et les décisions politiques qui seront prises.

Souhaitons que l'intérêt général et le bien commun en sortent renforcés.

C'est à partir des territoires qu'il nous faut aujourd'hui agir collectivement. C'est pourquoi nous avons réalisé un double édito avec la lettre aux élu.e.s locaux co-rédigée pour le Collectif « Intérêt général : dès aujourd'hui, l'affaire de tous ? ».

Bernard SAINCY

ODD 17 : lettre à tous les élu.e.s locaux

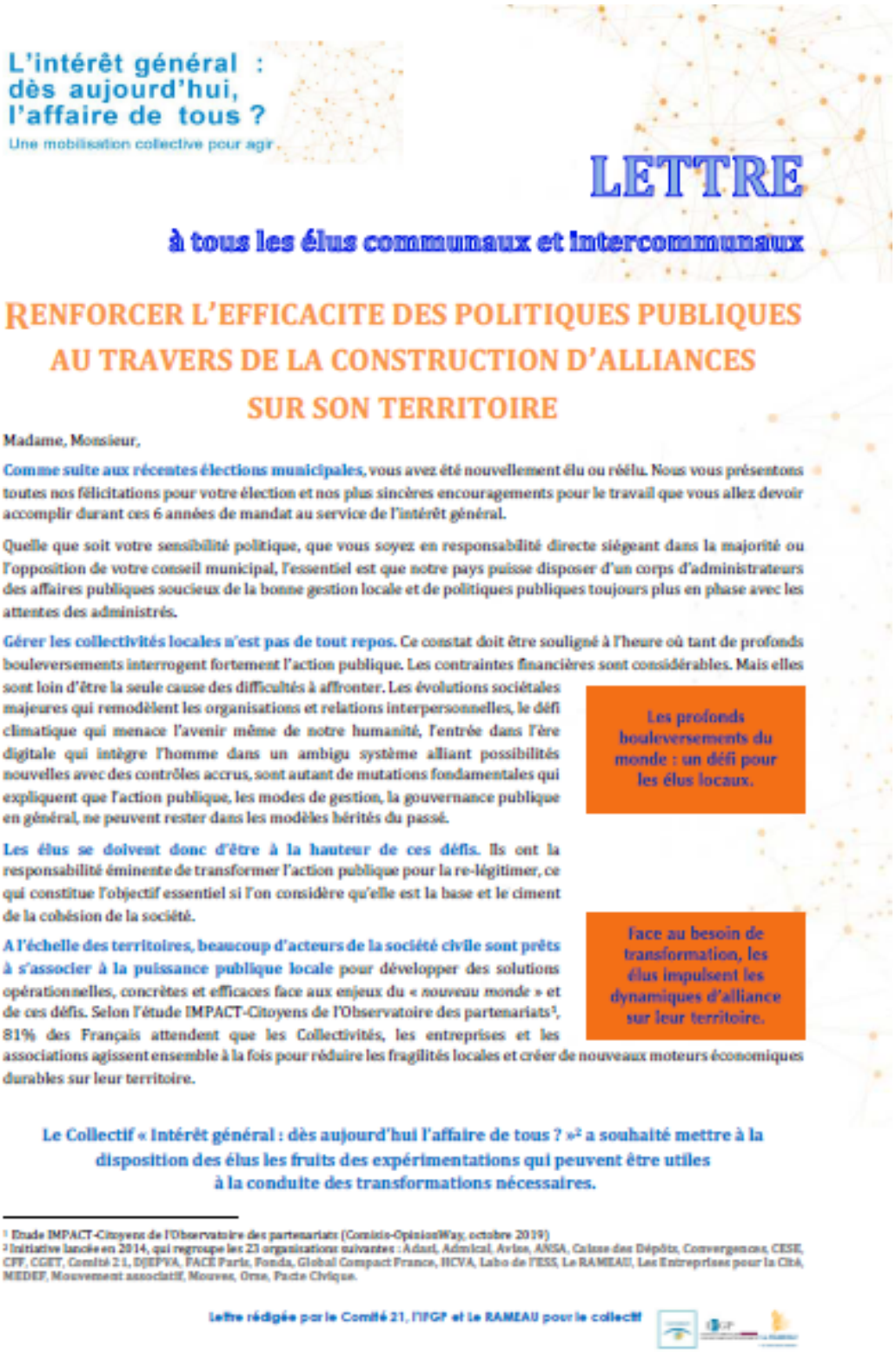

L'intérêt général : dès aujourd'hui, l'affaire de tous ?

Une mobilisation collective pour agir

LETTRE

à tous les élus communaux et intercommunaux

RENFORCER L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES AU TRAVERS DE LA CONSTRUCTION D'ALLIANCES SUR SON TERRITOIRE

Madame, Monsieur,

Comme suite aux récentes élections municipales, vous avez été nouvellement élu ou réélu. Nous vous présentons toutes nos félicitations pour votre élection et nos plus sincères encouragements pour le travail que vous allez devoir accomplir durant ces 6 années de mandat au service de l'intérêt général.

Quelle que soit votre sensibilité politique, que vous soyez en responsabilité directe siégeant dans la majorité ou l'opposition de votre conseil municipal, l'essentiel est que notre pays puisse disposer d'un corps d'administrateurs des affaires publiques soucieux de la bonne gestion locale et de politiques publiques toujours plus en phase avec les attentes des administrés.

Gérer les collectivités locales n'est pas de tout repos. Ce constat doit être souligné à l'heure où tant de profonds bouleversements interrogent fortement l'action publique. Les contraintes financières sont considérables. Mais elles sont loin d'être la seule cause des difficultés à affronter. Les évolutions sociétales majeures qui remodèlent les organisations et relations interpersonnelles, le défi climatique qui menace l'avenir même de notre humanité, l'entrée dans l'ère digitale qui intègre l'homme dans un ambigu système alliant possibilités nouvelles avec des contrôles accrus, sont autant de mutations fondamentales qui expliquent que l'action publique, les modes de gestion, la gouvernance publique en général, ne peuvent rester dans les modèles hérités du passé.

Les profonds bouleversements du monde : un défi pour les élus locaux.

Les élus se doivent donc d'être à la hauteur de ces défis. Ils ont la responsabilité éminente de transformer l'action publique pour la re-légitimer, ce qui constitue l'objectif essentiel si l'on considère qu'elle est la base et le ciment de la cohésion de la société.

A l'échelle des territoires, beaucoup d'acteurs de la société civile sont prêts à s'associer à la puissance publique locale pour développer des solutions opérationnelles, concrètes et efficaces face aux enjeux du « nouveau monde » et de ces défis. Selon l'étude IMPACT-Citoyens de l'Observatoire des partenariats[1], 81% des Français attendent que les Collectivités, les entreprises et les associations agissent ensemble à la fois pour réduire les fragilités locales et créer de nouveaux moteurs économiques durables sur leur territoire.

Face au besoin de transformation, les élus impulsent les dynamiques d'alliance sur leur territoire.

Le Collectif « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ? »[2] a souhaité mettre à la disposition des élus les fruits des expérimentations qui peuvent être utiles à la conduite des transformations nécessaires.

[1] Etude IMPACT-Citoyens de l'Observatoire des partenariats (Comicio-OpinionWay, octobre 2019)
[2] Initiative lancée en 2014, qui regroupe les 23 organisations suivantes : Adasi, Admical, Avise, ANSA, Caisse des Dépôts, Convergences, CESE, CFF, CGET, Comité 21, DJEPVA, FACE Paris, Fonda, Global Compact France, HCVA, Labo de l'ESS, Le RAMEAU, Les Entreprises pour la Cité, MEDEF, Mouvement associatif, Mouves, Orse, Pacte Civique.

Lettre rédigée par le Comité 21, l'IFGF et Le RAMEAU pour le collectif

Des propositions concrètes à l'usage des décideurs publics pour agir dès aujourd'hui !

Depuis 2014, notre collectif chemine pour éclairer les mutations de l'intérêt général en France. De nombreuses expérimentations locales sont venues étayer les travaux[3].

Notre démarche vise aujourd'hui à mettre à la disposition des nouvelles équipes municipales **un ensemble d'outils et d'ingénieries en « open source », pour vous aider** à mener les politiques publiques à la hauteur des attentes des usagers et des citoyens, ainsi que de tous les acteurs de la société civile.

Pour partager entre pairs, nous vous proposons de participer à un **cycle de conférences** de l'IFGP :

- L'enjeu de mettre en place des alliances entre collectivités locales et les acteurs de la société civile,
- La transformation des modèles d'action publique à l'ère du digital.

(http://ifgp.fr/)

Pour initier une démarche sur les Objectifs de Développement Durable, qui sont l'occasion de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un dialogue sur l'engagement et de fédérer les énergies autour de projets communs, nous vous invitons à consulter le **guide pratique sur l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises**. Vous y retrouverez des retours d'expérience et des outils concrets.

(http://www.comite21.org/ressources/)

Pour vous appuyer sur l'expérience de « pionniers » de démarches de co-construction locale, n'hésitez pas à mobiliser l'un des 350 « catalyseurs territoriaux » du **Réseau des pionniers des alliances en territoire**. Il partagera son expérience avec talent et passion.

(https://co-constructionterritoriale.plateformesdecapitalisation.org/les-catalyseurs-territoriaux)

Nous espérons que notre démarche saura répondre à vos attentes.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations et vous renouvelons nos plus sincères encouragements pour mener à bien votre mandat.

Pour aller plus loin, vous pouvez aussi consulter :

- *Pour agir efficacement :* Le **kit pratique « co-construction territoriale »** disponible en « open source » sur la plateforme de capitalisation « l'innovation territoriale en actions ! » (https://innovationterritoriale.plateformesdecapitalisation.org/).
- *Pour former vos équipes :* Le **MOOC « les alliances qui changent les Territoires »** réalisé par l'ESSEC, en partenariat avec Le RAMEAU, librement accessible sur la plateforme coursera (https://fr.coursera.org/learn/les-alliances-qui-changent-les-territoires?).
- *Pour plus de données territoriales :* **L'Observatoire des Territoires** (https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr) ainsi que les **études de l'Observatoire des partenariats**, et la **base de données IMPACT-Pratiques innovantes** qui illustre la diversité des démarches inspirantes avec de plus de 200 études de cas (http://observatoire-des-partenariats.fr/impact-pratiques-innovantes).

[3] Dossier « Intérêt général : un concept en mutation » (éditions JURIS Associations, mars 2019)

Lettre rédigée par le Comité 21, l'IFGP et le RAMEAU pour le collectif

Innovation Sociale CONSEIL
Le RAMEAU Co-construisons demain

Anticiper la sortie de crise des acteurs & actions d'intérêt général

Durant 3 mois, 51 acteurs aux profils complémentaires ont cheminé ensemble pour anticiper la sortie de crise des actions et acteurs d'intérêt général. Retour sur une démarche apprenante de co-construction.

Bilan de 3 mois de cheminement collectif

Dans toutes les catastrophes humanitaires, pour amortir les impacts de la crise, trois priorités s'imposent : anticiper la sortie de crise, se doter d'une vision systémique des besoins & des solutions, et « jouer collectif ». Contribuer à ces 3 enjeux est crucial alors que les institutions et les acteurs sanitaires sont au front. C'est sur cette intuition que la démarche « anticiper la sortie de crise des acteurs / actions d'intérêt général » a été initiée le 20 mars par le Médiateur des entreprises et Le RAMEAU.

Les fondements de la démarche

Quels constats ? Quelle cible prioritaire ? Quel positionnement ?

3 constats pour agir utilement

Devant la situation inédite, les premières intuitions ont été fondées sur 3 questions :

- L'ampleur de la situation était telle que **personne ne pouvait savoir quoi faire** de manière certaine, après s'être soi-même mis en sécurité, la question devenait donc comment utilement « agir ensemble » ?
- Les **institutions** se devant d'être au front, elles n'auraient **pas le temps matériel d'anticiper** la sortie de crise. Comment les y aider ?
- Plus que jamais, **« l'intendance » risquait de ne pas suivre**… non seulement dans l'urgence, mais aussi dans la relance. Comment favoriser l'articulation des ingénieries publiques & privées, nationales & territoriales ?

Un choix structurant : cibler les structures les plus fragiles

Pour permettre de répondre avec pertinence aux trois questions, encore fallait-il cibler un périmètre d'action. Le choix s'est fait naturellement sur les acteurs / actions d'intérêt général pour les 3 raisons ci-contre.

Des acteurs/actions de Lien commun

Une contribution essentielle pour la cohésion sociale et territoriale, une capacité de mobilisation des énergies complémentaires

Les plus fragiles économiquement

Une dépendance vis-à-vis de leurs partenaires publics & privés qui rend fragile

Les plus complexes… et donc les plus inspirants !

En inventant des solutions pour les cas les complexes, on éclaire aussi les plus simples

Un choix « raisonné » pas seulement par solidarité mais aussi par une logique d'investissement sociétal de bien commun

Un binôme symbolique pour porter la démarche

La crise est intervenue à un moment où Le RAMEAU était en cours de formalisation du rapport ministériel sur l'accélération des alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités, en copilotage avec la Députée Cathy RACON-BOUZON, à la demande du Secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL[1].

Le laboratoire de recherche empirique a donc immédiatement considéré que la démarche pouvant être un exemple applicatif pour (dé)montrer la valeur ajoutée du « jouer collectif » pour sortir plus rapidement de la crise. Cette conviction est plébiscitée par 81% des Français[2] et 84% des dirigeants de TPE-PME[3].

L'expérience d'un co-pilotage institution / chercheur ayant prouvé à la fois sa pertinence et son efficacité à l'occasion de la mission ministérielle, Le RAMEAU a souhaité la reproduire dans le cadre de cette démarche. C'est la raison pour laquelle il a proposé au Médiateur des entreprises d'en être partenaire.

Le Médiateur des entreprises était un choix symbolique fort :

- Du fait de son métier de « médiation »,
- Du fait du positionnement atypique de l'Etat dans cette fonction de facilitation,
- Du fait de l'anniversaire des 10 ans de la création de ce service qui a largement fait la « preuve de concept » de son utilité et envisage aujourd'hui un déploiement plus large.

La convergence et la complémentarité des positionnements entre les deux partenaires faisait du binôme Médiateur des entreprises – Le RAMEAU le « tiers de confiance » idéal pour co-construire la démarche.

Les objectifs de la démarche

Comment se doter d'une vision systémique ? Comment la structurer ? Comment la mettre en débat ?

Capitaliser les données pour se doter d'un 360° des besoins, programmes & acteurs

Pour comprendre la diversité des dynamiques à l'œuvre, il était nécessaire de faire un inventaire autour de **3 axes** :

- Qualifier les **besoins** au travers des différentes études… puis croiser les visions prospectives sur « l'après »,
- Faire une cartographie des **principaux programmes** d'urgence et de relance,
- Identifier les **réseaux de référence** capables de relayer l'information, et les **« catalyseurs territoriaux »** moteurs pour animer localement un dialogue collectif.

[1] Le rapport a été remis au Ministre le 7 mai 2020 avec un programme systémique de 21 mesures ainsi qu'un kit « l'ODD 17 en pratique » pour aider les territoires et les organisations à agir dès aujourd'hui
[2] Etude « jouer collectif en sortie de crise » - volet citoyens - pour l'Observatoire des partenariats (Comisis-OpinionWay, mai 2020)
[3] Etude « jouer collectif en sortie de crise » - volet entreprises - pour l'Observatoire des partenariats (Comisis-OpinionWay, juin 2020)

Structurer un cadre de référence commun pour faciliter les dialogues

Pour pouvoir consolider les données et les rendre lisibles, il convenait de définir un cadre autour des **deux temporalités** :

- Sur les différents volets des **plans d'urgence,**
- Sur les différents volets des **plans de relance.**

Une cinquantaine d'entretiens individuels avec un panel d'acteurs représentatifs de la diversité de l'écosystème, une étude documentaire, ainsi que le retour d'expérience du RAMEAU ont permis d'établir le cadre de référence ci-dessous (voir en annexe le détail).

Animer des espaces de dialogue entre « mondes » complémentaires pour faciliter l'interconnaissance des actions, favoriser les synergies et identifier les « trous dans la raquette »

Sur la base de ces travaux, 4 espaces de dialogue se sont structurés pour mettre en débat les résultats, permettre à chacun de s'en saisir, mais aussi se questionner sur les enjeux collectifs qui en résultaient :

- Articulation des **ingénieries** nationales & territoriales,
- « Jouer collectif » entre **investisseurs sociétaux,**
- Croiser la **diversité des regards sur « l'après »,**
- **Comparer** les besoins et solutions entre **acteurs d'intérêt général et PME.**

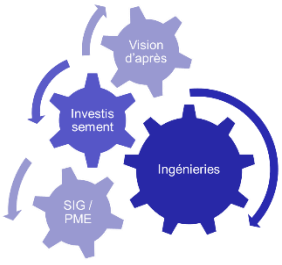

Le cheminement de la démarche

La démarche a fait l'objet de **3 temps de prise de recul** et d'analyse qui ont donné lieu à des documents de référence dont il est utile de voir le cheminement :

- **23/03 – Cadrage du programme** : structuration du cadre de référence commun, et exemple applicatif pour en tester l'opérationnalité.
- **24/04 – Analyse des besoins prioritaires et des 1ères solutions de sortie de crise** : qualification des besoins, exemples de réponses en émergence et questions collectives que posent ces urgences.

	MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES	SI & OUTILS NUMÉRIQUES	QUESTIONS JURIDIQUES
Besoins	**3 temporalités :** trésorerie à court terme, « amortisseur » sur 6 mois, impacts sur les modèles socio-économiques plus fragiles	**Des solutions de continuité de l'activité aux modifications des usages, pouvoir choisir les outils les plus adaptés à ses actions**	**Les mesures d'urgence ont créé des évolutions des règles, tant sur le droit commun que sur les relations inter-organisation**
Exemples de 1ères réponses	**Programme Banque des Territoires** (/ 750 structures moyennes) **Programme ESS & IS** (/1 à 3 salariés)	**Programme PANA** (Points d'Appui au Numérique Associatif), **coordonné par HelloAsso**	**Médiateur des Entreprises** (ouvert aux associations) **Hotline juridique gratuite ISBL**
Questions collectives	Quel « socle de base » pour une **approche cohérente** des actions/acteurs d'intérêt général ? Comment **couvrir l'ensemble des besoins** et qualifier les priorités ? Comment **articuler** réponses **nationales & territoriales ?**	Comment **accompagner la transformation numérique… en intégrant les risques induits** (ex/ données personnelles) **?**	Comment gérer les **conflits** et surtout les anticiper ? Quelle **médiation active** ? Quelle complémentarité entre les dispositifs de réponses ?

2/07 – Enseignements de la démarche collaborative d'anticipation de sortie de crise : capitalisation et mise en perspective des résultats.

Un outil d'inventaire partagé

Afin de pouvoir dialoguer utilement, la première étape a consisté à se doter d'un outil commun, qui référence à la fois les besoins des acteurs de terrain (association, collectivités et PME), ainsi que les programmes d'urgence et de relance.

Pour débuter les travaux, il convenait de se doter d'un cadre de référence avec un **double objectif** :

- **Faciliter l'aide à la décision de chacun** pour définir les actions d'urgence et celles de sortie de crise à initier/piloter, et rendre plus lisible et visible son action en interne et en externe en faisant la pédagogie de sa cohérence en fonction des besoins,
- **Permettre une consolidation des programmes** pour favoriser les dialogues entre acteurs et identifier plus facilement les synergies à initier, voire les « trous » à combler collectivement.

La frugalité des moyens à mobiliser et l'optimisation des flux d'informations entre acteurs riches de leurs différences seront des facteurs clés de succès pour une résilience plus rapide après crise, et un rebond plus facile en termes d'enjeux socio-économiques. Plus que jamais, les Objectifs de Développement Durable devront être notre boussole collective, et l'ODD 17 – celui des alliances multi-acteurs – devra être le mode opératoire privilégié.

Un cadre de référence des programmes d'actions à double entrée

Pour faciliter la réflexion de chacun et la consolidation des principaux programmes, **un « cadre de référence » a été établi initialement autour de 2 axes et 6 volets** :

Ce cadre s'appuie sur les **besoins d'ores et déjà identifiés pour les structures d'intérêt général**, à courts et moyens termes. Conçu dès le 20 mars, il a été étayé par les premiers résultats de l'étude réalisée par l'institut Recherches & Solidarités (R&S) [4], pour Le Mouvement associatif et le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA).

A partir de ce cadre de référence, un inventaire des actions a été réalisé : la **base de données Covid-19-Initiatives d'Urgence & de Relance**. Cette dernière est librement accessible sur la plateforme « l'innovation sociétale en action ». Elle est mise à jour hebdomadairement, et disponible à partir du lien : https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/covid-19-urgence-et-relance.

Cette base se constitue de **3 onglets** :

- L'éclairage sur les **besoins des associations**, mais aussi des entreprises et des collectivités territoriales, ainsi que les **analyses prospectives** sur l'après crise,
- Les principaux **programmes d'urgence** mis en place pour répondre aux besoins des acteurs/actions d'intérêt général,
- Les **plans de relance** pour aider les structures d'intérêt général à répondre aux besoins des publics et des territoires les plus fragiles.

Cet outil d'inventaire ne prétend pas à l'exhaustivité, il est un outil d'aide à la décision et à l'action. **Pour passer à l'action**, vous disposez aussi d'un **outil applicatif**. Il vous aidera à positionner votre propre programme d'actions au sein de la diversité des initiatives déjà engagés.

Première étape : l'onglet veille et observation des besoins

Sont inventoriés les études et les dispositifs qui permettent d'observer les besoins des différents acteurs de terrain (associations, entreprises, collectivités), ainsi que ceux des acteurs d'ingénierie nationaux & territoriaux. L'objectif est de se donner collectivement les moyens d'y répondre, et de construire des parcours d'information et d'accompagnement pertinents.

[4] Enquête réalisée à partir du 20 mars, publiée le 2 avril sur un échantillon représentatif de 5.337 réponses (R&S, avril 2020).

Dans cet onglet, **3 volets sont proposés** :

1. Les acteurs de terrain

Vous y retrouverez l'accès aux enquêtes relatives aux situations vécues et aux enjeux de trois profils d'acteurs qui agissent sur le terrain :

- Les associations,
- Les Collectivités locales et les élus locaux,
- Les entreprises.

2. Besoins & articulation des acteurs de l'ingénierie nationale & territoriale

Vous aurez connaissance également des réflexions collectives visant à articuler différentes formes de soutien aux structures d'intérêt général pour en maximiser les impacts et répondre à leurs enjeux de manière systémique. La question de « l'intendance » pour relayer les informations et accompagner les structures est stratégique en temps de crise, mais aussi de reconstruction.

3. Vision prospective sur l'après

Enfin, ce volet de veille intègre les principales réflexions prospectives sur le « jour d'après » et les futurs souhaitables sur le plan économique, environnemental, social et sociétal en France. Les mutations de l'intérêt général s'inscrivent dans ce contexte, et éclairent les travaux collectifs « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ?[5] ».

Panorama des aides et dispositifs d'urgence

Dans le second onglet, sont inventoriés les outils et dispositifs que vous pouvez mobiliser pour continuer à fonctionner dans le contexte du COVID.

Dans cet ensemble, **3 volets sont proposés** :

- L'accès aux informations pour aider les acteurs d'intérêt général à gérer la crise,
- Les moyens d'assurer la continuité d'activité,
- Les pistes pour sécuriser la trésorerie.

De plus, en **annexe de l'onglet**, vous retrouverez aussi une information sur les actions mises en place **pour/par les Collectivités** territoriales pour répondre aux besoins locaux.

[5] Dossier « Intérêt général : un concept en mutation » (JURIS Associations, mars 2019)

1. Avoir accès aux informations sur les dispositifs d'exception :

Selon l'étude R&S, 50% environ des responsables associatifs sont soucieux de recevoir les consignes nécessaires et d'agir sous l'encadrement des autorités pour contribuer au plan de crise. Au-delà de l'action, sur le plan de la gestion de la structure, les dirigeants ont besoin d'une information fiable et actualisée. Au 26 mars, 8% des responsables des grandes associations et 27% des petites indiquent qu'ils ne les connaissent pas. Pour les employeurs, ce manque d'information est exprimé par 17% en moyenne, et 14% lorsque l'effectif dépasse 50 salariés.

Ce volet propose **3 rubriques sur les mesures exceptionnelles et la gestion de crise** :

- Les principaux **dispositifs de droit commun** à votre disposition,
- Les **sources de données fiables et sécurisées** spécifiques au secteur associatif / ESS, pour prendre les meilleures décisions pour la continuité de votre activité,
- **Des lieux-ressources** (FAQ, hotline, webline…) pour répondre au mieux à vos besoins et enjeux spécifiques.

2. Assurer la continuité d'activité :

Selon l'étude R&S, à peine 22% des associations parviennent à maintenir une petite activité, 30% en ce qui concerne les associations employeuses. Seul 17% du secteur échappe à la difficulté liée au report ou à l'annulation d'événements au cœur de leurs actions.

Une série d'outils et leviers utiles sont inventoriés pour poursuivre votre activité. Ce volet propose **5 rubriques :**

- Les **dispositifs de droit commun** pour assurer la continuité de votre activité,
- Les **outils numériques** pour agir à distance,
- La **mobilisation collective de richesses humaines bénévoles** pour assurer les actions d'urgence,
- La mobilisation de **dons** pour financer la réponse de crise (financiers et/ou matériels),
- Des **exemples inspirants** de dispositifs de solidarité mis en place en urgence.

3. Sécuriser la trésorerie :

Selon l'étude R&S, 40% des associations employeuses se montrent inquiètes des difficultés de trésorerie. Seulement 23% des répondants affirment disposer de 3 mois devant eux.

Ce volet comprend **2 rubriques** :

- La connaissance des **outils financiers** existants : de **droit commun** national, **spécifiques** (territoires, types de structures), et des mesures mises en place pour les activer,
- Les **dispositifs de solidarité mis en place en urgence** pour assurer le relais de trésorerie.

Panorama des dispositifs et leviers pour le (re)développement

Dans le 3ème onglet, sont inventoriés les programmes qui permettront de sortir plus rapidement et avec une meilleure résilience de la crise systémique.

Les outils et actions d'accompagnement aux structures sont répertoriés selon **3 volets :**

- Consolidation et transformation des modèles socio-économiques,
- Re-positionnement et alliances stratégiques,
- Mutualisation de moyens sectorielle & territoriale.

1. Consolider son modèle socio-économique & gérer les impacts de la crise

Selon l'étude R&S, 42% des répondants ne savent pas encore estimer les impacts économiques de la crise à 6 mois (35% pour les associations employeuses). 68% des employeurs associatifs ont recours au chômage partiel. Les besoins d'accompagnement sont déjà exprimés. Pour les associations employeuses (170.000 en France, employant 1,8 millions de salariés), le top 3 des besoins prioritaires de conseil et d'accompagnement : 49% sur le maintien des partenariats financiers, 41% sur les conseils juridiques, 41% sur les facilités de trésorerie.

Ce volet propose **3 rubriques :**

- Les soutiens aux dispositifs **d'ingénierie nationale et/ou territoriale** : sont ici référencés les initiatives pour aider les programmes d'appui / de transfert de savoir-faire / d'accompagnement des acteurs au service des acteurs/actions d'intérêt général,
- La **mobilisation directe de compétences** (bénévolat – mécénat de compétence) pour assurer les accompagnements post crise,
- La **conception de « parcours d'accompagnement »** : sont proposés les dispositifs d'accompagnement complexe articulant des compétences rares, des formations, des dispositifs de coaching de dirigeants & de management de transition adaptés au secteur d'intérêt général.

Nous vous suggérons d'avoir une attention particulière à la notion de « parcours » qui assemble des compétences complémentaires, et des synergies entre acteurs de l'accompagnement.

2. Accélérer les alliances stratégiques

Selon l'étude R&S, il s'agit du besoin prioritaire exprimé par les dirigeants associatifs.

Ce volet propose **3 rubriques** :

- Les **partenariats bilatéraux stratégiques** : sont référencés les outils de compréhension/observation de partenariats stratégiques, les actions d'accompagnement à la stratégie de partenariat,
- Les **alliances nationales** : sont référencés les outils de compréhension des alliances, des exemples d'alliances nationales,
- La **co-construction territoriale** : sont référencés des lieux ressources pour connaître les dynamiques collectives territoriales, des plateformes pour s'informer, se former et agir, des espaces de dialogue entre acteurs publics/privés et citoyens.

Une attention particulière devra être apportée afin de faciliter la capacité à répondre au « 1er kilomètre des besoins » au travers d'une diversité de « derniers kilomètres des solutions ». L'impératif est d'éviter les silos destructeurs de valeur.

3. Mutualiser les moyens :

L'étude R&S ne traite pas de cette question.

Ce volet propose **2 rubriques** :

- Les **mutualisations sectorielles / filières** : sont référencées les plateformes nationales d'acteurs et actions selon des thématiques (accompagnement, numérique, …),
- Les **mutualisations territoriales** : sont référencés les réseaux d'acteurs, de lieux de co-construction ayant un périmètre d'intervention territoriale.

Une attention particulière devra être apportée à l'articulation entre les mutualisations sectorielles en fonction de « métiers » communs, et territoriales en fonction de « besoins » communs.

Les résultats en synthèse

Quelles données disponibles ? Quels sont les résultats et les livrables par espace de dialogue ? Quels enseignements tirer de la démarche ?

Un outil d'inventaire très complet largement partagé en « open source »

La **base de données d'inventaire** est mise à jour régulièrement, et comporte au 30 juin 255 données :

- **Qualification des besoins** : 87 initiatives capitalisées,
- **Programmes d'actions :**
  - ✓ **Sur l'axe urgence** : 116 initiatives qualifiées,
  - ✓ **Sur l'axe (re)développement** : 52 initiatives qualifiées.

Ces données sont **partagées au travers de 3 démarches** :

- **Accès libre** sur la plateforme l'innovation territoriale en actions,
- **Transmission aux 30 « têtes de pont » identifiées** comme accompagnateurs de référence des acteurs d'intérêt général en sortie de crise,
- **Création d'un kit pratique « sortie de crise en territoire »**, diffusé aux 350 « catalyseurs territoriaux »

Les fruits des 4 espaces de dialogue ont été transmis à des relais

Articulation des **ingénieries** nationales & territoriales :

- **Livrable** : rapport de synthèse des échanges,
- **Relais :** réflexion en cours sur le transfert de l'espace de dialogue**.**

« Jouer collectif » entre **investisseurs sociétaux**

- **Livrable** : rapport de synthèse des échanges,
- **Relais** : expérimentation « jouer collectif » entre investisseurs sur le thème « numérique & territoires », et échange avec le Cercle « Investisseur sociétal » animé par la Caisse des Dépôts, le 15 juillet.

Croiser la **diversité des regards sur « l'après »**

- **Livrable** : note sur les enjeux de croiser les regards sur les visions de « l'après »,
- **Relais** : relais auprès du Collectif « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ? » lors d'une réunion le 23 juin pour définir les suites de la démarche.

Comparer les besoins et solutions entre **acteurs d'intérêt général et PME.**

- **Livrables** : note d'analyse comparative des positionnements, note sur les synergies et différences des besoins & solutions, étude pilote du CJD « jouer collectif en territoire ».

Relais : les premiers résultats de l'étude pilote du CJD ont été partagés en avant-première le 8 juillet, lors de la 6ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, avant la publication du rapport complet à l'occasion du webinaire de la plateforme « l'innovation territoriale en actions » du 16 juillet, relayé auprès de l'Observatoire des partenariats.

Les fruits des 4 espaces de travail

Capitaliser les données est nécessaire, mais il est indispensable de les mettre en débat au sein des espaces de dialogue pluridisciplinaire pour identifier les synergies à engager et les « trous dans la raquette » à combler.

C'est dans cet esprit que les deux premiers espaces de la démarche ont été créés. Le premier a pour objectif de réfléchir à l'articulation des ingénieries nationales et territoriales, et le second à comment « jouer collectif » entre investisseur sociétaux de profils différents. Au cours du cheminement, deux autres espaces de dialogue ont émergé « comme des évidences ». Ce fut d'abord celui sur croiser la diversité des regards sur « l'après » car la capitalisation des analyses des besoins des acteurs d'intérêt général a rapidement laissé place à une multitude de vision sur ce qu'il faudrait faire. La question fut alors de se questionner sur notre capacité collective à croiser ses visions pour les mettre en débat…. et parvenir à une vision partagée… y compris des oppositions. Enfin, plus pragmatique le 4ème espace de dialogue a émergé à partir des remontées de terrain des dynamiques territoriales : quels pouvaient être les points communs et les différences des besoins et des solutions au service des acteurs d'intérêt général d'une part et de PME d'autre part. L'objectif était clair : cette crise est-elle l'occasion de rapprocher ces deux « mondes » ?

Prenons le temps de tirer les enseignements de chacun de ces 4 espaces de dialogue pluridisciplinaire :

- Le récit du cheminement sur l'articulation des ingénieries nationales et territoriales
- Le récit du cheminement sur le « jouer collectif » entre investisseurs sociétaux,
- Le récit du cheminement sur le croisement de la diversité des regards sur « l'après »,
- Le récit du cheminement sur « Comparer les besoins et les solutions entre PME et structures d'intérêt général »

L'ARTICULATION DES INGENIERIES NATIONALES ET TERRITORIALES

Le cheminement de l'espace de dialogue pluridisciplinaire « articuler les ingénieries nationales et territoriales » s'est fait en 3 temps successifs : un premier état des lieux en 3 sessions, une session sur l'utilité d'un outil d'inventaire commun issu des travaux collectifs, puis une autre sur la pertinence de pérenniser l'espace de dialogue créé à l'occasion de la crise de la Covid-19.

Un cheminement structurant

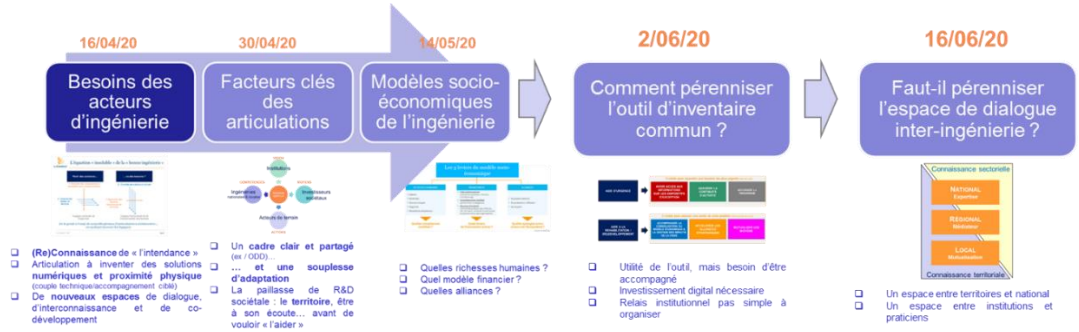

Face à la situation inédite, le premier temps des échanges a été consacré à une nécessaire prise de recul sur la crise sanitaire systémique afin de mieux la comprendre et en déduire ses impacts. **L'état des lieux s'est fait en trois phases** :

- Quels sont les **besoins des acteurs de terrain, mais aussi ceux des acteurs de l'ingénierie** pour pouvoir dans de bonnes conditions relayer les informations et accompagner la mise en œuvre des programmes ?
- Quels sont les facteurs clés de succès pour que « l'intendance puisse suivre », et pour **une articulation efficace des ingénieries** nationales et territoriales ?
- Quels **modèles socio-économiques de l'ingénierie** afin d'être en mesure d'accompagner les impacts de la crise… et plus largement la réalisation de nos défis communs incarnés par les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 ?

Le besoin de prendre du recul… ensemble !

Les 21 acteurs d'ingénierie, représentatifs de la diversité des profils, se sont remarquablement mobilisés durant ces 3 mois. Bien qu'ils soient tous très chargés, dont certains sur le front comme l'URIOPSS - Île-de-France, ils ont pris le temps de cheminer ensemble. C'est peut-être le premier et l'enseignement le plus important de la démarche : face à l'urgence, il est indispensable de se préserver des temps de recul pour anticiper la sortie de crise. Ce qu'il est illusoire de faire seul… peut et doit être fait collectivement ! Le collectif est un moyen à la fois de se nourrir de l'expérience des autres, de se positionner dans sa propre capacité à contribuer aux défis… et de « prendre soin de soi ». L'échange avec les autres est en effet un moyen de se poser… et de se rassurer.

La **synthèse des travaux** montre la richesse des débats. Elle nécessite d'être lue et relue attentivement, et reliée à l'expérience de chacun. Cette démarche collective offre des pistes à investiguer non seulement pour accélérer la sortie de crise, mais aussi pour réussir l'Agenda 2030.

Ne nous trompons pas de combat : « l'intendance ne suivra pas » si nous n'investissons pas collectivement dans les ingénieries nationales et territoriales nécessaires, et plus encore si nous ne les articulons pas entre elles au travers d'une infrastructure cohérente.

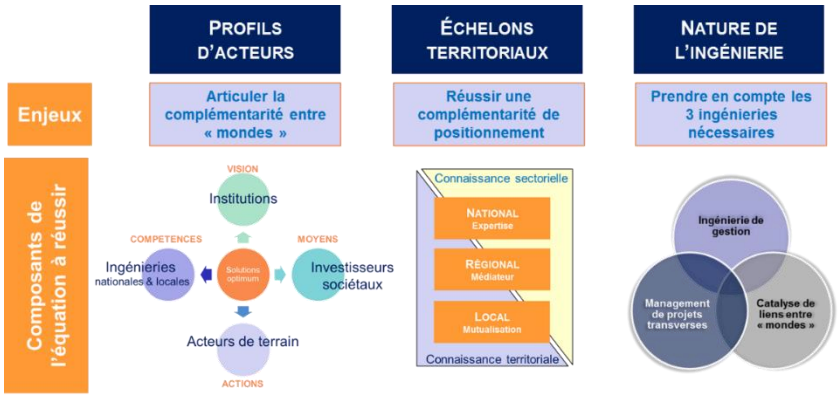

Les enseignements du cheminement sur l'ingénierie

La réflexion collective a fait ressortir trois convictions fortes :

- Seuls ceux qui ne sont pas dans l'action peuvent imaginer que les court et moyen termes ne sont pas corrélés. Dans la réalité de l'action l'un ne va pas sans l'autre… si le cap est clairement établi !
- Les articulations entre les ingénieries ne sont ni pensées, ni valorisées. Il est urgent de se doter d'une vision systémique de notre infrastructure collective pour être cohérent, et éviter ainsi l'inefficacité à cause des manques d'articulation. La priorité est moins d'inventer de nouvelles solutions que d'articuler celles qui existent entre elles.
- Les acteurs de l'ingénierie sont prêts à « jouer collectif », mais il faut leur en donner les moyens et plus encore… le temps ! « Apprendre à faire alliance » n'est pas une évidence, et il nous faut collectivement passer par une phase d'apprentissage et d'expérimentations collectives. C'est sur les territoires que cette « R&D sociétale » de l'ODD 17 s'invente depuis une décennie. Il nous faut collectivement la (re)connaître, l'évaluer et la valoriser.

Fort de ces constats, les 21 acteurs de l'ingénierie se sont questionnés sur la pertinence et l'usage de l'outil d'inventaire réalisé durant la démarche. C'est un « bien commun ». Qu'en faire ? Commet le partager ? Comment le pérenniser ? Le **rapport d'analyse de l'outil d'inventaire** des besoins et des programmes nous en livre les premières pistes.

Enfin… et peut être surtout, les acteurs impliqués dans la démarche ont souhaité poursuivre leur cheminement commun. Jusqu'où ? L'avenir seul nous le dira ! Une chose est certaine : l'alliance entre les acteurs des ingénieries nationales et territoriales est une condition *sine qua non* pour que « l'intendance suive » lors de la (re)construction. Gageons que ces « pionniers » de la co-construction entre acteurs d'ingénierie sauront être convaincants et en trouver les moyens !

FACE A LA CRISE, « JOUER COLLECTIF »

ENTRE INVESTISSEURS SOCIETAUX

Le cheminement de l'espace de dialogue entre investisseurs sociétaux publics et privés a été très inspirant. Après un état des lieux partagé de la situation, une expérience collective sur le numérique territoire a été engagée pour mettre en pratique immédiatement les enseignements de la démarche.

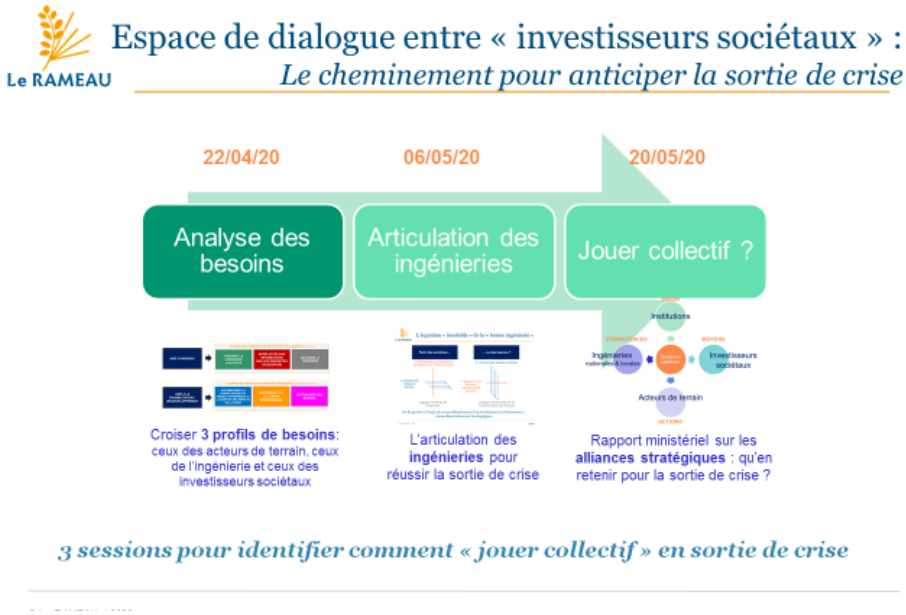

Avant d'agir, encore faut-il comprendre ! Les 12 investisseurs sociétaux mobilisés pour la démarche étaient volontairement issus de profils différents (*institutions, fondations et entreprises*). C'est ce regard croisé qui a permis « d'apprendre » ensemble de l'expérience des autres face à une situation inédite.

L'idée d'avoir un outil collectif pour inventorier à la fois les besoins des acteurs de terrain et de ceux de l'ingénierie, ainsi qu'un 360° des principaux programmes d'urgence et de relance (voir **description de l'outil d'inventaire**) a été très apprécié. Chacun étant mobilisé sur ses propres contraintes, personne n'avait le temps d'une veille de l'écosystème. Le fait qu'elle soit partagée (… et gratuite !) en facilitait largement la mise en œuvre. Dans un moment où l'incertitude est reine, un outil d'aide à la décision pour se positionner est stratégique, voire indispensable, afin de ne pas reproduire les erreurs des autres, ou pire encore mobiliser des moyens inutiles. Pourtant, ce n'est pas le premier réflexe que de s'en doter collectivement.

Avoir un outil partagé c'est bien, mais débattre des enseignements de la capitalisation réalisée c'est mieux ! La première étape de l'espace de dialogue a donc consisté à établir un état des lieux

partagé autour de 3 questions : quels besoins ? Quelle ingénierie pour mettre en œuvre les programmes ? Comment « jouer collectif » entre investisseurs ?

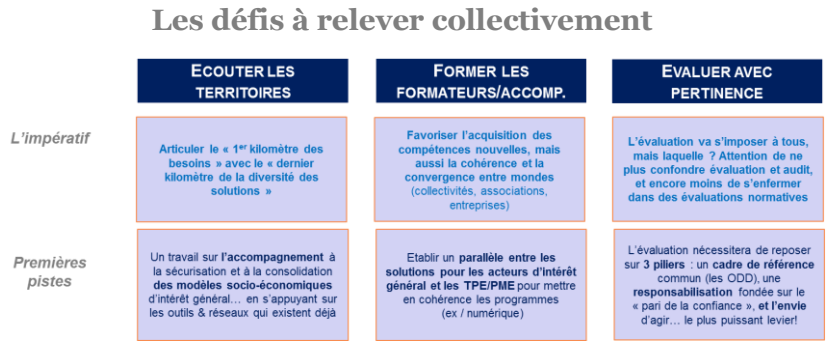

Le **bilan du cheminement** entre investisseurs est éclairant sur l'utilité d'une réflexion commune pour répondre à ces 3 questions ? L'outil d'inventaire (voir l'**outil d'inventaire mis à jour au 30/06**) a permis d'éclairer les besoins des acteurs d'intérêt général, et dès le 24 avril, d'**en déduire les 3 priorités** (voir **1ère analyse des besoins des acteurs d'intérêt général**) : la consolidation de leurs modèles socio-économiques, l'appropriation des outils numériques, et la gestion des inévitables difficultés juridiques qui résultent de la crise.

Les réflexions entre les acteurs des ingénieries nationales & territoriales (voir **récit du cheminement de l'espace de dialogue « ingénieries »**) ont permis d'alerter les investisseurs sociétaux sur l'urgence d'investir dans l'ingénierie : l'intendance risquait de ne pas suivre ! La prise de conscience fut notamment que les modèles socio-économiques de l'ingénierie n'étaient pas construits de manière systémique, et ne donnaient donc aucune « prime à l'alliance ». Comment valoriser le « jouer collectif » ? Sans incitation tangible, le temps et l'énergie passés à « faire alliance » sont des investissements à la seule charge des acteurs de l'ingénierie… ce qui n'est pas (plus ?) acceptable. Plus encore, les « parcours d'accompagnement » ne seront réellement possibles que si les articulations sont à la fois pensées… et valorisées. Nous devons sortir des solutions « universelles du tout en un » qui prétendent pouvoir répondre à tous les besoins. Bien au contraire, pour être au plus près des réalités de terrain, nous devons articuler des solutions complémentaires, issues d'acteurs riches de leurs différences. Pour y parvenir, nous devons nous doter d'une analyse systémique du modèle socio-économique de l'ingénierie… et non plus d'une vision atomisée acteur par acteur. Penser écosystème est un défi collectif majeur : la priorité n'est plus la performance, mais la pertinence !

Pour avancer dans ce sens, à la fois en termes de direction et de valeurs, il faut commencer par « jouer collectif » entre « pairs ». Sur ce point, les investisseurs sociétaux ne sont pas plus exemplaires en matière de « faire l'alliance » que les autres acteurs de l'écosystème. Conscients de leur responsabilité dans le pilotage des mutations à l'œuvre, les investisseurs sociétaux participant aux travaux ont décidé de tester ensemble une expérimentation collective.

Pour une expérimentation du « jouer collectif », encore fallait-il définir un défi commun. Le choix s'est porté sur la question des liens entre numérique et territoires. L'exposé des motifs montre que cet enjeu nous impacte tous. Quels seront les fruits de ce cheminement qui s'ouvre ? Affaire à suivre…

CROISER LES VISIONS DE « L'APRES »

Il est intéressant de comprendre les raisons qui ont poussé à créer cet espace de dialogue. Elles sont intimement liées à la capitalisation des analyses sur les besoins des acteurs de l'intérêt général, et des programmes d'urgence et de relance qui ont progressivement émergé de la crise systémique.

Pour affronter cette 3ème crise systémique du XXIème siècle, les expériences passées portent les germes des solutions à venir

	2001 Crise de vision	2008 Crise de gestion	2020 Crise d'actions
Poison collectif	Le terrorisme vient bousculer nos certitudes	Les subprimes font s'effondrer l'économie	La crise sanitaire impose de s'isoler pour « jouer collectif »
Remède en France	L'Etat décide de partager l'intérêt général	L'Etat « (ré)invente » le dialogue multi-acteurs pour la Cité	Et si, l'Etat « invitait » à un nouveau Lien commun ?
Marqueurs	2001 - 3 décisions fortes : - / collectivités : inclusion constitutionnelle du droit d'expérimentation - / Associations : (Re)connaissance de leur rôle d'IG à leurs 100 ans - / Entreprises : « pari de la confiance » avec la soft law RSE de la Loi NRE	Les Grenelles viennent instituer une nouvelle forme de dialogue : Au paritarisme du Dialogue social au sein des organisations vient s'ajouter le Dialogue sociétal de la Cité ; ils se complètent et se renforcent mutuellement	Et si, l'ODD 17 qui s'incarne déjà sur les territoires devenait une réalité reconnue ? La page reste à écrire, mais elle ne se fera pas sans s'appuyer sur la diversité des légitimités en prenant soin d'acter la « fin des arrogances »

Face à la sidération, les premiers réflexes ont été – après s'être protégé - de trouver de nouveaux moyens d'agir. Les outils numériques sont alors apparus comme un levier de continuité d'activité. À titre d'exemple, c'est la raison pour laquelle le réseau PANA (Point d'Appui au Numérique Associatif) s'est immédiatement mobilisé pour fournir aux associations et aux territoires une **cartographie des outils disponibles**, mais aussi mettre en place des dispositifs d'appropriation simples et efficaces. Ce premier réflexe d'actions a été rapidement complété par celui d'informer les acteurs sur les dispositions d'urgence, tant du point de vue sanitaire qu'en matière de continuité d'activité, de dispositifs publics pour répondre à la crise, ainsi que de solutions de trésorerie à court terme.

Les « têtes de pont » ont ensuite engagé des études pour connaître les besoins des acteurs au plus près du terrain. Pour les acteurs d'intérêt général, les premiers à réagir ont été Le Mouvement associatif et le RNMA qui se sont associés à Recherche & Solidarités pour lancer une grande enquête auprès des associations (voir les **résultats de l'étude R&S**). Ainsi dans un premier temps, ce sont des analyses sur les besoins des acteurs qui ont émergé, non seulement auprès des associations, mais aussi des Collectivités locales et des PME – TPE (voir **outil d'inventaire mis à jour au 30/06**).

Avant même que les 1ers programmes de relance ne soient établis, ont ensuite commencé à émerger des points de vue sur « l'après ». Se sont alors démultipliés les tribunes et notes prospectives sur ce qu'il conviendrait de faire pour une résilience plus rapide et plus profonde.

Ce qui a marqué l'équipe projet en charge de la démarche d'anticipation de sortie de crise pour les acteurs et actions d'intérêt général n'est pas le besoin de chacun d'exprimer « sa » vision du monde « d'après » et des conditions de sortie de crise. Après le choc individuel et collectif reçu, il était naturel et sain de voir « fleurir » une multitude de prises de position. Ce qui a en revanche profondément frappé l'équipe ; c'est qu'il n'y ait aucune démarche structurelle pour croiser les regards et confronter les différences de point de vue. Chacun, convaincu du bien-fondé de « sa » vérité, semble affirmer qu'il « sait » ! Quelle arrogance face à une situation inédite qui nous dépasse tous ! Nous sommes encore loin de la « fin des arrogances » annoncée en 2016[6]…

Un espace de dialogue a donc été constitué pour réfléchir aux modalités pour organiser ce débat contradictoire entre des visions de « l'après » qui ont toutes une part de vérité … et d'incertitude. La première étape est naturellement l'écoute active.

Après un travail préparatoire, l'équipe dédiée a donc rédigé une note de cadrage d'une démarche d'écoute afin de formaliser un « regard croisé » qui pourra être mis en débat. Elle a été présentée au Collectif « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ? » le 23 juin lors d'une session commune. Conforté par la qualité des échanges sur les besoins de tester une telle démarche, l'équipe va donc auditionner une trentaine d'initiatives durant l'été afin d'en consolider les regards, et d'être en mesure de proposer une méthode de mise en débat.

Le « discours sur la méthode » est en effet une véritable nécessité si nous ne voulons pas assister à une balkanisation ou une archipelisation de notre Projet collectif. Les travaux sur les mutations de l'intérêt général ont conduit à la nécessité d'un nouvel équilibre entre les 3 leviers d'activation de l'intérêt général : la Vision, la Gestion et l'Action (voir dossier Juris Association « Intérêt général : un concept en mutation »). Après avoir insisté sur le rôle de l'Action pour éclairer les deux autres, il est utile aujourd'hui de se questionner collectivement sur les moyens d'établir une vision partagée de notre avenir commun. Moins que jamais, personne ne peut prétendre « savoir », et plus que jamais il est utile de croiser les regards de chacun des « mondes » qui portent une parcelle de ce Lien commun qui nous unit grâce à leurs différences.

La mise en débat de la vision de « l'après » est donc la prochaine étape de notre capacité collective à co-construire le bien commun.

Une question centrale : pouvons-nous collectivement faire le « pari de la confiance ? ». Rendez-vous en septembre pour connaître les résultats de la démarche engagée.

[6] Livre collectif « Bien commun : Vers la fin des arrogances ! », réalisé à l'occasion des 10 ans du RAMEAU (Dalloz, déc. 2016)

POINTS COMMUNS ET DIFFERENCES ENTRE ACTEURS D'INTERET GENERAL ET ACTEURS ECONOMIQUES

Le cheminement de la démarche d'anticipation de sortie de crise des acteurs et actions d'intérêt général a immédiatement mis en valeur la capacité d'inventer localement des réponses concrètes pour apporter des solutions aux acteurs de proximité. Quelles pouvaient être les liens entre celles conçues pour les associations et celles définies pour les PME ? Quelle peut être la place respective des associations et des PME pour inventer des réponses locales ?

Au regard des travaux réalisés avant la crise, il n'a pas été surprenant de constater que 81% des Français pensent utile de « jouer collectif en sortie de crise » (voir résultats du sondage citoyens), pas plus que de confirmer que 81% des dirigeants de TPE et PME pensent de même (voir résultats du sondage entreprises). Dès 2011, l'étude pilote réalisée avec le CJD avait démontré que 74% des dirigeants de PME considéraient que les nouvelles alliances pouvaient être sources d'innovation. L'Observatoire des partenariats a pu depuis en qualifier les effets. Le programme IMPACTS 2018-2022 permet d'en mesurer progressivement la maturité collective, ainsi que les impacts en termes d'innovation, de performance et de confiance.

Pour mieux comprendre ce que « jouer collectif » signifie pour les dirigeants de PME, le CJD et l'Observatoire ont lancé une étude dont les premiers résultats ont été annoncés le 8 juillet à l'occasion de la 6eme Rencontre des pionniers des alliances en Territoire.

En parallèle, l'équipe dédiée à cet espace de dialogue a souhaité faire une analyse comparée des points communs et des différences entre les TPE-PME et les acteurs d'intérêt général. Une première note compare le sens de l'action (*direction et valeurs*), les profils des richesses humaines mobilisées, ainsi que les modèles (*organisations et modèles socio-économiques*). Une seconde établit des liens entre les profils (*associations bénévoles vs TPE, PMA vs PME, et grandes associations vs ETI*), ainsi qu'entre les besoins et solutions en matière d'accompagnement de la transformation des modèles socio-économiques, de l'appropriation des outils numériques, et des recours juridiques mis en place dans un contexte de crise.

Les enseignements de la démarche

Que retenir de cette démarche collective d'anticipation de la sortie de crise ? 3 mots : humilité, pragmatisme et bienveillance !

La crise sanitaire a mis en lumière les fragilités de tous les modèles existants, y compris ceux qui se pensaient les plus forts. Elle a aussi démontré notre capacité de résistance et de rebond face à l'impensable. Qui peut avoir l'arrogance de dire que nous avons manqué d'anticipation ? Qui pouvait prévoir sérieusement que la moitié de l'humanité allait devoir se confiner en quelques semaines ? Nous devons faire preuve d'humilité, chacun d'entre nous ! L'incertitude sur l'ampleur des crises qui se préparent ne fera que s'accroître si nous ne faisons rien pour nous préparer, mais nous ne pouvons pas prévoir tous les risques. Nous devons donc nous mettre en ordre de marche pour réagir vite. Ce sera possible si nous savons … « jouer collectif ». Paradoxalement, pour « jouer collectif », il a fallu durant deux mois nous isoler, mais ce fut pour mieux qualifier notre fragilité individuelle lorsque la force du Lien collectif n'existe plus. Le digital, c'est bien (… et heureusement qu'il était là !) ; mais la réalité, c'est que ce qui nous a fait tenir ce sont les acteurs du lien : les personnels médicaux, les commerces, les agents de propreté, les réseaux postaux … tout ce qui est notre quotidien, et dont nous avions pourtant oublié la valeur. Oui, c'est bien l'humilité de reconnaître que nous n'avions pas nécessairement le « juste » regard sur les autres, le monde … et soi-même qui est le 1er enseignement de cet électrochoc collectif.

Saurons-nous nous en souvenir ? Il est trop tôt pour le dire, et l'envie de revenir à la « normale » dans un premier élan est compréhensible. Mais nous devons réagir vite. Il est donc nécessaire de faire la pédagogie nécessaire pour faire adhérer à l'idée que chacun a bien comprise : la Transformation à laquelle nous faisons face est systémique, et nul ne sait prévoir le temps ni l'ampleur qu'elle peut prendre. L'histoire nous apprend que seule la lucidité permet d'inventer – collectivement – des solutions face à l'ampleur des enjeux lorsque l'incertitude ne permet plus de programmer. Pour piloter l'incertitude, il nous faut plus que jamais anticiper. Pour cela, il nous faut savoir apprendre du passé, et en relire et relier les « signaux faibles ».

Le second enseignement est le pragmatisme. Ni les discours, ni les normes n'apportent des réponses concrètes aux besoins émergents. S'ils peuvent être des alliés utiles à l'Action, c'est elle qui doit primer dans un premier temps. Seule l'Action est engagement. Avant de vouloir trop vite déployer une solution … encore faut-il l'inventer ! Plus encore, dans la profondeur de la crise, nous avons réappris à avoir besoin de tous … chacun à sa juste place. Les combats entre « institutions » et « praticiens », entre modèles économiques divers et variés, entre le « national » versus « territoires »… sont devenus aujourd'hui d'un autre temps. La question n'est pas de savoir qui est le plus performant, mais comment articuler la diversité des talents pour être collectivement plus pertinent. Nous avons besoin de toutes les énergies si nous voulons être à la hauteur des défis actuels. Ne perdons plus de temps dans des débats sans fin sur les qualités ou les défauts supposés de tel ou tel modèle. Concentrons-nous sur notre capacité collective à faire front commun. Les Objectifs de Développement Durable, signés en 2015, préfiguraient une nouvelle philosophie politique : celle du « faire alliance » pour réussir collectivement ce que personne ne peut faire seul. Cela ne veut pas dire qu'il faille pour autant renoncer à sa propre identité, bien au contraire, chacune a de la valeur. C'est dans cette diversité que

réside notre capacité collective à réussir l'Agenda 2030. Plaçons donc avant les discours et les mots, la force de l'Action. Pour amorcer ce changement de posture et entreprendre collectivement, chacun doit faire un « pas de côté ». N'ayons pas peur : faisons-le !

Le 3éme enseignement de la démarche collective d'anticipation de sortie de crise est plus subtil. Pour faire le « pari de la confiance », il faut non seulement de la congruence, mais aussi de la bienveillance. Le « prendre soin » - CARE en anglais - nous en livre le chemin : la Confiance naît de l'Altérité, l'Altérité prend ses racines dans le Respect, et le Respect a pour source l'Ecoute. Confiance, Altérité, Respect et Ecoute forment donc le CARE. Mais, de même qu'il faut avoir envie d'être en congruence avec soi-même (que ses mots, ses actes et son identité soient cohérents) ; de même, il faut avoir envie de « prendre soin ». Pourquoi irais-je me préoccuper de l'autre ? Par solidarité ? Ce n'est pas suffisant ! Par fraternité ? Nous n'y sommes malheureusement pas encore formés. Cette 3éme valeur de notre Nation est la grande « oubliée » depuis plus d'un siècle, alors qu'elle avait pourtant réussi à s'imposer aux côtés de ses « pairs » : la liberté et l'égalité. Alors qu'existe-t-il entre la « simple » solidarité et la « puissance » de la fraternité ? Le « mi-chemin » est la bienveillance ! Bien au-delà de l'empathie, la bienveillance est le regard porté sur l'autre avec l'envie de trouver ensemble ce qui peut être source de bien. Lorsqu'elle est collective, cette bienveillance peut se transformer en bien commun, l'envie d'agir ensemble pour le bien de tous. Si la maturité est là, elle peut même se transformer en Lien commun : ce Lien qui nous unit malgré nos différences, ou plutôt grâce à elles. Un rêve ? Sans doute ! Mais ce rêve peut devenir une réalité si nous le faisons collectivement. Cette crise nous invite à nous (re)questionner. Si c'est pour mieux nous ouvrir aux autres avec bienveillance, alors elle aura été utile.

Humilité, pragmatisme et bienveillance sont les 3 enseignements de cette crise. Ces 3 valeurs qui fondent notre Avenir commun ne sont pas nouvelles. Depuis deux décennies, elles émergent progressivement comme des traitements efficaces contre les maux qui semblent ne pas avoir de remèdes. Encore faut-il mettre des mots sur ces maux, et sur la puissance collective dont nous disposons déjà pour les soigner. Pour p**a**nser le monde, il faut le p**e**nser … mais surtout en amont d'avoir envie d'en trouver les racines. Ce n'est ni seulement une question de « pouvoir », ni même de « devoir », c'est une question de « vouloir » ! L'engagement naît de l'envie. Cela en est le principal moteur.

L'analyse du temps long prouve que la première moitié du chemin est faite : acceptons-nous de nous retrouver un instant pour le voir. Cela nous donnera des forces pour le chemin que nous devons faire, et surtout l'envie de nous engager à la fois individuellement et collectivement avec humilité, pragmatisme et bienveillance. Qui peut avoir l'arrogance de dire aujourd'hui quelle sera notre réponse collective ? L'avenir seul nous livrera la réponse.

Après un demi-siècle de cheminement personnel, la seule chose que je sache vraiment, c'est que « l'enfer c'est d'avoir perdu l'Espoir ». Alors pour ma part, j'ai choisi… le « pari de la confiance ». Et vous ?

Charles-Benoît HEIDSIECK
Président-fondateur du RAMEAU

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

LA GRANDE TRANSFORMATION FACE A LA CRISE : 12 PROPOSITIONS POUR LE MONDE D'APRES.....28

21 MESURES POUR ACCELERER LES ALLIANCES STRATEGIQUES.....30

35 PROPOSITIONS POUR UNE PHILANTHROPIE « A LA FRANÇAISE » 33

DES DONNEES, DES OUTILS ET DES COMPETENCES POUR « JOUER COLLECTIF » 35

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF EN FORTE CROISSANCE EN FRANCE.....36

LE SECTEUR PUBLIC JOUERA UN ROLE ESSENTIEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES 17 ODD 38

L'INDICE DES NORMES SOCIALES DE GENRE DU PNUD REVELE DES DISCRIMINATIONS MASSIVES A L'EGARD DES FEMMES.....40

DERRIERE LE COVID, UNE CRISE ALIMENTAIRE MONDIALE 42

La Grande Transformation face à la crise : 12 propositions pour le monde d'après

Article rédigé par :

Le Comité 21 a eu la singularité d'avoir publié le rapport intermédiaire « La Grande Transformation : freins, leviers et moteurs » le 30 janvier dernier, qui tentait de dresser les contours de ce monde d'après. Sauf qu'il s'agissait de surmonter les différentes crises sociétale, climatique, environnementale et que, comme tout le monde, nous n'avions pas identifié l'imminence de la pandémie. La crise sanitaire s'est invitée, et nous vivons donc la première tragédie GLOBALE du 21ème siècle, où s'entrechoquent tous les excès de la croissance et tous les méfaits de notre inaction. Même si personne ne l'avait vue venir aussi tôt ou aussi fort, c'est une crise de plus, qui constitue un révélateur de plus pour changer de modèle.

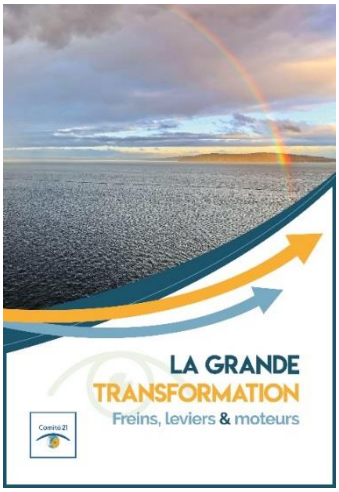

Source : Comité 21

Dans ces premières semaines de déconfinement, au moment où tout peut basculer dans le renouveau ou le retrait, on perçoit une certaine lassitude et défiance des tribunes consacrées au « Monde d'Après ». Nous ne faisons pas partie de ces sceptiques, car cette multiplicité d'expressions fait écho à l'immense demande d'être au lieu d'avoir, qui existait avant la pandémie. Mieux être et Avoir plus pour ceux qui ont moins.

Des signes positifs existent ; nous en avons identifié cinq pour la Grande Transformation :

1. Justement **l'explosion de débats sur le « Monde d'Après.** Nous pensons que, conjuguées avec l'aspiration de la jeunesse à combattre le réchauffement climatique, elles sont porteuses de transformations.

2. **La décision de la plupart des dirigeants de prioriser la santé et la vie des citoyens à l'économie, « quoiqu'il en coûte ».** Le « Ségur de la santé » sera un test social décisif.

3. Le troisième consiste dans **les retrouvailles avec l'« essentiel ».** Cette réconciliation avec l'essentiel ne sera possible que si ceux qui ont assuré les fonctions essentielles sont associés à cette reconversion sociétale, et y trouvent leur place.

4. Le quatrième, qui découle des trois premiers, est **la volonté de changer de modèle économique.** Transformer l'actuelle décroissance (mortifère) en prospérité sobre et entrainer les investisseurs dans cette création nouvelle. La clé du monde d'après se trouve dans la révolution mentale des investisseurs autant que dans la pression démocratique des citoyens.

5. Le cinquième signe est **l'installation définitive dans le fonctionnement de la société de l'économie numérique**. Le numérique a permis la continuité de l'activité, la permanence (certes inégale) des services éducatifs, le lien entre les êtres, le débat politique et sociétal, et surtout le suivi de l'épidémie,

à travers les plateformes de données de santé. Le télétravail s'est imposé, et restera, dans un premier temps, pour accompagner les suites du déconfinement, ensuite, sûrement, par choix des entreprises, des salariés issus d'une découverte d'une efficacité différente ou des économies de transports. Reste à faire le bilan écologique et ergonomique du recours au numérique, et là le champ est immense.

C'est dans ce contexte et au lendemain du confinement que le **C**omité de prospective du Comité 21, présidé par l'économiste Philippe Dessertine, a rendu l'édition définitive de ce rapport sur la Grande Transformation. Ce travail collectif, qui a délibérément choisi le terme de transformation plutôt que transition, a été en effet réexaminé à la lumière de cette crise. La Covid19 n'a pas remis en cause les principales conclusions, qu'elles soient sanitaires, sociétales, ou climatiques. Nous n'avons donc pas modifié nos dix propositions concrètes avancées dès le mois de janvier, principalement dans les domaines de la science, de la finance, de la citoyenneté écologique et de l'organisation territoriale. Cependant, nous en avons rajouté deux, issues des réflexions sur la crise sanitaire : créer une Autorité indépendante de veille des risques globaux **et** oeuvrer au niveau international pour un Conseil de sécurité planétaire.

La difficulté réside dans la conjugaison de ces mesures de transformation avec la tourmente économique qui nous attend, et la transformation que nous appelons de nos voeux doit se faire dans les pires moments, soit le temps certain du chômage et de la précarité... Le pilier social de la durabilité va être sollicité, et un immense programme de formation, de reconversion doit voir le jour, comme par exemple dans la rénovation des bâtiments, les transports propres, les énergies décarbonées, les investissements destinés à favoriser le travail à distance. La territorialisation des solutions doit être le maître mot de ce passage escarpé.

La Grande Transformation que nous appelions de nos voeux se présente donc maintenant sous un jour différent, à la fois plus accessible et plus hasardeuse. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre choix pour penser un futur différent, il faut renouer avec le vivant, réduire les inégalités, stopper dans le siècle le réchauffement climatique et donc investir dans la transition énergétique et écologique, gouverner ensemble autrement. Tous ces enjeux à résoudre en même temps et à penser de manière interreliés qui ont si remarquablement été synthétisés dans l'Agenda 2030.

Nous ferons vivre dans les mois à venir ces propositions avec des partenaires pour chacune d'entre elles afin de mettre en œuvre cette Grande Transformation.

Bettina Laville, présidente du Comité 21

- **Le rapport La Grande Transformation**
- **La synthèse du rapport**
- **La synthèse des 12 propositions**
- **Liste du Comité de prospective**

21 mesures pour accélérer les alliances stratégiques

Le Secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL a reçu le 7 mai la députée Cathy RACON-BOUZON et Charles-Benoît HEIDSIECK, président-fondateur du RAMEAU, pour écouter les fruits de la mission ministérielle qu'il leur a confiée en octobre dernier. Comment concrètement accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités ? 21 mesures permettront de répondre aux attentes de 81% des Français.

Source : Le RAMEAU

C'est dans la plus stricte intimité, en raison des circonstances, que les échanges ont pu avoir lieu. Avant tout, fort d'un sondage dévoilé le 7 mai, réalisé pour l'Observatoire des partenariats par Comisis & OpinionWay, il était nécessaire de situer les enjeux : **81% des Français pensent que pour sortir de la crise du Covid-19, il est utile** (dont 29% incontournable) **de « jouer collectif » entre associations, collectivités, entreprises et initiatives citoyennes.** Seuls 9% considèrent que c'est secondaire, 4% inutile et 3% contre-productif, et 3% ne se prononcent pas. Il s'agit donc là d'un enjeu stratégique.

C'est la conviction de la centaine d'organisations issues des différents « mondes » qui a été mobilisée pour la mission. La démarche de co-construction a permis de faire émerger un programme d'action autour de 21 mesures complémentaires. La démarche proposée est un tout, aucune mesure seule ne peut faire bouger les lignes, mais c'est l'ensemble du programme qui le permettra. Ces 21 mesures **valorisent et répondent aux besoins tout à la fois des acteurs de terrain, de l'ingénierie nationale et territoriale, des « pionniers »** qui défrichent le chemin pour nous éclairer, **et des institutions** qui ont la charge de conduire la transformation nécessaire.

Un programme d'action systémique

C'est dans le contexte d'un « Collective Impact » à la Française déjà beaucoup plus incarné territorialement que nous le conscientisons collectivement qu'il convient d'inscrire un programme d'actions à la hauteur des enjeux et du potentiel d'accélération des alliances innovantes entre « mondes ».

Le cheminement collectif a inspiré **21 mesures** (détaillées dans la note de synthèse du rapport de la mission ministérielle), autour de **3 dimensions** et **3 temporalités** :

- **7 mesures opérationnelles**, aux premiers effets à 3/9 mois, qui permettent de **valoriser l'existant et d'inciter à « passer à l'action »** pour accélérer les alliances stratégiques,
  - ⇨ *La crise va être un accélérateur naturel, mais pour agir avec pertinence, il ne faudrait pas réinventer la « roue ». Il est urgent de s'appuyer sur ce qui a déjà fait ses preuves.*

1. Rendre immédiatement accessible l'existant pour agir dès à présent
2. Favoriser la convergence entre la diversité des outils pour les organisations et les territoires
3. Faciliter l'usage des données pour mieux cibler les priorités stratégiques
4. Valoriser les alliances stratégiques au travers des événements de référence
5. Organiser une démarche de dialogue actif entre les dynamiques du « jouer collectif »
6. Articuler les complémentarités entre les acteurs de l'ingénierie nationale & territoriale, en croisant les connaissances sectorielles et territoriales
7. Faire des ODD l'occasion d'expérimentations d'alliance en territoire pour agir concrètement là où aucun acteur ne peut répondre seul

- **7 mesures stratégiques**, aux effets à 6/12 mois, permettant de **co-construire avec les « pionniers » des solutions à plus grande échelle**, et d'être en mesure d'en évaluer les impacts avant de les déployer,
  - ⇨ *La maturité des coalitions déjà existantes, publiques et privées, permet d'envisager des premiers effets rapides ; même si le cœur des résultats est à attendre dans les 18 à 36 mois comme pour toute démarche stratégique agile et efficace. Une évaluation en 2022 permettra de mesurer le cheminement collectivement parcouru en 3 ans.*

8. Promouvoir et valoriser l'investissement dans l'innovation sociétale partenariale
9. Accompagner les alliances stratégiques
10. Structurer une réflexion partagée sur l'évaluation partenariale
11. Inciter à un Etat exemplaire en matière d'alliances innovantes
12. Positionner les services de l'Etat comme « médiateurs » des dynamiques d'alliances stratégiques
13. Structurer une capacité collective de R&D partenariale pour anticiper les besoins et suivre les expérimentations innovantes
14. Piloter une recherche-action collective sur l'hybridation des modèles socio-économiques

- **7 mesures politiques**, aux effets mesurables à 12/18 mois, permettant de **(dé)montrer l'engagement des institutions à promouvoir une nouvelle méthode** : l'ODD 17 à la Française ; autrement dit la co-construction entre acteurs riches de leurs différences.
  - ⇨ *Les annonces devront être suivies d'effet, pilotées et mesurées.*

15. Inscrire les « alliances stratégiques » aux agendas des instances des différents « mondes »
16. Créer une Conférence des alliances stratégiques au service des défis communs, déclinée localement
17. Inciter à croiser « espaces de dialogue », « compétences de catalyseurs » et « pédagogie des alliances »
18. Expérimenter un « droit de l'alliance »
19. Instruire l'opportunité d'un nouveau statut de « société de bien commun »
20. Développer notre capacité collective à « apprendre à faire alliance »
21. Inscrire les nouvelles formes d'alliance et de partenariats aux programmes de formation, de l'éducation des plus jeunes à la formation continue

La mise en partage des résultats et les instances de suivi du programme

La remise du rapport et de ses outils au Secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL est la première étape d'une démarche de mise en débat des résultats afin que les acteurs et les territoires s'en saisissent, et s'en fassent progressivement les ambassadeurs.

Afin de suivre les avancées de la mise en place du programme d'actions, un Comité de suivi sera institué autour de 2 instances : un Conseil d'orientation et un Comité opérationnel.

Pour aller plus loin :

- Téléchargez la **note de synthèse** du rapport ministériel présentant les enseignements et le détail des 21 mesures,
- Consultez **la rubrique Alliances stratégiques du site de la DJEPVA**,
- Prenez connaissance du **discours de Charles-Benoît HEIDSIECK**, co-pilote de la mission
- Consultez **l'état des lieux des partenariats** en France,
- … et surtout, **découvrez tous les outils pour pouvoir agir dès aujourd'hui !**

35 propositions pour une philanthropie « à la Française »

Les députées Sarah EL HAIRY et Naima MOUTCHOU ont rendu, le 9 juin 2020, un rapport parlementaire traitant de l'évolution du cadre de la Philanthropie à Gabriel ATTAL, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Ce rapport contient 35 propositions ayant vocation à développer les petites et grandes générosités en France.

Le Premier ministre a confié le 12 juillet 2019 une **mission parlementaire aux députées Sarah EL HAIRY et Naima MOUTCHOU relative à l'évolution du cadre de la philanthropie en France**. Après plus de 6 mois de travaux, une centaine d'auditions et de contributions ; 35 propositions et pistes de travail sont tracées à travers ce rapport.

Celles-ci visent au développement de la générosité en France et à la construction d'une **philanthropie « à la Française »** qui doit être une philanthropie de tous et du quotidien.

Cela doit donc pouvoir concerner les revenus les plus modestes comme les plus importants, pour répondre à des objectifs d'intérêt général et d'innovation sociale, et s'ancrer dans les territoires au plus près des besoins des citoyens.

Remise du rapport parlementaire sur la philanthropie à la française
des députées Sarah El Haïry et Naïma Moutchou à Gabriel Attal,
secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Trois axes du rapport :

- **La nécessité de clarifier et de stabiliser le cadre juridique et législatif des fonds et fondations.**

  Ce sont 8 statuts différents de fonds et fondations qui se sont empilés depuis la création des fondations en 1987. Cette diversité, si elle trouve des fondements historiques et sectoriels, ne favorise plus l'émergence d'un secteur de la générosité visible et lisible par les citoyens. Un travail de rationalisation de ces statuts, de leurs modalités de création, de contrôles et de reconnaissance apparaît indispensable.

- **La recherche de nouvelles sources de financement pour la générosité.**

Il s'agit notamment ici d'assouplir les règles relatives à la réserve héréditaire afin que les donateurs aient des moyens complémentaires de léguer aux structures d'intérêt général. Par ailleurs, le rapport parlementaire propose plusieurs pistes pour développer la grande philanthropie en France notamment :

- L'intégration des revenus concernés par le PFU dans le plafond des 20% du « revenu net imposable » afin d'encourager des dons importants suite à des cessions d'entreprises.
- L'ouverture de l'exonération d'IS des holdings pour les dons consentis à des organismes éligibles au mécénat.
- L'exonération des plus-values constatées lors de l'apport de titres de sociétés à une Fondation Reconnue d'Utilité Publique
- La possibilité ouverte aux associés d'une société d'affecter tout ou partie du bénéfice distribuable à un organisme d'intérêt général.

- **Le soutien à une modèle philanthropique "à la Française", ancré dans les territoires au service de l'intérêt général**.

Cela passerait à la fois par la structuration politique et administrative du pilotage de la politique publique de la philanthropie. De plus, ce modèle philanthropique devra s'appuyer sur les territoires pour se développer ; l'émergence de fondations territoriales devra en ce sens être soutenue.

Ces 35 propositions, qui s'inscrivent dans les suites des annonces du Secrétaire d'État, Gabriel Attal, en juin 2019 ont vocation à s'inscrire dans les débats politiques et parlementaires des prochains mois, car elles apportent des réponses structurelles de moyen et long terme à une partie des défis qui nous sont posés par la crise du COVID-19.[7]

[7] Remise du rapport sur la philanthropie à la Française :
- https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Mecenat/ARTICLES-A-LA-UNE/Remise-du-rapport-parlementaire-sur-la-philanthropie-a-la-francaise
- https://institut-isbl.fr/rapport-parlementaire-sur-la-philanthropie-a-la-francaise/
- Rapport à télécharger : https://institut-isbl.fr/wp-content/uploads/sites/3/2020/06/Rapport-philanthropie-VF-11022020.pdf

Des données, des outils et des compétences pour « jouer collectif »

Au-delà de vous inviter à prendre connaissance du bilan de la démarche collective d'anticipation de sortie de crise, Le RAMEAU vous propose un panorama d'outils pour passer à l'action :

Des données pour comprendre et se positionner

- **Les besoins des acteurs de terrain** : l'outil d'inventaire des études sur les besoins et des réflexions prospectives sur les « visions de l'après » permet de rapidement croiser les données disponibles.

- **Les programmes d'urgence et de relance** : les bases de qualification des programmes d'urgence, mais aussi de relance permettent d'avoir un 360° de la diversité des actions engagées en faveur des actions d'intérêt général. Elles offrent la possibilité à chacun de se positionner dans son écosystème.

- **La nécessité de « jouer collectif »** : les études « jouer collectif en sortie de crise » de l'Observatoire des partenariats, réalisées auprès des Français et des dirigeants d'entreprises prouvent l'urgence de développer les conditions du « faire alliance ». Le rapport de mi-chemin du programme IMPACT 2018-2022 démontre que ces attentes s'inscrivent dans une mutation systémique parfaitement intégrée par les acteurs depuis une décennie. La question n'est plus « pourquoi faire ? » mais « comment faire ? ».

  L'article CARENews « sortie de crise : des données pour agir efficacement » retrace une décennie de travail pour éclairer les institutions, les organisations et les territoires avec des données suffisamment solides pour prendre les décisions qui s'imposent.

Des kits pratiques issus de démarches pionnières

- **Le kit « l'ODD 17 en pratique » :**

  Issu de la mission ministérielle « accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités », ce kit pratique référence tous les outils nécessaires pour s'informer, se former et agir, notamment en valorisant les exemples inspirants.

- **Le kit « sortie de crise en territoire » :**

  Conçu à partir de la pratique de « catalyseurs territoriaux », ce kit pratique référence les outils politiques, stratégiques et opérationnels pour piloter un débat et des expérimentations en territoire pour une meilleure résilience grâce à une dynamique de co-construction locale.

- **Les kits par profils d'acteurs :**

  Durant la crise, Le RAMEAU a réalisé le kit pour les associations « stratégie associative », celui pour les fondations « accroître son impact », et celui pour les entreprises « ODD & entreprises ». De manière très pragmatique, il propose des outils adaptés à chaque profil afin de passer à l'action rapidement selon ses objectifs et sa maturité.

Un espace pour débattre du « jouer collectif » en territoire

Le 8 juillet s'est tenue la 6éme Rencontre des pionniers des alliances en Territoire sous format numérique. Cela a constitué un moment privilégié pour écouter à la fois les territoires, les institutions et la diversité des acteurs pour définir ensemble comment « jouer collectif » en territoire. Le thème « L'ODD 17 en pratique sur les territoires », défini dès l'automne dernier, ne pouvait pas être plus d'actualité !

Plus de 300 catalyseurs territoriaux sont venus écouter et s'exprimer sur les conditions de réussir la co-construction nécessaire à la (re)construction du lien commun.

Le programme du 8 juillet

Nous avons maintenant les données, les outils et les compétences pour agir en proximité. Alors n'attendons plus pour « passer à l'action » !

Le financement participatif en forte croissance en France

Mazars et l'association Financement Participatif France (FPF) publient le baromètre de référence des plateformes du financement alternatif et du financement participatif (crowdfunding) en France.

Depuis 5 ans, le financement participatif a su trouver sa place dans la chaine de financement des projets. Différents modes de financement sont utilisés : don avec ou sans récompense, prêt rémunéré ou non, émission d'obligations, minibon, investissement en capital ou en royalties.

Le baromètre se fait l'écho de la vitalité et de la diversité des modes d'intervention du financement participatif.

Le secteur du financement participatif a quitté un stade d'amorçage et s'inscrit durablement dans le paysage du financement des entreprises en France.

Cela aidé par 2 effets :

- Un mode d'intervention plus en phase avec les aspirations des donateurs, prêteurs ou investisseurs qui souhaitent plus de transparence et plus de proximité s'agissant des projets sur lesquels ils interviennent.
- Une reconfiguration progressive des modes de financement et de l'accompagnement afférent. Le triptyque banque / fonds / plateforme de crowdfunding est installé et leur poids relatif respectif n'aura de cesse d'évoluer dans le futur.

Le développement du financement participatif se poursuit sur un rythme soutenu. Loin d'un phénomène de mode, il trouve au contraire son ancrage dans les évolutions profondes de la société, à l'instar de l'économie collaborative. Il repose sur plusieurs fondements essentiels : la transparence, la traçabilité et la proximité notamment, recherchés par les particuliers, mais également de plus en plus par les acteurs institutionnels.

Ainsi, les plateformes de financement participatif prennent une place de plus en plus importante dans l'épargne et la vie quotidienne des Français. En 2019, les plateformes de financement alternatif s'inscrivent durablement dans le paysage du financement en France, avec une croissance de 33% entre 2018 et 2019. Depuis 2015, et en 5 ans seulement, les montants collectés via les plateformes ont été multipliés par plus de huit, passant de 169 millions d'euros collectés en 2015 à 1,4 milliard d'euros collectés en 2019. Cette performance est à mettre en perspective avec l'existence relativement récente d'une réglementation propre au financement participatif fixée par ordonnance et décret depuis 2014.

En nombre de projets, les chiffres sont impressionnants : 768 728 cagnottes en 2019 (de toute sorte : anniversaire, pot de départ, mariage, etc.), 19 954 projets de financement participatif et 526 projets de solidarité embarquée (arrondi sur salaire, arrondi sur ticket de caisse, etc.).

La finance alternative confirme sa bonne santé, avec des projets portés à 64% par des entreprises, soit une hausse de 42% par rapport à l'exercice 2018. Parmi les projets financés pour les entreprises, les porteurs de projets sont essentiellement issus de TPE, PME et ETI (80,5% soit 775 millions d'euros) – les start-up représentent, quant à elles, 13 % des projets (soit 126 millions d'euros).

Les modes de financement des solidarités évoluent en faveur des solutions participatives en ligne ou embarquées. Les solutions de type solidarité embarquée ont le vent en poupe (+ 125 %) et atteignent 9 millions d'euros en 2019. Les dons sans récompense progressent de + 93,3% et atteignent 26,1 millions d'euros, ceux avec récompense sont en recul et s'élèvent à 53,5 millions d'euros.

En l'espace d'un an, le financement participatif, la catégorie phare du baromètre, progresse de 56% et atteint 629 millions d'euros, essentiellement portés par les obligations.

Figures : le financement participatif en France

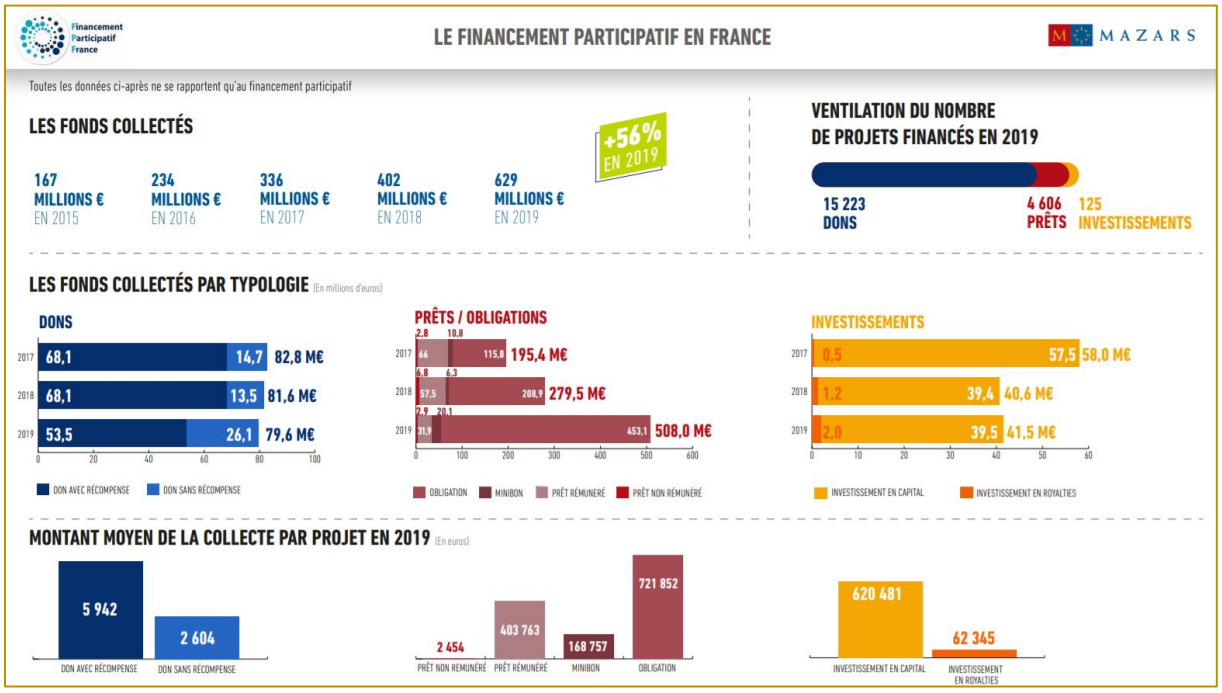

Source : Mazars.

Le secteur économique y est prédominant et représente la grande majorité des fonds collectés en 2019 (576 millions d'euros), et plus particulièrement les secteurs de l'immobilier (57% avec 328,3 millions d'euros), suivi par l'environnement et les énergies renouvelables (16% avec 92,2 millions d'euros), puis les commerces et services (10% avec 57,6 millions d'euros). Le secteur culturel (spectacle vivant, audiovisuel, musique, etc.) rassemble de son côté 32 millions d'euros de fonds collectés. Le secteur social (éducation, humanitaire, etc.) enfin est troisième, avec 21 millions d'euros de fonds collectés sur l'année.

Cet engouement, qui ne se dément pas depuis les débuts du crowdfunding juste après la crise financière de 2008, dénote de la volonté de plus en plus forte des Français de placer leur argent dans des investissements facilement identifiables. C'est tout le principe des sites de crowdfunding : elles informent sur la personne ou l'entreprise qui émet la demande, détaillent le projet à financer et le montant nécessaire pour le mener à bien. Ils permettent également souvent aux épargnants d'investir dans des projets situés près de chez eux. C'est le cas pour les énergies renouvelables qui utilisent de plus en plus le crowdfunding pour améliorer l'acceptation des projets éoliens ou solaires par les populations locales.[8]

Le secteur public jouera un rôle essentiel pour la mise en œuvre des 17 ODD

Les discussions sur la manière de combler le déficit de financement de 2,5 à 3 billions de dollars US nécessaire pour réaliser les 17 SDG se concentrent généralement sur la mobilisation de capitaux privés. Pourtant, ce sont les pratiques de passation de marchés du secteur public qui pourraient faire ou défaire les progrès actuels. Cet argument n'est pas nouveau. En effet, la cible 12.7 des SDG fait directement référence à l'importance des marchés publics : « *promouvoir des pratiques de passation des marchés publics qui soient durables conformément aux politiques et priorités nationales* ». En outre, des flux de travail de diverses institutions visent à aider à la mise en œuvre de ces pratiques.

Un nouveau rapport de l'Economist Intelligence Unit et du Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) analyse comment des pratiques de dépenses publiques plus efficaces peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de durabilité sociale, environnementale et économique. Il soutient que la manière dont le gouvernement se procure des biens et des services est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans chaque pays, les gouvernements locaux et nationaux achètent des biens et des services au secteur privé pour faire fonctionner tous les secteurs de l'économie. Ces biens et services comprennent tout, de l'équipement médical aux ponts, en passant par les bus et les ordinateurs. Le total des dépenses annuelles du secteur public varie d'un pays à l'autre. En pourcentage du PIB national, les marchés publics représentent entre 12 et 16 % dans la plupart des pays de l'OCDE, et jusqu'à 30 % dans les pays en développement. Les dépenses du secteur public représentent généralement 30 % du total des dépenses publiques, ce qui

[8] Le financement participatif en forte croissance en France – pour en savoir plus :
- https://www.mazars.fr/Accueil/News/Publications/Etudes/Barometre-2019-du-crowdfunding-en-France
- https://www.planet-fintech.com/attachment/1860116/
- https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/le-financement-participatif-connait-une-nouvelle-annee-de-forte-croissance-148250.html

constitue un important réservoir de capitaux qui, s'ils sont investis efficacement, pourraient catalyser les progrès vers les objectifs de développement durable.

Dans une plus large mesure que d'autres décisions d'investissement, les marchés publics sont soumis à un examen public approfondi en raison de leur source, le contribuable. Cet examen porte sur le choix des fournisseurs, les performances environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) des partenaires d'achat, et l'impact des projets sur le développement durable. Les attentes en matière de transparence, d'optimisation des ressources, de long terme, de lutte contre la corruption et de responsabilité sont élevées. Cela fait des marchés publics une occasion importante de développer des pratiques durables et responsables. Le rapport se concentre sur quelques moyens par lesquels les marchés publics peuvent faire avancer les progrès sur les ODD.

Donner l'exemple au reste du marché

La façon dont le secteur public se procure les biens et les services nécessaires à ses propres activités peut servir d'exemple au reste du marché. Par exemple, l'achat d'énergie provenant de sources renouvelables, l'électrification des flottes internes et la mise en œuvre de politiques internes relatives à des conditions de travail décentes et équitables sont autant de signaux clairs envoyés au marché.

Générer une demande et des mini-marchés pour des produits et services durables

Avec 30 % des dépenses publiques généralement consacrées aux marchés publics, le pouvoir d'achat du secteur public est énorme. Sa fiabilité consolide sa désirabilité en tant que partenaire d'investissement pour de nombreuses entreprises privées. Ce pouvoir d'achat peut être utilisé pour orienter les entreprises vers le développement de services et de produits qui contribuent à la durabilité et aux objectifs environnementaux. Il est probable que cela ait un effet d'entraînement positif, en catalysant la croissance des marchés de ces biens durables dans le secteur privé. En Norvège, par exemple, le secteur public a lancé la demande de ferries électriques, ce qui a entraîné le développement d'un marché solide qui exporte maintenant dans le monde entier.

Utiliser des règles, des normes et des standards pour forcer l'innovation en matière de durabilité

La mise en œuvre d'exigences de durabilité et de seuils de performance minimums pour les entreprises et les produits potentiels forcera l'innovation sur l'ensemble du marché, les entreprises adaptant leurs activités pour s'y conformer. L'obligation de faire figurer le coût du cycle de vie dans les évaluations de l'optimisation des ressources en est un exemple. L'évaluation des coûts du cycle de vie oblige les fournisseurs potentiels à tenir compte des externalités de leurs produits et services, ce qui permet d'uniformiser les règles du jeu pour les produits dont les coûts initiaux peuvent être plus élevés, mais dont l'efficacité et les coûts sont plus faibles à long terme. La fixation d'objectifs clairs en accord avec les domaines d'intervention des SDG peut également les aider à progresser. Par exemple, le gouvernement du Ghana exige que 30 % des marchés publics soient attribués à des femmes, des jeunes ou des personnes en situation de handicap. Cela fait directement progresser les SDG 5 (égalité des sexes) et 8 (travail décent et croissance économique).

Penser à long terme et aider au développement des produits Nascent

En adoptant une vision à plus long terme et en investissant dans des produits et services naissants qui ne sont pas encore prêts pour le marché, le secteur public peut favoriser l'innovation et contribuer à la viabilité commerciale. Par exemple, le gouvernement de la République de Corée soutient les activités de recherche et de développement pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui développent des technologies durables et les exempte des frais de brevet. En adoptant rapidement de nouvelles technologies pour son propre usage, le secteur public peut contribuer à réduire les coûts pour l'économie au sens large et à accélérer la diffusion.[9]

L'indice des normes sociales de genre du PNUD révèle des discriminations massives à l'égard des femmes

Une analyse du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a révélé l'existence de discriminations généralisées – tant chez les hommes que chez les femmes – à l'encontre des femmes dans le monde entier. L'indice des normes sociales de genre (GSNI) examine comment les croyances sociales peuvent entraver l'égalité des sexes dans quatre domaines : politique, éducation, économie/travail et intégrité physique.

Le GSNI a été lancé dans une publication intitulée "Tackling Social Norms" (S'attaquer aux normes sociales) : Un changement de jeu pour les inégalités entre les sexes". Pour couvrir les quatre dimensions de l'égalité des sexes, l'indice présente des données d'enquête sur sept indicateurs provenant de 75 pays, et couvre plus de 80 % de la population mondiale.

L'indice révèle que près de 90 % de la population mondiale - 91 % des hommes et 86 % des femmes - ont des préjugés contre les femmes. Par exemple, environ la moitié de la population estime que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques. Cela se reflète dans les parlements du monde entier, malgré des taux de vote similaires chez les hommes et les femmes : seuls 24 % des sièges parlementaires dans le monde sont occupés par des femmes, et seuls dix des 193 États membres ont des femmes chefs de gouvernement.

Plus d'un quart des personnes (28 %) pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme, selon les données. Cependant, l'indice et les événements récents montrent que les sentiments changent. Raquel Lagunas, de l'équipe du PNUD chargée des questions de genre, note que les manifestations pour les droits des femmes dans le monde entier et le mouvement #MeToo ont signalé que de nouvelles normes et alternatives sont nécessaires, et que les gens sont dynamisés pour faire campagne pour l'égalité des sexes.

La GSNI utilise les données de plusieurs « vagues » de la World Values Survey de 2005 à 2014. Elle suit deux méthodes d'agrégation : une "approche combinée" (union approach) qui mesure le pourcentage

[9] [9] Le secteur public jouera un rôle essentiel pour la mise en œuvre des 17 ODD – pour en savoir plus :
- http://sdg.iisd.org/commentary/policy-briefs/public-sector-spending-could-make-or-break-progress-on-the-sdgs-heres-how/
- https://unops.economist.com/digital-essay-the-future-of-public-spending/
- https://infrastructure.iisd.org/insights/public-sector-spending-could-make-or-break-progress-sdgs-heres-how

de personnes ayant un biais quelconque sur les sept indicateurs, et une "approche d'intersection" qui mesure le pourcentage de personnes ayant au moins deux biais sur les indicateurs.

Les données révèlent des changements dans l'évolution des biais des pays au fil du temps. Par exemple, la proportion d'hommes ne souffrant d'aucun biais lié aux normes sociales de genre a progressé le plus au Chili, en Australie, aux États-Unis et aux Pays-Bas. Les données montrent également une évolution négative de la proportion de femmes sans préjugés sexistes, ce qui indique une augmentation des préjugés dans de nombreux pays, la Suède et l'Inde représentant les plus grands reculs. Dans l'ensemble, le GSNI constate que les pays où les préjugés liés aux normes sociales sont plus importants ont tendance à avoir des niveaux d'inégalité entre les sexes plus élevés. Les tableaux statistiques contenant les données du GSNI sont disponibles dans une série d'annexes au rapport.

L'année 2020 marquant le 25ème anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin (Pékin+25) sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, le PNUD appelle les dirigeants mondiaux à accélérer les actions pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de genre.[10]

Figure : construction du GSNI

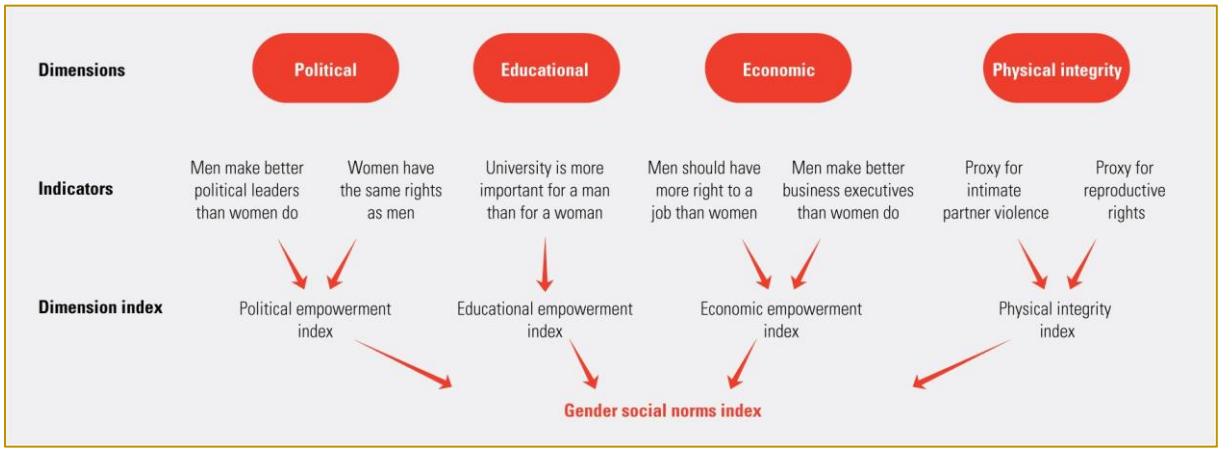

Source : PNUD.

[10] L'indice des normes sociales de genre du PNUD révèle des discriminations massives à l'égard des femmes – pour en savoir plus :
- http://sdg.iisd.org/news/undp-gender-social-norms-index-finds-massive-bias-against-women/
- https://www.undp.org/content/undp/en/home/news-centre/news/2020/Gender_Social_Norms_Index_2020.html
- http://hdr.undp.org/en/GSNI

Derrière le COVID, une crise alimentaire mondiale

Dans un rapport commun avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) estime que, d'ici fin 2020, le nombre de personnes souffrant sévèrement de la faim pourrait doubler en raison du Covid-19. La crise alimentaire devrait frapper, de manière aiguë, près de 265 millions de personnes. C'est une augmentation de 130 millions par rapport à 2019. *"Alors que nous affrontons une pandémie de Covid-19, nous sommes également au bord d'une pandémie de faim",* alerte David Beasley, directeur exécutif du PAM.

En 2019, les conflits étaient toujours le principal moteur des crises alimentaires (77 millions), mais les conditions climatiques extrêmes (34 millions) et les chocs économiques (24 millions de personnes) sont devenus de plus en plus importants, indique le rapport, qui met en garde sur le facteur aggravant que pourrait constituer le coronavirus. L'année dernière, dix pays ont été particulièrement frappés par la faim, notamment le Yémen, le Venezuela, la RDC, l'Afghanistan ou encore le Soudan du sud où 61 % de la population fut concernée. *"C'est un coup de massue pour des millions d'autres personnes qui ne peuvent pas manger si elles ne parviennent pas à gagner un salaire. Le confinement et la récession économique mondiale ont déjà anéanti leurs économies"*, a ajouté l'économiste en chef du PAM, Arif Husain. *"Nous devons agir collectivement dès maintenant pour atténuer l'impact de cette catastrophe mondiale",* insiste l'Économiste en chef du PAM.

Un rapport de Oxfam, paru ce 22 avril, enfonce le clou. Comparant la crise du Covid-19 à celle de 2008, l'ONG note que *"La crise qui se prépare est d'une tout autre dimension, plus insidieuse : celle d'une accentuation des inégalités et d'une paupérisation des producteurs et productrices, avec des conséquences à long terme très préoccupantes sur leur accès à l'alimentation".* À la différence de la crise de 2007-2008, on ne parle aujourd'hui pas de dysfonctionnement en matière de productivité. Il y a une production suffisante, notamment de grains. Le risque repose plutôt sur une perturbation des chaînes d'approvisionnement avec une perte de revenus conséquente pour les acteurs de ces filières.

Début avril déjà, trois organisations qui n'ont pas l'habitude d'écrire un communiqué commun ont lancé l'alerte. La FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont prévenu d'un risque croissant de pénurie alimentaire mondiale. Entre les surstocks de nourriture que font certains États, l'interdiction d'exportations de grands producteurs de blé ou encore la pénurie de main-d'œuvre agricole, la machine alimentaire mondiale s'enraye. Et encore une fois, ce sont les pays à faibles revenus et en déficit alimentaire qui vont subir de plein fouet cette pénurie.

"*Toutes les mesures contre le libre-échange seront contre-productives. Des mesures rapides pour protéger la circulation des denrées alimentaires entre les pays sont essentielles pour atténuer les risques de chocs importants qui auraient un impact considérable sur tout le monde, en particulier sur les pauvres et les plus vulnérables",* prévient Maxime Torere, économiste principal de la FAO.

Dans un communiqué diffusé le 21 avril, les ministres de l'Agriculture du G20, réunissant les plus grandes puissances mondiales, se sont engagés à assurer la sécurité alimentaire en coopérant les uns avec les autres. [11]

[11] Derrière le COVID, une crise alimentaire mondiale – pour en savoir plus :
- https://news.un.org/fr/story/2020/04/1067092
- https://fr.wfp.org/communiques-de-presse/covid-19-le-nombre-de-personnes-confrontees-une-crise-alimentaire-doublera-si
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/agriculture/isr-rse/coronavirus-avec-l-aggravation-de-la-crise-alimentaire-le-risque-d-explosion-sociale-148475.html

L’ESS en mouvement

PROPOSITIONS DU RAPPORT SCHATZMAN POUR FINANCER L’INNOVATION SOCIALE.....44

LES CRESS INTEGRENT ESS FRANCE 46

L’UDES LANCE VALOR’ESS, UNE PLATEFORME NUMERIQUE DEDIEE A LA MESURE D’IMPACT SOCIAL DES ENTREPRISES.....47

Propositions du rapport Schatzman pour financer l'innovation sociale

Le rapport « Financer l'innovation sociale » du groupe de travail animé par Jérôme Schatzman a été remis le 24 juin à Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale. Il formule 21 propositions pour encourager et mieux financer l'innovation sociale en France.

Christophe Itier et Jérôme Schatzman, lors de la remise du rapport « Financer l'innovation sociale » le 24 juin.
Crédit : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

En septembre 2019, Christophe ITIER, Haut-Commissaire à l'ESS et à l'Innovation Sociale, a missionné Jérôme SCHATZMAN, ancien entrepreneur social (La Table de Cana...) et actuel directeur exécutif de la Chaire Entrepreneuriat & innovation sociale à l'ESSEC.

Ce rapport a débouché sur 21 propositions, élaborées par un GT qui s'est réuni de novembre 2019 à mars 2020. Les 28 membres (Axelle Davezac de la Fondation de France, Jérôme Auriac de Yes Asso, Lena Geitner de Ronalpia, Boris Wallbaum d'Article 1 …) ont investigué 3 chantiers majeurs :

- Le financement de la R&D sociale ;
- Le financement de l'innovation sociale ;
- La formation & la sensibilisation de l'écosystème.

Pour ce faire, 78 experts ont été auditionnés.

« Une des problématiques récurrentes dans le monde de l'économie sociale et solidaire est de faire reconnaître l'innovation sociale au même titre que l'innovation technologique », estime le Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale Christophe Itier. Ce rapport, intitulé « Financer l'innovation sociale » lui a été remis pour tenter d'y remédier.

Mieux financer la R&D sociale

Rendre accessible les chiffres du mécénat, structurer un réseau national de tiers-lieux de recherche, lancer une initiative française pour la mesure d'impact, créer des incubateurs d'intérêt général dans chaque région, créer un crédit d'impôt recherche sur la taxe sur les salaires, créer un statut de jeune association innovante, faciliter la prise de risque pour les investisseurs privés… 21 propositions ont été formulées autour de trois axes. Le premier vise à renforcer la capacité des acteurs de l'innovation sociale à se connaître et à travailler ensemble, le deuxième à mieux mobiliser les ressources existantes (tels que les fonds européens), et le troisième à proposer de nouvelles sources de financements.

Plusieurs propositions intégrées au plan de relance de l'ESS

Trois propositions a minima devraient être intégrées au plan de relance de l'ESS de Christophe Itier, attendu pour la rentrée. Pour donner de la visibilité aux dispositifs de financement de l'innovation sociale, souvent méconnus, le Haut-commissaire compte s'appuyer sur la bannière du French Impact et créer ou renforcer des incubateurs régionaux dédiés à l'innovation sociale. La création d'un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) recherche permettrait quant à elle d'inciter davantage d'associations à se lancer dans des projets de R&D en innovation sociale. Enfin, mieux former les acteurs à la mesure d'impact, souvent considérée comme trop complexe et coûteuse, permettrait à l'ensemble de ces initiatives de changer d'échelle et de gagner en lisibilité, selon le Haut-commissaire.

Créer un fonds doté d'un milliard d'euros

Le rapport se conclut sur une proposition forte : celle de créer un fonds capitalisé d'au moins un milliard d'euros, s'inspirant du Nesta britannique ou du Sitra finlandais. *« Je trouve intéressant que dans ces pays, les acteurs de l'innovation sociale aient accès à des tickets de financement d'un million d'euros (…) Réfléchir à un fonds capitalisé, produisant chaque année des intérêts, serait vraiment pertinent »*, argue Jérôme Schatzman.

En ce qui concerne les financements, Christophe Itier va dans le même sens : *« Il faut passer à l'échelle. Nous sommes trop dispersés en ce qui concerne l'innovation sociale. Dans la tech, lorsque l'on finance dix startups, on sait que sept ne passeront pas le cap. Mais la réussite des trois autres, qui deviennent des licornes, compense les échecs. C'est cette part de risque dans l'innovation sociale qu'il faut arriver à financer. »*[12]

[12] Propositions du rapport Schatzman pour financer l'innovation sociale -article inspiré de :

- https://www.carenews.com/fr/news/21-propositions-pour-developper-l-innovation-sociale

Les CRESS intégrent ESS France

Suite à son Assemblée générale le 25 juin, ESS France modifie ses statuts pour y intégrer les CRESS et ainsi renforcer les liens entre acteurs nationaux et territoriaux. Cette fusion s'accompagne d'un projet ambitieux pour construire l'après-crise.

Nouveaux statuts : les CRESS intègrent ESS France

Grâce à une remise à plat des statuts d'ESS France, les CRESS sont devenus depuis le 1er juillet membres à part entière d'ESS France auprès des organisations statutaires représentants les différentes familles d'entreprises de l'ESS (au sens de l'article 1 de la loi de 2014) ainsi que des organisations transversales impliquées dans l'ESS.

Cette gouvernance s'est également élargie à deux nouvelles structures ayant rejoint ESS France au cours du dernier mandat : le COORACE et l'Association des Directeurs des Organismes de Mutualité Francophone (ADOM).
Avec l'ambition de renforcer leur plaidoyer et d'assurer une cohérence forte entre les acteurs nationaux et territoriaux, les nouvelles missions d'ESS France, telles que dévolues selon ses nouveaux statuts, sont :

- D'organiser le dialogue entre ses membres ;
- De représenter les intérêts de l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics et institutions français, européens et internationaux, auprès des partenaires économiques et sociaux et auprès d'organisations professionnelles ;
- De promouvoir et défendre les valeurs, intérêts et spécificités de l'économie sociale et solidaire, de participer aux concertations impliquant les forces vives de la nation, au plan national, européen et international ;
- De soutenir, d'animer, de coordonner et de valoriser le réseau des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et de consolider, au niveau national, les données économiques et les données qualitatives reçues par celles-ci ;

- D'aider au développement et à la structuration du réseau des CRESS, dans le respect de la subsidiarité et d'être garante du respect des règles communes que se donnent les CRESS ;
- De représenter et défendre les intérêts des CRESS au niveau national, sur la base de positions et de propositions élaborées par ces dernières.

Un projet politique ambitieux pour porter l'après-crise

Cette assemblée générale traduit selon Jérôme Saddier « *un nouveau départ pour ESS France, qui doit permettre de construire une organisation collective efficace au service d'un projet politique ambitieux pour l'ESS. La crise que nous sommes en train de traverser montre que notre économie et les normes auxquelles elle répond sont pour partie dépassées. Il faut repenser en profondeur notre modèle économique, social et démocratique. Si l'ESS n'en constitue pas à elle seule la solution, elle constitue cependant un point d'appui déterminant pour les réponses aux changements qui doivent être entrepris et que nous allons porter* ».[13]

L'UDES lance VALOR'ESS, une plateforme numérique dédiée à la mesure d'impact social des entreprises

Fruit d'un travail collégial de plus de 2 ans mené par l'UDES avec ses adhérents, les têtes de réseaux et think tank de l'ESS, ainsi que les cabinets (IM)PROVE et Vigeo-Eiris, VALOR'ESS est un outil d'initiation à la mesure d'impact social, mobilisable par toutes les entreprises de l'ESS, et au-delà, par des TPE/PME qui souhaitent travailler sur leur raison d'être.

Avec VALOR'ESS, toute entreprise quelle que soit sa taille, peut désormais objectiver :

- son impact social à travers 43 indicateurs relatifs notamment au bien-être (confiance en soi, réduction du stress…) à l'environnement (diminution des déchets, revalorisation des matières,

[13] Les CRESS intégrent ESS France :
- http://www.lelabo-ess.org/les-cress-integrent-ess-france.html
- https://www.ess-france.org/actualites/assemblee-generale-dess-france-du-25-juin-2020

durée de vie des produits et services…) à l'économie et à l'emploi (impacts territoriaux, développement des compétences …).

- ses pratiques internes via une soixantaine d'indicateurs de gestion (mission sociale, gouvernance, diversité, ressources humaines, modèle économique…) officiellement labellisés par VIGEO-EIRIS, agence spécialiste de la notation sociale.

Un atout social et économique pour les entreprises

Grâce à ces indicateurs, les entreprises peuvent faire évoluer leur modèle et s'inscrire dans des démarches d'amélioration continue de leurs pratiques. Elles peuvent également cultiver et valoriser le bénéfice social de leurs activités auprès de leurs parties prenantes (salariés, usagers/bénéficiaires/clients, financeurs, pouvoirs publics…).

La plateforme VALOR'ESS est gratuite et opérationnelle depuis le 2 juin 2020.[14]

Plus d'informations sur le site de l'UDES.

[14] L'UDES lance VALOR'ESS, une plateforme numérique dédiée à l'évaluation d'impact social des entreprises :
- Accéder à cet outil : https://www.valoress-udes.fr/
- http://www.lelabo-ess.org/l-udes-lance-valor-ess-sa-plateforme-numerique.html
- https://www.udes.fr/actualites/ludes-lance-valoress-sa-plateforme-numerique-dediee-mesure-de-limpact-social-entreprises

RSE et engagement des entreprises

ENGAGEMENT PRO BONO DES ENTREPRISES ET BESOINS EN COMPETENCES DES ASSOCIATIONS : QUELLES PERSPECTIVES DE COOPERATION ENTRE CES ACTEURS ? 50

RECLAIM FINANCE TRACE LES INVESTISSEMENT FOSSILES DES BANQUES.....52

SUITE A L'ANNONCE DE BP, SHELL REVISE A LA HAUSSE SA TRAJECTOIRE ZERO EMISSIONS NETTES 53

Engagement pro bono des entreprises et besoins en compétences des associations : quelles perspectives de coopération entre ces acteurs ?

Focus sur les territoires des Pays de la Loire et de la métropole Aix Marseille Provence.

Article rédigé par :

pro bono lab

L'année 2020 sera marquée par le coronavirus qui a confiné des millions de personnes en France et à travers le monde. Cette crise sanitaire a donné une visibilité nouvelle à des enjeux sociaux et sociétaux qui ont été accentués et pointés plus qu'habituellement, bien qu'ils ne soient pas récents. Il est temps d'agir, de créer de nouvelles coopérations, d'interconnecter les acteurs pour que l'union de leurs compétences puisse enfin faire avancer ces éternels débats.

Les alliances seront indispensables

Pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux identifiés, les coopérations seront nécessaires, car tous les savoir-faire vont être utiles. Et parce que l'intelligence collective a fait la preuve de son efficacité. L'ODD 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs du développement durable » établi en 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030 le reconnait bien.

La mission interministérielle confiée fin 2019 par Gabriel Attal, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, à la Députée Cathy Racon-Bouzon des Bouches du Rhône et au RAMEAU sur les « Leviers d'accélération des alliances stratégiques entre associations et entreprises » confirme que ces sujets d'alliance sont particulièrement d'actualité. L'Observatoire des partenariats a d'ailleurs identifié 1,2 millions de partenariats entre entreprises et associations[15]. Ils ont été regroupés en quatre catégories : mécénat, innovation sociétale, coopération économique et pratiques responsables.

Nous allons ici nous focaliser sur le mécénat, plus précisément ce que l'on appelle le mécénat de compétences (mise à disposition gratuite de collaborateurs sur leur temps de travail). Nous élargirons également ce prisme en parlant de pro bono : partage de compétences professionnelles. Pro Bono Lab vient tout juste de publier deux études territoriales pour comprendre les dynamiques et les enjeux des coopérations entre entreprises et structures à finalité sociale (associations, coopératives, fondations…). Quelles leçons en tirer ?

La métropole marseillaise : du tutorat au pro bono, faire correspondre les besoins du territoire aux propositions de partenariat

Au sein de la métropole d'Aix Marseille Provence, les entreprises interrogées sont 70% à mener des actions d'engagement citoyen et/ou de soutien à la vie locale et associative[16]. Sur cet échantillon, 76% sont des TPE-PME alors que sur l'ensemble, les freins les plus cités sont le manque de temps et de ressources humaines et financières. Il est donc intéressant de noter que malgré ce manque, les petites et moyennes entreprises s'engagent tout de même pour leur territoire.

[15] *Le « Collective Impact » à la française au service des ODD*, Le Rameau en coopération avec l'Observatoire des partenariats, Mai 2020, Note sur l'état des lieux des partenariats pour la mission « Accélérer les alliances stratégiques »
[16] *Comment les entreprises s'engagent-elles en faveur du territoire Aix Marseille Provence ?* Pro Bono Lab, en partenariat avec la fondation Crédit Coopératif, Mai 2020, Observatoire du pro bono

Parmi les notions relatives à l'engagement citoyen, le tutorat est le format le plus connu (87%) mais aussi le plus pratiqué par les entreprises disposant d'une politique d'engagement (56%). Ce format de partage de compétences et d'accompagnement des bénéficiaires directs des associations ne nécessite pas forcément l'utilisation de compétences métiers, mais davantage de compétences personnelles ou transversales (l'écoute, la bienveillance, l'empathie, le bon sens…). Le pro bono est quant à lui moins pratiqué dans la métropole puisque les entreprises ayant une politique d'engagement sont 50% à inciter leurs collaborateurs à faire du bénévolat de compétences[17] et 44% à mettre en place des dispositifs de mécénat de compétences.

Pourtant, les structures à finalité sociale sur le territoire sont 82% à avoir au moins un besoin en compétences (notamment en communication, relations publiques et stratégie de développement). Ces besoins peuvent être difficiles à assouvir, même lorsqu'un partenariat est mis en place avec une entreprise du territoire, puisque 67% d'entre elles réalisent des missions qui ne s'appuient pas sur des compétences en particulier. Bien que 79% des associations souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement pro bono, seules 14% ont déjà pu y avoir recours. A noter également qu'un-tiers ne savait pas si un accompagnement par le partage de compétences leur serait utile car ce type de dispositif est encore mal connu et les associations n'ont pas toujours le temps ni les compétences pour identifier et prioriser leurs besoins. L'enjeu principal pour le territoire marseillais sera donc d'aligner le besoin en compétences des associations sur des fonctions supports avec les formats d'engagement proposés par les entreprises.

Autre territoire, autre échelle, la région des Pays de la Loire et ses spécificités territoriales

Dans les Pays de la Loire, nous avons retrouvé de nombreuses tendances similaires en termes de besoins et formats d'engagement mis en place, même si certains points différenciants peuvent être soulevés.

Le pourcentage de structures à finalité sociale ayant au moins un besoin en compétences est proche de celui de la métropole marseillaise avec 85% des répondants et les besoins prioritaires semblables (communication, finance, relations publiques et stratégie de développement)[18]. Le tutorat est également plus plébiscité par les entreprises qui disposent d'une politique d'engagement (63% le pratiquent) que le mécénat de compétences (46%) et le bénévolat de compétences (40%). Néanmoins, elles sont plus nombreuses à mobiliser les compétences métiers de leurs collaborateurs dans l'Ouest : 47% de celles qui réalisent des missions de mécénat de compétences s'appuient sur la compétence communication dont elles disposent en interne, 41% sur les ressources humaines).

Au niveau des freins, les entreprises répondantes mentionnent comme pour la métropole Aix Marseille Provence le manque de temps et de ressources humaines et financières mais, élément différenciant,

[17] Bénévolat de compétences : partage de compétences auprès d'une structure à finalité sociale sur son temps personnel. Les entreprises peuvent proposer à leurs salariés, sur la base du volontariat, des missions d'accompagnement hors de leur temps de travail (en matinée, en soirée, le week-end, ou encore nécessitant de poser un jour de congé)

[18] *Comment les entreprises s'engagent-elles en faveur du territoire des Pays de la Loire ?* Pro Bono Lab, en partenariat avec AG2R La Mondiale et la région Pays de la Loire, Mai 2020, Observatoire du pro bono

elles citent aussi le manque de visibilité sur la pertinence des dispositifs. Un enjeu de pédagogie a donc été identifié sur l'impact des formats pro bono auprès des parties prenantes (autant pour les structures à finalité sociale que pour les entreprises et leurs collaborateurs).

Quelles tendances pour l'engagement pro bono de demain ?

Pour les trois années à venir, les entreprises sont 57% sur la métropole Aix Marseille Provence à vouloir augmenter leur soutien à l'engagement citoyen et 40% dans les Pays de la Loire. Parmi les formats envisagés, le tutorat/parrainage reste en tête avec 50% des entreprises de la métropole marseillaise qui souhaitent le développer et 63% dans la région Pays de la Loire. Cependant, le pro bono est aussi envisagé par les entreprises de ces territoires, respectivement par 50% et 56%. Le développement de ces formats d'engagement, et plus largement des partenariats entreprises/associations, dépendra principalement de la possibilité d'y accorder les ressources nécessaires mais également de la pédagogie de la part des intermédiaires et acteurs publics. Ces derniers sont sollicités par les répondants pour avoir plus de visibilité sur l'impact de telles coopérations ainsi que pour offrir des lieux d'échanges pour favoriser le partage et la co-construction.

Anaïs Vincent-Luce, Responsable de l'Observatoire du Pro Bono

Reclaim Finance trace les investissement fossiles des banques

Reclaim Finance est nouvelle organisation non gouvernementale ayant pour but de suivre à la trace la stratégie des banques en matière de finance. « *Nous mettons la finance au service du climat* », affiche Reclaim Finance en ouverture de son site Internet.

La nouvelle ONG reprend donc le flambeau des Amis de la Terre sur la finance climat, sans qu'il ne s'agisse d'une véritable scission : elle a été fondée par Lucie Pinson, l'ancienne référente pour la finance privée des Amis de la Terre. Reclaim Finance est en fait un affilié des Amis de la Terre France, avec pour ambition de développer l'engagement des acteurs financiers français sur toutes les énergies fossiles.

La politique de désinvestissement du charbon des banques est l'un des deux thèmes majeurs d'engagement de Reclaim Finance. La jeune organisation est d'ailleurs membre de la campagne Unfriend Coal, le réseau d'ONG qui fait pression sur les compagnies d'assurance, et de la campagne Europe Beyond Coal, le réseau qui milite pour la sortie du charbon des pays européens.

Reclaim Finance vise aussi la sortie globale des énergies fossiles parmi ses chevaux de bataille. Les membres de l'ONG veulent pratiquer l'engagement auprès des acteurs financiers pour les inciter à ne plus financer l'expansion des projets de gaz ou de pétrole.

La première opération de Reclaim Finance est la sortie du rapport "Banking on Climate Change", qui étudie les financements aux énergies fossiles octroyés par les grandes banques mondiales. Ce rapport, réalisé par plusieurs ONG dont le Rainforest Action Network et Reclaim Finance, montre cette année que les 35 plus grandes banques mondiales ont financé à hauteur de 2700 milliards de dollars les industries fossiles depuis la COP21 en 2015.

Figure : classement des banques, en termes de financement d'actifs fossiles

RANK	BANK	2016	2017	2018	2019	TOTAL
1	JPMORGAN CHASE	$63.986 B	$70.654 B	$69.028 B	$64.925 B	$268.593 B
2	WELLS FARGO	$34.504 B	$54.931 B	$63.237 B	$45.242 B	$197.914 B
3	CITI	$43.066 B	$46.090 B	$46.101 B	$52.409 B	$187.666 B
4	BANK OF AMERICA	$37.593 B	$36.331 B	$34.926 B	$48.075 B	$156.925 B
5	RBC	$30.346 B	$38.268 B	$36.962 B	$35.108 B	$140.683 B
6	MUFG	$25.640 B	$27.056 B	$33.879 B	$32.235 B	$118.811 B
7	BARCLAYS	$31.072 B	$30.733 B	$26.633 B	$29.667 B	$118.106 B
8	TD	$20.328 B	$29.071 B	$26.140 B	$27.893 B	$103.431 B
9	MIZUHO	$21.826 B	$19.861 B	$29.191 B	$32.201 B	$103.079 B
10	SCOTIABANK	$18.786 B	$23.876 B	$29.043 B	$26.040 B	$97.745 B
11	MORGAN STANLEY	$24.441 B	$24.772 B	$19.929 B	$22.826 B	$91.969 B
12	HSBC	$17.814 B	$22.319 B	$19.847 B	$26.549 B	$86.528 B
13	BNP PARIBAS	$17.762 B	$18.069 B	$17.774 B	$30.618 B	$84.223 B
14	GOLDMAN SACHS	$23.609 B	$20.372 B	$17.678 B	$22.095 B	$83.754 B
15	BANK OF CHINA	$23.410 B	$15.987 B	$23.423 B	$20.856 B	$83.676 B

Source : Reclaim Finance.

Selon le rapport, les banques ont soutenu à hauteur de 735 milliards de dollars en 2019 les entreprises des énergies fossiles, en progression de 5 % par rapport à l'année précédente. Les banques américaines demeurent les principaux financeurs de ces industries, JP Morgan Chase obtenant la première place du classement. BNP Paribas, première banque française, atteint la treizième place. Cette nouvelle édition du rapport Banking on Climate Change va désormais fournir à Reclaim Finance les arguments pour dialoguer avec les banques.[19]

Suite à l'annonce de BP, Shell révise à la hausse sa trajectoire zéro émissions nettes

Le géant des hydrocarbures Royal Dutch Shell a promis jeudi d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour l'ensemble de ses activités, sans donner à ce stade de détails précis sur sa stratégie pour y parvenir. Le groupe anglo-néerlandais emboîte le pas de son concurrent britannique BP qui a fait des promesses similaires en février, au moment où le secteur est accusé de traîner les pieds sur cette question.

La « course aux armements » dans l'établissement des objectifs d'émissions de carbone est telle que Shell, qui était l'un des leaders du secteur lorsqu'elle a annoncé ses objectifs d'intensité de Scope 3, se retrouve à faire du rattrapage.

[19] Reclaim Finance trace les investissement fossiles des banques – pour en savoir plus :
- https://reclaimfinance.org/site/
- https://www.ran.org/wp-content/uploads/2020/03/Banking_on_Climate_Change__2020_vF.pdf
- https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/reclaim-finance-une-nouvelle-ong-pour-tracer-les-investissements-fossiles-des-banques-148346.html

Shell a annoncé une nouvelle révision de ses objectifs, visant zéro émission nette pour ses propres activités (Scope 1 et 2) et une réduction de 65 % de l'intensité en carbone de l'énergie qu'elle produit et vend (contre 50 % auparavant) – Scope 3. Shell a donc revu ses ambitions à la hausse, mais continue de laisser certaines zones floues.

Bien que la plupart des discussions autour de l'annonce se soient concentrées sur le "zéro net" d'ici 2050, il est important de noter que cela s'applique uniquement aux émissions des propres activités de Shell. En d'autres termes, elle exclut les émissions provenant de la combustion des combustibles fossiles qu'elle vend (émissions "scope 3"), qui représentent environ 85% des émissions du cycle de vie du pétrole et du gaz.

La liste des compagnies pétrolières et gazières qui se sont fixé des ambitions nettes de zéro pour leurs seules activités s'allonge - des objectifs similaires ou plus ambitieux que ceux de Shell ont déjà été annoncés par Equinor, Energean, Lundin Energy et Eni, pour n'en citer que quelques-uns. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, toutes les entreprises devront réduire leurs propres émissions directes, y compris les compagnies pétrolières et gazières. Ces annonces doivent donc être saluées.

Cependant, dans le secteur des combustibles fossiles, les objectifs qui ne concernent que les émissions opérationnelles sont inadéquates en soi, et ce à deux points de vue. Premièrement, en ignorant la grande majorité des émissions qui résultent des activités commerciales d'une entreprise (c'est-à-dire la production et la vente de pétrole, de gaz et/ou de charbon), ils ne reflètent pas l'effet ultime de cette entreprise sur le budget carbone de la planète. Deuxièmement, elles n'atténuent pas le risque financier des actifs immobilisés, en permettant à l'entreprise de continuer à investir dans d'autres projets de combustibles fossiles sans limitation.

Les compagnies pétrolières et gazières ont commencé à répondre à ces préoccupations en fixant d'autres objectifs relatifs à leurs émissions de portée 3. Shell a été l'une des premières à annoncer en 2017 qu'elle réduirait de 50 % l'intensité carbone moyenne de ses produits énergétiques vendus. Bien que la reconnaissance de la nécessité de s'attaquer aux émissions de Scope 3 ait constitué un grand pas, elle permet à une entreprise de continuer à augmenter la production de combustibles fossiles et donc les émissions de carbone en termes absolus, à condition qu'elle ajoute également des énergies renouvelables à un rythme plus rapide (ce qui réduit ainsi l'intensité moyenne de CO_2 par unité d'énergie vendue). Elle ne permet donc pas à la fois de réaliser les réductions globales d'émissions nécessaires pour que la planète atteigne le niveau zéro et d'atténuer le risque d'échouage.

Le prochain grand bond en avant a eu lieu au cours des six derniers mois, lorsque certaines entreprises ont introduit des objectifs d'émissions de type "scope 3" avec des bases absolues - Repsol et BP via des limites de zéro net en 2050, et Eni via des objectifs qui n'atteignent pas le zéro net mais qui nécessitent des réductions d'émissions de type "scope 3" en termes absolus.

Les pressions exercées par diverses parties prenantes continuent de pousser les producteurs de pétrole et de gaz à se montrer plus ambitieux en ce qui concerne les objectifs d'émissions. Shell, qui se sent peut-être laissée pour compte, a relevé son objectif d'intensité des émissions de scope 3 à une réduction de 65 %. L'amélioration des ambitions au fil du temps est manifestement une bonne chose, et chaque fois qu'une entreprise crée un précédent, elle envoie un message au reste de l'industrie.

Toutefois, étant donné que l'intensité des émissions est la même qu'auparavant, l'objectif révisé de scope 3 présente les mêmes lacunes que le précédent.

Shell s'attend à ce que certaines applications énergétiques de ses produits ne soient pas décarbonisées dans un avenir proche, raison pour laquelle elle ne fixe pas d'objectif net zéro pour ses émissions de type 3. Toutefois, elle fait valoir qu'elle peut encore devenir une « entreprise énergétique à émissions nettes zéro » si ses clients réduisent leurs propres émissions pour s'occuper des 35 % restants.

Se fier uniquement aux actions des clients serait une façon très faible de revendiquer le zéro net sur le champ d'application 3 - toutes les compagnies pétrolières et gazières seraient zéro net sur le champ d'application 3 si seulement leurs clients décarbonisaient. Shell va plus loin en affirmant qu'elle travaillera avec ses clients sur leur décarbonisation. Cependant, en l'absence d'engagements ou même d'objectifs non contraignants à cet égard, il est très difficile de considérer cela comme un objectif "net zéro" au sens propre.

Si plusieurs entreprises ont annoncé des ambitions d'émissions de type scope 3, elles utilisent également des méthodologies subtilement différentes, ce qui rend difficile une comparaison directe de l'ampleur et des implications de ces ambitions.[20]

[20] Suite à l'annonce de BP, Shell révise à la hausse sa trajectoire zéro émissions nettes – pour en savoir plus :
- https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/le-petrolier-shell-s-engage-a-atteindre-la-neutralite-carbone-en-2050-845333.html
- https://carbontracker.org/shells-revised-emissions-targets-higher-ambition-but-still-flawed/

Transformation digitale

LE CROWDFUNDING, UNE OPPORTUNITE POUR LE FINANCEMENT DE LA CULTURE 57

MICROSOFT VEUT METTRE LE BIG DATA AU PROFIT DE LA BIODIVERSITE.....59

LES OPERATEURS NUMERIQUES DEVRONT BIENTOT INDIQUER LE BILAN CARBONE DE NOS ACTIVITES 60

Le crowdfunding, une opportunité pour le financement de la culture

© Musée Carnavalet

Article rédigé par :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

Si le crowdfunding avait été quelque peu oublié ces dernières années, la crise sanitaire a remis en lumière son utilité, puisque de nombreuses plateformes ont permis de récolter des sommes importantes pour aider les structures « en première ligne », qu'elles soient publiques ou privées. Mais au-delà de la réponse à l'urgence sanitaire, le crowdfunding représente une véritable opportunité de diversification des ressources, notamment pour le secteur culturel qui risque de rencontrer dans les prochains mois de nombreuses difficultés à trouver des financements. Il devient dès lors nécessaire pour les collectivités de s'approprier ce mode de levée de fonds.

Qu'il participe à la visibilité d'un projet, permette un abondement ou finance une partie de la réalisation, le crowdfunding est une vraie chance de diversification des ressources. Il permet aussi de créer un véritable lien avec le public qui s'implique d'autant plus en finançant des projets.

Le crowdfunding comme levier pour les collectivités

Les collectivités locales ont de plus en plus recours au financement participatif pour la restauration du petit patrimoine.

C'est le cas notamment en Ardèche où un vaste programme de soutien a été lancé il y a 3 ans. Ce programme, monté en collaboration avec le Département, a pour objectif de préserver le patrimoine ardéchois sur plusieurs axes

- La création d'un site internet pour recenser l'ensemble des projets ayant besoin d'un financement sur le territoire. Ce site, en partenariat avec Financement Participatif France et BPI France, offre une belle vitrine aux projets ardéchois et participe au développement et à l'attractivité du territoire.
- La création d'un fonds pour le patrimoine : le FIPA (Fonds Innovant en faveur du Patrimoine Ardéchois). Financé par une partie de la redevance versée par la Caverne du Pont d'Arc au Département, ce Fonds permet de soutenir financièrement des projets patrimoniaux qui mettent en place une collecte. C'est un coup de pouce à tous les projets qui ont déjà une démarche de diversification des ressources.
- Des ateliers de crowdfunding gratuits, pour aider à la création de campagne en soutien des projets.

Les projets sont donc mis en valeur afin d'obtenir une visibilité importante et un soutien massif des riverains et amoureux de la région.

Le crowdfunding, un petit plus pour le projet

Le Musée Carnavalet s'est aussi lancé dans une opération de crowdfunding afin d'obtenir des financements pour restaurer 20 enseignes de commerces du Vieux Paris. Entre septembre et novembre 2019, la campagne a permis de collecter des fonds en vue de la réouverture du musée début 2020.

Le Musée Carnavalet fait partie des 14 musées de la Ville de Paris et est géré par l'établissement public Paris Musées. C'est donc un établissement public, qui souhaite, comme beaucoup d'autres structures, diversifier ses ressources.

L'objectif fixé par la campagne était de 40 000 € ; début décembre, le site annonce que le projet a été réalisé, même si la cagnotte n'a pas dépassé les 80% d'objectifs. Cette campagne avait principalement pour but d'apporter un « coup de pouce » sur ce projet de restauration, tout en impliquant les citoyens, connaisseurs ou sympathisants. D'ailleurs, les contreparties allouées proposaient une visibilité sur le site, des cartes postales et des places pour le musée, des soirées privées et un accès à l'inauguration du musée lors de sa réouverture.

Au-delà de l'aspect financier qu'a apporté cette campagne de crowdfunding, c'est un véritable lien avec les différentes parties prenantes au musée qui a été mis en place.

Dans le cadre de na rénovation globale du musée, ce projet n'aurait peut-être pas vu le jour sans le soutien et les dons des privés.

Le crowdfunding au cœur du projet

En septembre 2019, le Jardin des Plantes lançait un appel au don pour sa Statuaire[21]. Le principe est très simple : « adopter » un lion ou une nymphe du Jardin pour financer la restauration des statuts en péril. Et par adopter, il faut comprendre financer la restauration !

Le projet, mené en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, avait pour but de restaurer de 24 à 30 statuts identifiées dans le Jardin.

L'objectif de cette campagne, qui va durer jusqu'en 2021 est d'obtenir 213 900 €, en faisant appel aux particuliers et aux entreprises. Chaque statut sera renommé du nom de son plus important donateur (dès 10 000 €), et les autres contributeurs pourront aussi profiter d'invitations, de pass annuels et de visites guidées du Jardin.

C'est un lourd projet en termes de ressources et de temps, qui nécessite l'implication de tous.

Un financement institutionnel est prévu pour compléter les sommes obtenues et mener le projet à son terme

Le crowdfunding comme aide à la création

En 2015, l'Opéra de Rennes lançait un nouveau concept inédit : adapter la mise en scène d'un opéra pour le retransmettre sur des écrans numériques. Ce projet avait pour but de diffuser largement la culture de l'opéra et de la rendre accessible à tous. Ce projet avait fait appel au crowdfunding, afin d'obtenir les fonds suffisants à sa réalisation.

[21] https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/la-statuaire-du-jardin-des-plantes

Comme tout projet mis en place dans le cadre d'un établissement public, des financements institutionnels étaient déjà alloués au projet. Les financements privés sont une ressource complémentaire qui permettent d'impliquer plus de parties prenantes dans le cadre d'un projet.
Pour le projet de l'Opéra de Rennes, les financements participatifs obtenues ont servi à l'achat de matériel numérique pour la diffusion de l'œuvre.

Tifenn André, Directrice de la professionnalisation

Microsoft veut mettre le big data au profit de la biodiversité

La préservation biodiversité est essentielle. Et les entreprises ont un rôle à jouer. C'est l'avis de Brad Smith, le PDG de Microsoft. En pleine crise du coronavirus, et quelques mois après avoir annoncé son engagement pour une empreinte carbone négative, le géant du numérique vient de lancer "Planetary Computer" (l'ordinateur planétaire), un projet qui vise à aider à la protection des écosystèmes et qui complète le programme plus large "AI on Earth" (L'intelligence artificielle pour la Terre) lancé en 2017.

Sachant que la biodiversité est aussi *"cruciale pour notre santé et notre prospérité (…) il devrait être aussi facile pour quiconque dans le monde de rechercher l'état de la planète que de rechercher sur Internet des itinéraires ou des restaurants. Nous devons utiliser l'architecture de l'ère de l'information - données, calcul, algorithmes... - pour accélérer un avenir plus respectueux de l'environnement*", assure ainsi Brad Smith sur son blog.

Planetary Computer regroupera et analysera, grâce au machine learning, des données environnementales à l'échelle planétaire, qui seront ensuite mises à disposition d'organisation ou d'entreprises prenant des décisions impactant l'environnement. Concrètement, la plateforme fournira des images satellites ou des données de pointe qui pourront aider les gestionnaires forestiers et les ONG à avoir une vue intégrée de la santé des forêts, à moindre coût. Les entreprises pourraient aussi utiliser ces modélisations dans le cadre de projets industriels et les urbanistes et les agriculteurs pourraient bénéficier de données précises et précieuses sur la gestion de la ressource en eau.

Autre volet du plan, devenu classique chez les entreprises : la compensation. D'ici 2025, Microsoft déclare qu'il compensera son impact direct sur les écosystèmes en protégeant, d'ici 2025, plus de superficie terrestre que Microsoft n'en utilise pour la conduite de ses activités, notamment via le financement de zones naturelles protégées. Peu de mesures sont décrites en revanche sur les actions de réduction de sa propre empreinte biodiversité, notamment concernant les 4 000 hectares de terres qu'elle utilise via ses différents sites.

La plateforme AI for Earth a déjà été utilisée par près de 500 organisations de conversation et écologiques dans 81 pays. S'appuyant sur ces progrès, l'ordinateur permettra aux urbanistes et aux agriculteurs d'accéder aux données sur la disponibilité de l'eau et les risques d'inondation, de combiner des informations sur les habitats des espèces et d'explorer les techniques d'utilisation des arbres pour le reboisement et la compensation.

Microsoft investira également dans la cartographie de la couverture terrestre et l'optimisation de l'utilisation des terres grâce à une nouvelle collaboration avec le groupe du Réseau d'Observation de la Biodiversité. La subvention de 1 million de dollars a pour but de soutenir les projets sur la biodiversité et de créer des mesures qui éclaireront les efforts de conversation.[22]

Les opérateurs numériques devront bientôt indiquer le bilan carbone de nos activités

Dès le 1er janvier 2022, les fournisseurs d'accès à Internet et les opérateurs mobiles comme Orange, SFR ou Free seront contraints d'afficher l'impact carbone des activités numériques de leurs clients. Ils devront calculer combien nous, consommateurs, avons généré d'émissions de CO_2 en regardant un film, envoyé des mails, partagé des données, téléchargé tel contenu… L'impact environnemental des appareils devra également être comptabilisé.

« *Nous sommes pleinement mobilisés pour aider le gouvernement et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) à définir l'équivalence entre consommations de données et émissions de gaz à effet de serre* », a assuré Arthur Dreyfuss, président de la Fédération française des télécoms (FFT). « *Maîtriser l'impact environnemental et énergétique des services numériques est l'une des priorités des opérateurs de la fédération* », a-t-il ajouté.

Pour l'instant, ni la méthodologie, ni la manière d'indiquer son impact au consommateur n'a encore été décidé. Les acteurs du secteur ont deux ans pour trouver une solution. Une des pistes est d'afficher l'impact environnemental directement sur la facture. Pour le gouvernement, il y a un immense travail de sensibilisation à faire auprès du grand public. La secrétaire d'État Brune Poirson veut également pousser les opérateurs à améliorer leur bilan carbone : « *Notre objectif est de faire en sorte que les consommateurs puissent choisir leur fournisseur d'accès Internet en fonction de son impact environnemental* », a-t-elle souligné.

Depuis quelques années, avec l'essor du streaming et des plateformes comme Netflix, l'impact environnemental du numérique a considérablement évolué. Selon le Shift Project, le secteur représente aujourd'hui 4% des émissions de CO_2 mondiales. Mais cet impact devrait doubler d'ici cinq ans. Le visionnage des vidéos en ligne en 2018 a ainsi généré 300 millions de tonnes de CO_2, soit autant d'émissions qu'un pays comme l'Espagne. « *Tandis que la contrainte climatique impose une baisse drastique des émissions mondiales de gaz à effet de serre dans les prochaines années, le numérique accroît sa consommation d'énergie de 9 % par an* », note le think tank.

Et cela devrait s'accélérer avec le déploiement de la 5G, qui va permettre de multiplier les usages. Il y a aujourd'hui un consensus pour dire qu'un équipement 5G consomme trois fois plus qu'un équipement 4G, et qu'ajouter des équipements 5G aux infrastructures existantes (2G, 3G, 4G) conduira

[22] Microsoft veut mettre le big data au profit de la biodiversité – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/microsoft-veut-mettre-le-big-data-au-profit-de-la-biodiversite-148476.html
- https://innovation.microsoft.com/en-us/planetary-computer
- https://medium.com/opresse/microsoft-lance-planetary-computer-a91ed4e7450

au moins à doubler la consommation. Par ailleurs, avec la 5G il faudra trois fois plus d'infrastructures qu'avec la 4G pour assurer la même couverture.

L'enjeu est d'arriver à concilier la sobriété numérique avec une démarche de progrès technologique. Une prise de conscience du grand public de cette pollution permettrait de mieux gérer les impacts de ce secteur. Les petits gestes, comme éteindre sa box la nuit, vider sa boîte mail, regarder les vidéos sur des petits écrans, prolonger la durée de vie de ses équipements… représentent une partie de la solution. [23]

[23] Les opérateurs numériques devront bientôt indiquer le bilan carbone de nos activités – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/a-partir-de-2022-les-operateurs-devront-indiquer-le-bilan-carbone-de-nos-activites-numeriques-148305.html
- https://theshiftproject.org/article/climat-insoutenable-usage-video/

Mutations du travail & des compétences

CHIFFRE DU MOIS : 84% DES DIRIGEANTS DE TPE/PME VEULENT « JOUER COLLECTIF » EN SORTIE DE CRISE DU COVID.....63

5 GROUPES DE METIERS DIFFEREMMENT AFFECTES PAR LE COVID.....65

79% DES ENTREPRISES IMPLIQUEES FORTEMENT DANS LES TIC NE CONNAISSENT QU'UN FAIBLE RALENTISSEMENT 68

Chiffre du mois : 84% des dirigeants de TPE/PME veulent « jouer collectif » en sortie de crise du COVID[24]

84%

Selon une étude rendue publique en juin 2020, 84% des dirigeants d'entreprises françaises déclarent que nous devons « jouer collectif » en sortie de crise. Eclairage & mise en perspective sur les résultats de cette nouvelle étude de l'Observatoire des partenariats.

A l'occasion de la remise à Gabriel ATTAL du programme de 21 mesures pour accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités (cf. article CARENews du 7 mai), l'Observatoire des partenariats avait questionné les Français : 81% d'entre eux plébiscitaient le « jouer collectif » (cf. étude « jouer collectif » en sortie de crise). Fort de ces résultats, il était important de connaître l'avis des dirigeants d'entreprises, et plus particulièrement des plus petites d'entre elles.

Aujourd'hui, 84% des dirigeants de TPE-PME pensent que pour sortir de la crise du Covid-19, il est utile (dont 36% incontournable) de « jouer collectif » entre associations, collectivités, entreprises et initiatives citoyennes. Seuls 11% considèrent que c'est secondaire et 5% inutile. Un consensus : 0% considère que cela peut être contre-productif !

Pourquoi sont-ils aussi unanimes ?

[24] https://www.ey.com/fr/fr/services/advisory/ey-barometre-2020-de-l-attractivite-industrielle-de-la-france

La question est pertinente. La réponse est simple : parce qu'ils sont pragmatiques ! Depuis 10 ans, Le RAMEAU étudie et expérimente les leviers de motivation des entreprises, et en particulier des PME et des ETI. Dès 2011, grâce à la 1ére étude réalisée avec le CJD, les dirigeants expriment eux-mêmes les raisons de leur engagement. Il ne s'agit pas d'abord (… même s'il s'agit aussi !) d'une logique de solidarité, ni même de bonnes pratiques, mais d'innovation ! Selon eux, le « jouer collectif » est le moyen le plus efficace à la fois pour réduire les fragilités et faire émerger de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi.

Lorsqu'en 2013, le Gouvernement convoquera les Assises de l'Entrepreneuriat, Le RAMEAU publiera alors ses premières conclusions sur « l'Entreprise Responsable » (cf. rapport au Gouvernement), et mettra en avant les leviers pour en accélérer le développement. Le 1er d'entre eux est de (re)connaître la valeur ajoutée de la diversité des formes d'entreprendre, car elle est source d'innovation sociétale.

De 2013 à 2018, le plan quinquennal de l'Observatoire des partenariats va étayer cette première analyse, et démontrer le lien entre ces alliances innovantes et la capacité de répondre aux défis locaux. En qualifiant à la fois les fragilités territoriales au travers d'un regard croisé entre les acteurs de l'écosystème (élus, citoyens, dirigeants d'entreprises et responsables associatifs), et les pratiques partenariales selon les différents modes d'alliance (mécénat, pratiques responsables, coopération économique et innovation sociétale), il est possible de capter les « signaux faibles », et plus encore de comprendre les spécificités territoriales. Il suffit alors de croiser ces résultats avec les données objectives d'un territoire en comparaison avec les autres territoires pour mesurer sa capacité de résilience. Intuitivement, c'est ce que les dirigeants de PME et ETI mettent en place pour répondre aux besoins qu'ils captent. Cette analyse empirique sera consacrée en 2015 lors de la signature des Objectifs de Développement Durable.

Les deux intuitions fondatrices du RAMEAU se révèlent alors exactes : seule une vision systémique de l'ensemble de l'écosystème permet d'appréhender les enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés, et seule une alliance objective, asymétrique et équilibrée, focalisée sur le bien commun, peut permettre de trouver des solutions à la hauteur des enjeux.

C'est ainsi que le pragmatisme des dirigeants de TPE, de PME et d'ETI les poussent - souvent même sans s'en apercevoir - vers des alliances toujours plus innovantes. Les résultats du programme RSE & Partenariats du RAMEAU, commencé en 2010, en donnent de nombreux exemples concrets. Depuis 2018, ces travaux sont passés à une nouvelle étape : qualifier les impacts concrets des nouvelles alliances sur 3 leviers systémiques essentiels à la conduite de la transformation de nos modèles : l'innovation, la performance et … la confiance ! Le programme IMPACT de l'Observatoire des partenariats se donne jusqu'en 2022 pour en mesurer précisément les effets de leviers.

C'est pourquoi, afin d'étayer ce résultat de 84%, le CJD et l'Observatoire des partenariats lancent une nouvelle étude dont les premiers résultats ont été dévoilés lors de la 6éme Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, le 8 juillet prochain (voir le programme). Cette étude sera restituée lors du webinaire sur « L'engagement des organisations » (pour s'inscrire).

5 groupes de métiers différemment affectés par le Covid[25]

Article rédigé par André Letowski :

Cette note propose une typologie inédite des métiers, au regard de la situation actuelle, selon 3 types de vulnérabilité (économique, conditions de vie et conditions de travail) avec pour sources : Insee, enquêtes Emploi 2016-2018 ; Dares, enquête Conditions de travail 2013.

La sortie du confinement et la transition, parfois longue, vers une reprise d'activité totale ou partielle, n'ont pas la même signification pour tous les métiers.

5 groupes : des plus vulnérables aux moins vulnérables

⇒ Les vulnérables de toujours (4,2 millions d'emplois) :

Les métiers ouvriers ou artisanaux déjà fragilisés (notamment ouvriers de l'industrie et du bâtiment, pêcheurs et aquaculteurs, employés administratifs d'entreprise et personnels de ménage), sont confrontés à un risque élevé de chômage dans la crise sanitaire ; ils ont également beaucoup souffert des suites de la crise économique de 2008. 77% sont des hommes.

Leur vulnérabilité est liée à plusieurs facteurs : ils sont **plus précaires** que pour la moyenne des emplois (près d'un sur cinq exerce en CDD ou en intérim); leur activité cyclique pâtit du ralentissement des secteurs qui les emploient; s'y ajoute l'impossibilité de travailler à domicile; leurs salaires médians sont inférieurs à la moyenne.

La fragilité est aussi physique et psychologique, liée à leurs conditions de vie et de travail habituelles : 53% présentent des risques physiques et 40% sont soumis à des rythmes de travail intenses (contre 29 et 37% en moyenne).

En ce qui concerne les conditions de vie : ils sont moins concentrées dans les grandes villes; les professions sont parmi **les plus féminisées, comptant davantage de familles monoparentales.** Les contraintes et risques physiques ont plus souvent entraîné un handicap reconnu; Tous sont également soumis en temps normal à des rythmes de travail contraints, en particulier sur les chaînes industrielles. Certains travaillent par ailleurs en horaires atypiques. La charge mentale liée à la crainte de perdre son emploi et à l'absence de reconnaissance est marquante.

⇒ Les nouveaux vulnérables (4,3 millions)

Ils sont localisés dans les transports, la restauration, les services aux particuliers et la culture; ces métiers au contact de la population sont très exposés au ralentissement ou à l'arrêt prolongé de leur

[25] 5 groupes de métiers différemment affectés par le Covid :

- *"Les métiers au temps du corona", France Stratégie, note d'analyse N°88, mai 2020*
- https://letowski.fr/5-groupes-de-metiers-differemment-affectes-par-le-covid/

activité. La part des **contrats salariés non permanents** atteint 20% en moyenne. Comme les métiers « vulnérables de toujours », ils sont confrontés à des difficultés financières, avec un salaire médian de 1 550€, le plus faible de toutes les catégories de profession identifiées ici.62% sont des hommes.

L'exposition est assez habituelle aux risques physiques. Ce sont également des métiers plus souvent soumis à des **horaires atypiques** (la moitié travaillent habituellement le week-end) et à une intensité du travail supérieure à la moyenne.

Plus exposés lorsqu'ils travaillent aux risques physiques, et plus vulnérables financièrement et en conditions de vie, ces métiers risquent de pâtir de la crise au-delà du confinement, malgré les mesures de soutien déployées, qu'il s'agisse du chômage partiel ou du fonds de solidarité pour les indépendants.

Les indépendants en solo y sont nombreux.

⇒ Les métiers « au front » dans la crise (10,4 millions)

Ce sont des **professions dont l'activité est en première ligne pour répondre à l'urgence sanitaire, aux besoins de première nécessité ou pour assurer le fonctionnement des services publics.** Peu vulnérables économiquement, ces métiers sont pour la plupart soumis à un risque infectieux par leur contact direct avec le public (73% font habituellement face aux usagers, clients ou patients).

Excepté les médecins, les enseignants et les métiers régaliens, ces métiers ont également en commun d'être rémunérés à un niveau proche ou inférieur au salaire médian.

Dans ces métiers **souvent féminins** (65%), les parents isolés sont nombreux, ce qui renforce les difficultés à concilier la garde des enfants et un rythme de travail intense.

Cette singularité professionnelle est susceptible d'aggraver des conditions de travail déjà jugées difficiles par certains professionnels, avec **une part des horaires atypiques plus élevée que la moyenne et une charge mentale forte,** notamment parmi les professions de santé et d'éducation. Ces professionnels travaillent plus fréquemment le week-end, le soir ou la nuit et sont davantage salariés en CDI ou exercent en professions libérales.

Par ailleurs, malgré la fermeture de leur lieu de travail, les professionnels de l'enseignement et de la formation ont pu mettre en place des modes d'organisation du travail alternatifs pour assurer la continuité de leur activité.

⇒ Des métiers de cadres (3,9 millions)

Ils sont **confrontés à l'hyperconnectivité et à l'intensification du travail,** mais exposés à un risque économique faible notamment du fait de leur capacité à travailler à distance en mobilisant les outils numériques (38% travaillent habituellement à leur domicile contre 20% dans l'ensemble des métiers) et leur statut d'emploi (près de 90% sont en CDI ou indépendants avec salariés).

Le télétravail des cadres peut être subi et, en ce sens, occasionner une réorganisation du travail. Ils peuvent être sollicités pour adapter l'organisation de l'entreprise aux mesures de confinement et

faciliter ainsi la reprise d'activité (mise en place du télétravail, communication interne, mesures de sécurité et d'hygiène, etc.).

La difficulté d'organiser cet effort collectif à distance et la tendance à l'hyperconnectivité pour répondre aux urgences exposent les cadres à une dégradation de leurs conditions de travail, aggravée par la difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle. Avant même le confinement, 81% des cadres déclaraient avoir des quantités de travail excessives, contre 64% pour l'ensemble des professions. Ils étaient également près de la moitié à déclarer devoir travailler sous pression (50% contre 34% pour l'ensemble des professions)

⇒Des métiers économiquement préservés mais parfois contraints à l'inactivité partielle

Certaines **professions intermédiaires ou métiers d'employés qualifiés** ne se retrouvent pas dans les groupes précédents. Ils ont un risque faible ou modéré de perte d'emploi, qu'ils soient en partie mobilisés dans la crise (professions intermédiaires administratives de la fonction publique, employés et techniciens de la banque et des assurances), qu'ils exercent des métiers très transversaux à toutes les entreprises (employés de la comptabilité, techniciens de l'informatique ou des services administratifs et financiers, secrétaires ou secrétaires de direction, attachés commerciaux ou représentants) ou qu'ils soient protégés par le salariat en CDI, qui les prémunit d'un licenciement à court terme.

Métiers jeunes de début de carrière, leur salaire médian est légèrement au-dessus du celui de l'ensemble des professions et ils travaillent moins à distance que les cadres. **Exerçant des fonctions support ou de management intermédiaire, ils sont dépendants de leurs collectifs de travail.**

Le travail à distance et la mobilisation d'outils numériques pendant le confinement pourraient également imposer une mise à niveau des compétences numériques de ces métiers.

Pour en savoir davantage : https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-temps-corona

79% des entreprises impliquées fortement dans les TIC ne connaissent qu'un faible ralentissement [26]

Publiée en mai 2020, l'étude de Talent.io « Etat du marché du recrutement tech en Europe » se concentre sur les données de l'industrie tech de 5 pays européens : la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique.

Article rédigé par André Letowski :

Les embauches sont toutefois freinées.

75% des entreprises signalent un impact minime sur leurs équipes tech actuelles. Ce qui signifie qu'en dehors du passage au télétravail, l'activité se poursuit comme avant. Près de 12% des équipes ont ressenti un impact modéré suite à la mise en place des programmes de travail ou suite à des licenciements subis à petite échelle. Près de 9% des équipes ont ressenti un impact plus fort avec le passage de toute l'équipe tech en travail à temps partiel. Moins de 2% ont eu recours à des licenciements massifs.

38% notent un impact important sur les plans de recrutement, signifiant la mise en pause partielle ou totale des embauches, alors que **27% notent un impact minime, l'essentiel des embauches se poursuivant comme prévu.** 23% des entreprises poursuivent leurs plans de recrutement uniquement pour les embauches qu'ils jugent "essentielles".

En France, l'engagement des sociétés chute de 39 à 48% selon les semaines de confinement et la proposition d'entretien de 30 à 41%. Le marché parisien semble être le moins affecté.

"Le redressement des niveaux d'embauche illustre la flexibilité que peuvent avoir les équipes tech dans leur environnement de travail. Il illustre également la croyance commune pour les entreprises qu'il vaut la peine d'investir dans de bons produits techniques pour assurer le succès à long terme, quelles que soient les circonstances à court terme."

Les 3 secteurs les plus impactés sont le Tourisme, l'Immobilier et l'Industrie manufacturière. Ils se désengagent du recrutement, y compris pour les postes techniques. **Par contre, les industries approvisionnement alimentaire, des Médias et de la Communication et le Big Data sont celles qui connaissent la plus forte croissance.**

[26] https://letowski.fr/79-des-entreprises-impliquees-fortement-dans-les-tic-ne-connaissent-quun-faible-ralentissement/

En ce qui concerne **le marché des free lance Tech**, le constat est : 50% des embauches de freelances restent inchangées ; une minorité d'entreprises privilégient l'embauche de freelances à l'embauche de CDI.

L'augmentation de l'embauche des freelances tech provient principalement des grandes entreprises qui ont besoin d'accroître leur productivité technologique pour répondre à une hausse de la demande à court terme.

Les niveaux plus faibles de l'activité de recrutement se sont ressentis sur **l'utilisation décroissante de la plupart des principaux canaux d'acquisition de talents tech.** LinkedIn est le canal qui a expérimenté le moins d'impact, en devenant le réseau le plus populaire (68% des recruteurs continuent à utiliser la plateforme). Les plateformes en ligne à l'image de talent.io sont le deuxième canal le plus utilisé.

La baisse la plus importante a concerné les agences de recrutement, avec une diminution de près de 50%. Les recruteurs expliquent se tourner vers de nombreux canaux d'acquisition alternatifs qui voient leur nombre d'utilisateur augmenter, probablement en raison de coupes budgétaires.

Le nombre d'individus qui s'engagent activement avec leurs potentiels nouveaux employeurs a diminué de 31 à 41% en France. Cela peut être dû au fait que l'incertitude de la situation économique globale rend les gens frileux à l'idée de passer le cap du changement de poste en ce moment.

"Selon LinkedIn, **les taux d'embauche en Chine** ont diminué jusqu'à -50% début février comparés à l'année dernière -avant d'augmenter de nouveau fin février. Un mois plus tard, ils étaient toujours autour de -25% comparés à 2019."

"Il est donc essentiel pour les managers de devenir meilleurs dans la gestion du télétravail, étant donné que cela fera probablement partie de la nouvelle norme."

Territoires innovants

REFLEXIONS POUR UN MAROC DES RESILIENCES & DES EMERGENCES.....71

A LA DECOUVERTE DE CATALYSEURS TERRITORIAUX EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE.....72

DES EXEMPLES INSPIRANTS EN AUVERGNE RHONE-ALPES 74

L'ODD 17 EN DIRECT DU PUY-DE-DOME.....75

Réflexions pour un Maroc des résiliences & des émergences

Le 27 mars s'est tenu à distance le séminaire de la Commission Spéciale pour un Modèle de Développement au Maroc[27]. Cette Commission a été mise en place en fin d'année dernière par S.M. le Roi Mohammed VI pour éclairer le pays sur les conditions d'un développement durable et inclusif.

Une délégation de la Commission Spéciale était venue participer à la Journée de (re)découverte des dynamiques de co-construction en France, organisée le 4 février dernier par le Collectif « l'intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous » dans le cadre de la mission ministérielle sur l'accélération des alliances stratégiques[28]. En retour, Le RAMEAU a été très heureux d'être invité à témoigner de la dynamique de co-construction à l'œuvre sur les territoires en France.

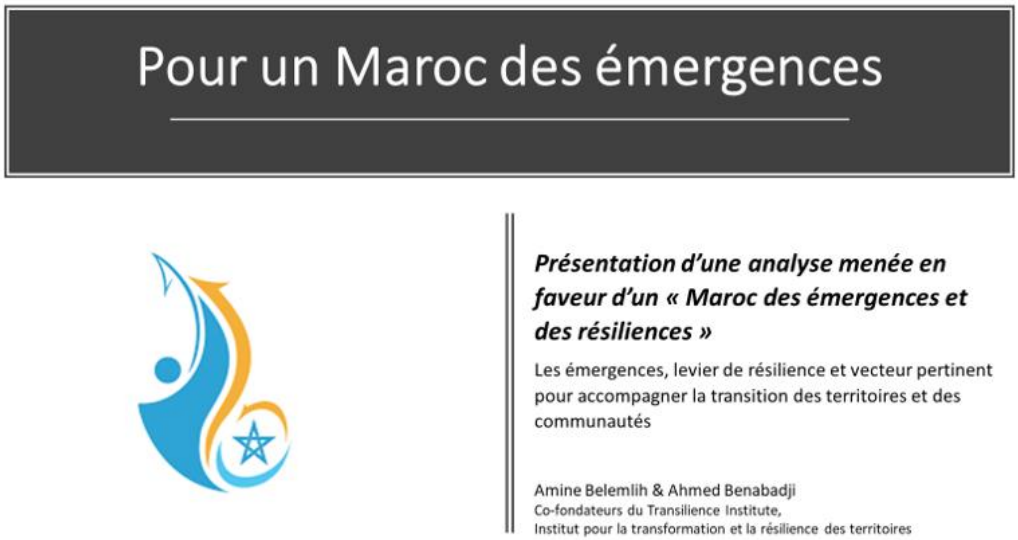

Source : Institut pour la transformation et la résilience des territoires

Les présentations et les débats ont permis de **croiser le regard de 3 méthodes complémentaires pour co-construire des solutions au plus près des besoins** :

- **Les démarches d'émergence issues de la résilience de communautés locales** : incarnées par l'exemple de la commune rurale de Tizi N'Oucheg au Maroc et plus largement par les retours d'expériences capitalisés par le Réseau Open Village, la mobilisation de citoyens permet de faire émerger des réponses non seulement fondées sur les richesses locales et sur les besoins spécifiques du territoire, mais aussi – et surtout – en fonction des envies et des engagements de chacun. En ne faisant pas à leur place, en leur laissant prendre leurs décisions en toute autonomie, et en ne finançant pas leurs actions, l'ingénierie de « fécondation » du territoire apporte des résultats concrets grâce à une méthode de facilitation adaptée. La démarche portée par le Collectif « Pour

[27] http://www.maroc.ma/fr/actualites/debut-des-travaux-de-la-commission-speciale-sur-le-modele-de-developpement

[28] http://www.lerameau.fr/4-02-une-journee-inspirante/

un Maroc des émergences » et modélisée par le Transilience Institute est particulièrement éclairante sur les conditions de succès et l'architecture à mettre en œuvre pour déployer une capacité de soutenir ces dynamiques locales.

- **Les démarches issues des acteurs de l'économie sociale & solidaire** : le témoignage de Mondragon, l'une des plus grosses coopératives mondiales (1ère entreprise du Pays Basque et dans le Top 10 des entreprises espagnoles) a été éclairant sur les spécificités du modèle coopératif pour créer de la valeur et la réinvestir notamment au travers d'un lien très étroit avec les acteurs académiques pour capitaliser et partager le savoir acquis. Tout comme en France, la Loi en Espagne et en Europe ont été des accélérateurs pour démultiplier ces profils d'acteurs économiques, complémentaires aux autres organisations de l'écosystème.

- **Les démarches d'alliances innovantes entre acteurs riches de leurs différences** : dans son intervention, Charles-Benoît HEIDSIECK, Président-Fondateur du RAMEAU, a insisté sur la valeur ajoutée créée par les coopérations entre « univers » traditionnellement en silo. C'est un levier d'innovation ; une forme de R&D sociétale utile pour tous les acteurs de l'écosystème. Pour y parvenir, la place des territoires est au cœur de la dynamique car ce sont les lieux d'expérimentations au plus près des besoins, mais aussi des capacités de chacun à « faire alliance ». Pour cela le rôle des « catalyseurs territoriaux » est structurant. Le rôle de « médiateur » entre les mondes est plus que jamais d'actualité.

A l'issue de cette très riche matinée d'échanges, le plus intéressant à constater est la convergence des résultats des différentes méthodes, ainsi que la similitude entre les facteurs clés de succès. Une fois encore, l'enseignement majeur de la session est que plutôt que de chercher une solution unique qui serait plus performance, nous devons éclairer la diversité de solutions pour être plus pertinent selon les contextes, les besoins… et les envies des acteurs à impliquer. Ce changement de paradigme est au cœur de la transformation à l'œuvre.

A la découverte de catalyseurs territoriaux en région Centre Val de Loire

La délégation de la mission ministérielle « accélérer les alliances stratégiques » a vécu le 28 janvier une journée d'immersion en Centre Val de Loire, organisée en partenariat avec l'association Villes au Carré. Les auditions et les échanges ont permis de comprendre la genèse et la mise en œuvre d'alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités, ainsi que les enjeux des alliances de co-construction territoriale, à partir d'expériences repérées dans les départements du Loiret, de l'Indre, du Cher et au niveau régional. Une journée inspirante !

Découvrez le programme

L'Observatoire des partenariats a publié à cette occasion le rapport régional IMPACT-Centre-Val de Loire, ainsi que sa synthèse.

Face aux fragilités du territoire, la synthèse de la journée réalisée par Villes au Carré illustre avec pertinence la diversité des missions des "catalyseurs territoriaux" : l'animation du dialogue territorial, la mise en œuvre d'expérimentations collectives, l'accompagnement de partenariats et la gestion d'un lieu.

Les missions des catalyseurs territoriaux

Dialogue territorial	Expérimentations collectives	Accompagnements	Gestion d'un lieu
▪ Connaitre les enjeux et acteurs du territoire ▪ Organiser des temps de rencontres et d'interconnaissance ▪ Sensibiliser aux alliances territoriales ▪ Mettre en relation les acteurs complémentaires	▪ Identifier les besoins prioritaires ▪ Mobiliser les acteurs pour co-construire des solutions ▪ Piloter des expérimentations ▪ Evaluer les expérimentations	▪ Assurer un service d'émergence / d'incubation ▪ Former aux nouvelles pratiques ▪ Accompagner les partenariats ▪ Favoriser l'essaimage / transfert de savoir-faire à d'autres territoires	▪ Proposer un lieu d'échanges convivial (ex : café solidaire) ▪ Gérer un espace de co-working ▪ Organiser un showroom ▪ Mettre à disposition un FabLab

Concernant le dialogue territorial, la dynamique engagée par la commune de St Jean de Braye pour la rénovation d'un quartier politique de la ville montre comment associer habitants et organisations publiques et privées pour répondre aux besoins locaux. En effet, le pôle 6-10 ESS porté par la ville, un bailleur social et des acteurs associatifs déploie une diversité de propositions : incubateur de projets solidaires, Coopérette, espaces de coworking, Living Lab, repair café, bricothèque.

Au sujet de l'expérimentation collective, La Maison de l'Energie et du Développement durable est une démarche partenariale exemplaire avec le CPIE de la Brenne, BGE de l'Indre (porteur du DLA), ENEDIS et Initiative Indre. L'objectif est de proposer des actions d'information et de sensibilisation à tous types de public. Un programme d'actions itinérantes a été mis en place avec par exemple, l'émergence du Village du Développement Durable, les « Rencontres de l'Indre » visant à favoriser l'interconnaissance entre entreprises et associations.

Concernant l'accompagnement des organisations, le partenariat entre le DLA (porté par la Ligue de l'Enseignement) et le Medef du Cher est inspirant pour favoriser le rapprochement entre associations et entreprises. Des projets territoriaux ont ainsi pu être développés.

Concernant l'émergence de tiers lieux, la création de l'InfoLab du CRIJ est un parfait exemple réussi de la mobilisation de tout un territoire par et pour les jeunes. En effet, l'InfoLab est un partenariat entre le CRIJ, des entreprises et des fondations pour accompagner la professionnalisation de jeunes adultes dans le champ multimédia et développer leur culture entrepreneuriale et de l'engagement.

Ces exemples montrent la capacité des acteurs locaux à décloisonner leurs actions pour identifier les "ponts" à construire. Ils montrent aussi l'importance de disposer territorialement de catalyseurs territoriaux qui assurent les liens entre des mondes qui ont encore du mal à se retrouver autour d'enjeux communs.

Des exemples inspirants en Auvergne Rhône-Alpes

Entre le 26 janvier et le 10 mars, Le RAMEAU a effectué en 3 étapes un voyage d'études en Auvergne Rhône-Alpes, passant par la Drôme, Grenoble, Lyon et Clermont-Ferrand.

La 1ére étape a eu lieu lors de la visite de la délégation ministérielle à Romans sur Isère et à Valence.
Le Groupe Archer, entreprise d'intérêt collectif, a témoigné de la diversité des partenariats territoriaux noués pour développer l'économie territoriale répondant aux défis locaux. Une palette diversifiée d'activités économiques (chaussure, sous-traitance, restaurants, recyclerie …) a émergé à partir d'un cheminement territorial développé depuis 30 ans. Après l'insertion puis le PTCE pour agir ensemble, la dynamique Start Up de territoire mobilise l'ensemble du territoire sur le développement économique des besoins et des envies des habitants.

Par ailleurs, côté mécénat, la Fondation Break Poverty a présenté son expérimentation de la dotation d'Action Territoriale en faveur des jeunes.

Deux exemples complémentaires qui illustrent la diversité des modes d'action à l'œuvre sur les territoires.

La seconde étape s'est tenue en février. Retour sur les 3 temps forts :

Le mardi 4 février, à la **CCI de Valence**, a eu lieu la **restitution du programme de recherche européen Part'Innov,** qui étudie les impacts RH & emploi de partenariats entre entreprises marchandes et non-marchandes. A cette occasion, sont intervenus des chercheurs du CRESO, les AEH, Le RAMEAU et des catalyseurs territoriaux de la Drôme, devant un public composé d'entrepreneurs et de réseaux d'entreprises.

Mercredi 5 février, **rendez-vous** à **Grenoble** avec **GAIA Isère**, qui pilote **Le Labo des partenariats**. Les échanges ont témoigné du rôle structurant joué par Le Labo des partenariats au sein de l'écosystème grenoblois de l'innovation sociale, qui a intégré en décembre la seconde promotion des territoires labellisés French IMPACT. Aux côtés de Grenoble Alpes Métropole, GAIA anime et accompagne

l'émergence et le développement économique de projets d'innovation sociétale répondant aux défis majeurs du territoire.

Jeudi 6 février, c'est à **Lyon**, dans les locaux de l'UCLy, qu'a eu lieu le **lancement** du dispositif **COEXIST**, **incubateur de partenariats entre les ONG et les entreprises**. Associé par la Cité de La Solidarité Internationale (CSI) à la genèse du projet, Le RAMEAU a été mobilisé aux côtés d'une soixantaine d'acteurs d'univers différents : entreprises, ONG, experts et chercheurs, venus de la région, de France, de Suisse et du Sénégal. Coordonnés par l'entrepreneur Jérôme AURIAC et la CSI, des ateliers ont permis de co-construire des réponses aux freins et aux leviers des partenariats ONG-entreprises, et de partager des pistes d'offres de services de cet incubateur.

L'ODD 17 en direct du Puy-de-Dôme

Sources : Observatoire des partenariats

A l'occasion de la publication du rapport IMPACT Auvergne – Rhône Alpes de l'Observatoire des partenariats, AgroParisTech, la Fondation RTE et Le RAMEAU ont organisé une journée de (re)découverte de l'ODD 17 au travers des dynamiques de co-construction mises en œuvre en Puy-de-Dôme.

Le Grand Clermont pour les acteurs publics, Maceo pour les acteurs économiques, Cocoshaker & Ronalpia pour les acteurs de l'ESS et AgroParisTech pour les acteurs académiques ont partagé leurs expériences d'alliances innovantes pour répondre aux défis du territoire. La complémentarité de ces approches et démarches apprenantes permet d'éclairer la diversité des besoins et des moyens d'y répondre. La délégation nationale présente a apprécié cette démonstration de la nécessité d'écouter les pratiques territoriales pour appréhender le mouvement à l'œuvre.

Cet exemple vient illustrer très concrètement les enseignements issus d'une décennie de recherche qui ont été partagés lors du webinaire « L'ODD 17 en pratique sur le territoire » (visionable en replay) de la plateforme « l'innovation territoriale en actions ! ». Le témoignage de Villes au Carré sur les « catalyseurs territoriaux » est ainsi complété par ceux des acteurs du Puy-de-Dôme.

Pour agir dès aujourd'hui, le Comité 21 propose un guide pratique ODD et Collectivités territoriales particulièrement adapté pour animer une démarche de dialogue territorial multi-acteurs sur les enjeux partagés du territoire. De plus, le collectif « Intérêt général : dès aujourd'hui, l'affaire de tous ? »

prépare un argumentaire à destination des futurs élus locaux à partir de la note de cadrage des enjeux pour ainsi se saisir de cette opportunité.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter :

- Pour avoir des données sur les pratiques partenariales en région et des exemples inspirants : l'Observatoire des partenariats et la base de données IMPACT-Pratiques innovantes,
- Pour connaître les pratiques ODD des acteurs : les notes exploratoires du RAMEAU sur les entreprises, l'ESS et l'Enseignement Supérieur & Recherche.
- Pour identifier les compétences disponibles sur votre territoire : la cartographie des 350 « catalyseurs territoriaux »,

Pour agir efficacement : la plateforme « l'innovation territoriale en actions ! »

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

LA COP26 REPORTEE A 2021 78

PRES DE LA MOITIE DU PIB MONDIAL EST PRODUIT DANS DES PAYS AYANT UN OBJECTIF DE NEUTRALITE CARBONE 78

LA FRANCE PUBLIE FINALEMENT LA PROGRAMMATIONS PLURIANNUELLES DE L'ENERGIE ET STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE 80

COVID : UNE MENACE SUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES 81

LES EMISSIONS MONDIALES DEVRAIENT CHUTER DE 5% CETTE ANNEE 83

IPBES : COMMENT METTRE FIN A LA DEGRADATION DES TERRES 84

La COP26 reportée à 2021

Le Bureau de la Conférence des parties (COP) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que les dirigeants du Royaume-Uni et de l'Italie, ont annoncé que la 26ème réunion de la COP aura lieu en 2021, plutôt qu'en novembre 2020.

Cette décision a été prise parce que la pandémie COVID-19 « *rend impossible la tenue d'une COP ambitieuse et inclusive* » en novembre 2020. La conférence annuelle sur le changement climatique rassemble plus de 20 000 représentants de gouvernements, d'organisations internationales et non gouvernementales, d'entreprises et de médias du monde entier.

Parmi les points qui devraient figurer à l'ordre du jour de la COP 26 figurent des questions que la conférence sur le changement climatique du Chili et de Madrid n'a pas résolues en décembre 2019. Il s'agit notamment des orientations relatives à l'article 6 (mécanismes de marché et autres), des calendriers communs, du financement à long terme, des questions de transparence pour l'accord de Paris, du rapport du comité d'adaptation et du rapport du groupe consultatif d'experts. Les organes subsidiaires de la CCNUCC devaient reprendre les discussions sur ces questions lors de leurs réunions en juin 2020 à Bonn, en Allemagne ; ces réunions ont été provisoirement reportées à octobre 2020.

Dans l'annonce du report, le président désigné de la COP 26 et le Secrétaire d'État britannique chargé du commerce, de l'énergie et de la stratégie industrielle, Alok Sharma, ont souligné que les pays « *concentrent actuellement leurs efforts pour sauver des vies et lutter contre COVID-19* ». M. Sharma a ajouté qu'il continuerait à travailler avec ses partenaires pour « *donner l'ambition nécessaire à la lutte contre la crise climatique* ».

La COP 26 devrait toujours avoir lieu à Glasgow, au Royaume-Uni, et sera accueillie par le Royaume-Uni en partenariat avec l'Italie. Les dates de la conférence reprogrammée seront fixées en temps utile après de nouvelles discussions avec les parties, selon l'annonce du Royaume-Uni.

La conférence pré-COP et l'événement "*Jeunesse pour le climat*", qui aura lieu en Italie, ont été reportés en même temps.[29]

Près de la moitié du PIB mondial est produit dans des pays ayant un objectif de neutralité carbone

Près de la moitié de la richesse mondiale – soit 39 000 milliards de dollars – est désormais produite dans des pays, des régions ou des villes engagés dans un objectif de neutralité carbone d'ici 2050. C'est ce que révèle le « Net zero tracker » mis en place par le think-tank britannique Energy and climate intelligence unit (ECIU). Au total, 121 États sont engagés - de façon plus ou moins forte - ainsi que des dizaines de villes et de régions.

Deux pays ont déjà atteint cet objectif, il s'agit du Suriname et du Bhoutan. Cinq l'ont inscrit dans la loi : la France, la Suède, le Royaume-Uni, le Danemark et la Nouvelle-Zélande. Et quatre ont proposé une législation en ce sens : l'Union européenne, l'Espagne, le Chili et les îles Fidji. Dans une dizaine d'autres États tels que la Norvège, l'Uruguay, les îles Marshall ou encore le Costa Rica, la neutralité carbone est

[29] La COP26 reportée à 2021 – pour en savoir plus :
- http://sdg.iisd.org/news/glasgow-climate-change-conference-postponed-until-2021/

actée dans un document politique tandis que dans tous les autres, c'est une mesure actuellement en discussion.

Les données du Net zero tracker montrent que le montant du PIB couvert par les ambitions zéro émissions nettes a ainsi triplé au cours des huit derniers mois. « *Il est extraordinaire qu'à peine quelques mois après le rapport du GIEC, les nations, les régions et les villes représentant pratiquement la moitié du PIB mondial aient fixé des objectifs compatibles*, s'est réjoui le directeur de l'ECIU, Richard Black. *La majorité de ces cibles ne sont que des cibles mais cela montre quand même que les décideurs politiques comprennent la science et, dans le cas des villes et des régions, décident d'agir eux-mêmes lorsque leurs gouvernements nationaux ne le font pas* ».

La Chine et les États-Unis, qui pèsent à eux deux 37 % du PIB mondial, n'ont pas pris de mesures sur la neutralité carbone. Mais des États et des villes comme la Californie, New York ou Washington se sont engagés isolément. La neutralité carbone est indispensable pour s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris. [30]

Figure : pays ayant pris un engagement pour la neutralité carbone

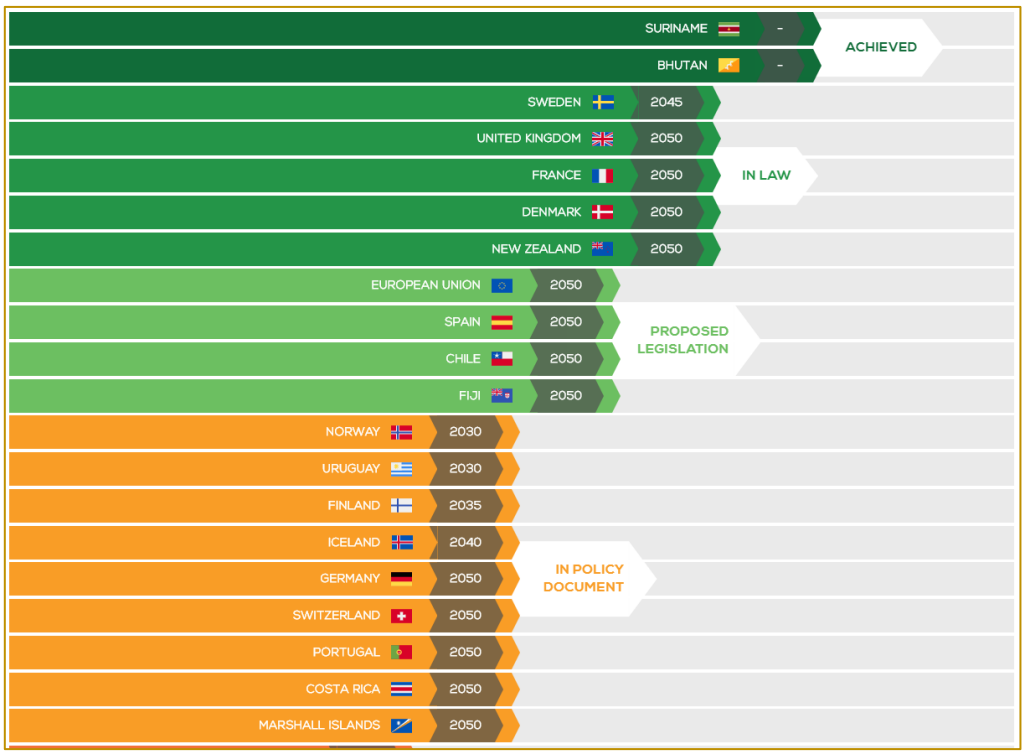

Source : ECIU.

[30] Près de la moitié du PIB mondial est produit dans des pays ayant un objectif de neutralité carbone – pour en savoir plus :
- https://eciu.net/netzerotracker/map
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/bonne-nouvelle-49-du-pib-mondial-est-concerne-par-l-objectif-de-neutralite-carbone-d-ici-2050-148271.html

La France publie finalement la Programmations pluriannuelles de l'énergie et Stratégie nationale bas-carbone

Les décrets relatifs à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et à la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ont été publié le 23 avril dernier. La publication de ces deux textes-clés de la politique énergétique met un terme à une démarche entamée, mi-2017. Suite à la crise des gilets jaunes, l'abandon de la hausse de la taxe carbone, une mesure phare de la SNBC, a sensiblement retardé la publication des deux textes. De même, la nouvelle loi énergie-climat a imposé des retouches au projet initial de PPE.

La nouvelle SNBC fixe essentiellement les budgets carbones des périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033. Ils sont fixés respectivement à 422 millions de tonnes (Mt) de CO_2 par an, à 359 Mt de CO_2 et à 300 Mt de CO_2. Ils sont ensuite répartis par grands secteurs, par domaines d'activité et par gaz à effet de serre (GES). Quant à la PPE, elle détaille, pour la période 2019-2028, les objectifs permettant d'atteindre les buts de la SNBC.

La nouvelle PPE fixe un objectif de réduction de la consommation finale d'énergie de 7,5 % entre 2012 et 2023, et de 17 % en 2028. Le texte fixe aussi des objectifs de réduction des consommations des énergies fossiles : 10 % en 2023 et 22 % en 2028 pour le gaz ; 19 % en 2023 et 34 % en 2028 pour le pétrole ; 66 % en 2023 et 80 % en 2028 pour le charbon. Ces points de passage doivent permettre d'atteindre l'objectif de baisse de 40 % de la consommation d'énergie fossile inscrit dans la loi énergie-climat. Cette adaptation a surtout été obtenue en réduisant la consommation de gaz naturel, les autres objectifs restant inchangés, voire assouplis, par rapport au projet initial des pouvoirs publics.

Figure : mix électrique prévu par la PPE en 2023

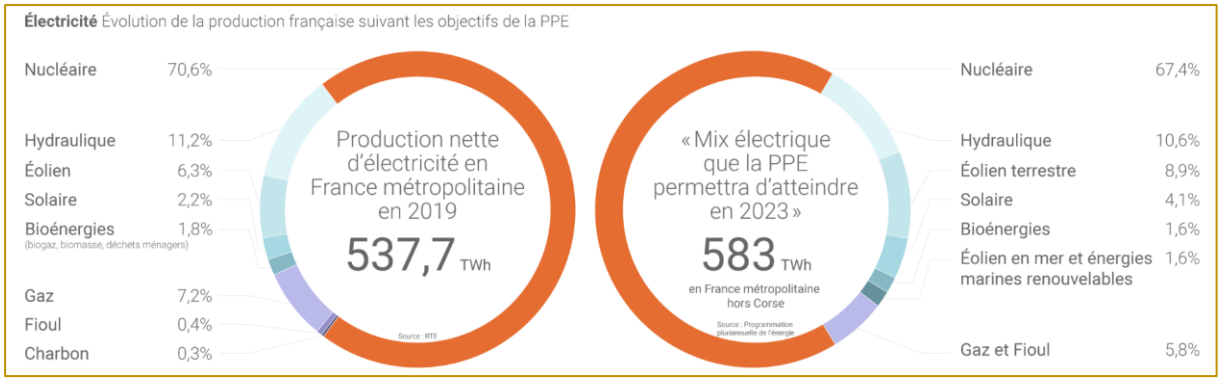

Source : RTE.

Le décret interdit aussi la création de nouvelles installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles de plus de 4,5 mégawatts (MW). Cette interdiction ne concerne pas la cogénération et ne s'applique que sur le territoire métropolitain continental.

En matière de renouvelables électriques, le solaire photovoltaïque sort grand gagnant : la capacité installée devra atteindre entre 35,1 et 44 gigawatts (GW) en 2028, contre 9,9 GW fin 2019. L'éolien voit son objectif fixé entre 33,2 et 34,7 GW pour le terrestre (16,6 GW aujourd'hui), et entre 5,2 et 6,2 GW pour l'offshore. La méthanisation se voit fixer une option basse à 0,34 GW et une option haute à 0,41 GW. Quant à l'hydroélectricité, la visée se situe entre 26,4 et 26,7 GW. Le texte prévoit aussi

d'engager, d'ici à 2028, des projets de stations de transfert d'électricité par pompage, avec un objectif de développement de 1,5 GW de capacités entre 2030 et 2035.

Pour atteindre ces objectifs, le décret établit des calendriers indicatifs d'appels d'offres pour les installations soumises à cette procédure. Ils portent jusqu'en 2024 et concernent l'éolien terrestre (deux appels d'offres par an de 925 MW), le photovoltaïque au sol (deux appels d'offres par an de 1 GW), le photovoltaïque sur bâtiment (trois appels d'offres par an de 300 MW) et l'hydroélectricité (un appel d'offre de 35 MW par an). L'éolien en mer fait l'objet d'un calendrier plus détaillé qui prévoit des appels d'offres conditionnés à des prix cibles du mégawattheure (MWh) pour le flottant et le posé.

Les transports se voient assigner des objectifs spécifiques pour 2028 exprimés en termes de véhicules électriques (3 millions), de véhicules particuliers hydrides rechargeables (1,8 million), d'utilitaires légers électriques ou hybrides rechargeables (500 000) et de véhicules lourds à faibles émissions (65 000). L'infrastructure de recharge n'est évoquée qu'à l'horizon 2023, avec une cible fixée à 100 000 points ouverts au public. Pour les véhicules thermiques, le texte précise que le taux d'incorporation de biocarburants avancés devra être, en 2028, de 3,8 % pour l'essence et de 2,8 % pour le diesel. « Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, les biocarburants avancés pourront être comptés pour le double de leur contenu énergétique », précise le décret.

Quant à l'hydrogène, il fait l'objet d'un objectif de développement de démonstrateur de puissance power-to-gas (entre 10 et 100 MW en 2028) et d'un taux d'hydrogène décarboné dans l'hydrogène industriel (entre 20 % et 40 %). [31]

COVID : une menace sur le développement des énergies renouvelables

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a déclaré qu'elle révisait ses prévisions d'octobre 2019 selon lesquelles 2020 serait une année record en termes d'augmentation de la capacité de production d'électricité pour les énergies solaire, éolienne et autres énergies décarbonées, et que la capacité totale de production d'électricité à partir de sources renouvelables augmenterait de 50% entre 2019 et 2024.

Les installations de panneaux solaires photovoltaïques (PV) sur les toits des entreprises et des maisons, qui devraient contribuer à stimuler la croissance future, ont été durement touchées par le ralentissement économique. Elles exigent souvent que les travailleurs soient physiquement proches les uns des autres pour installer les panneaux, ce qui est difficile avec les règles de distanciation sociale pour ralentir la propagation du coronavirus. Les travailleurs travaillant sur d'autres projets, tels que l'installation d'éoliennes ou la construction de barrages hydroélectriques, peuvent généralement respecter les mesures de distanciation sociale.

L'énergie solaire sur les toits peut sembler un peu marginale, mais elle représente un cinquième des ajouts mondiaux d'énergie renouvelable en 2018-19 et 40% de l'énergie solaire photovoltaïque, a-t-il déclaré. Les énergies renouvelables représentaient 26 % de la production mondiale d'électricité en

[31] La France publie finalement la Programmations pluriannuelles de l'énergie et Stratégie nationale bas-carbone – pour en savoir plus :
- https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe
- https://www.usinenouvelle.com/article/pourquoi-la-nouvelle-strategie-energie-climat-de-la-france-ne-change-pas-la-donne.N956921
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/politique-energie-publication-PPE-SNBC-35376.php4#xtor=ES-6
- https://www.connaissancedesenergies.org/la-strategie-energie-climat-de-la-france-enfin-publiee-200423-0

2018 et les prévisions d'octobre 2019 de l'AIE, qui prévoyaient une augmentation de 50% d'ici 2024, totaliseraient un ajout de 1 200 GW à la capacité actuelle.

Ces perturbations pour les énergies renouvelables sont souvent négligées au regard des grands maux actuellement rencontrés par les producteurs de pétrole. Mi-avril, l'OPEP, la Russie et d'autres producteurs ont convenu de réduire leur production de 9,7 millions de barils par jour en mai et juin, sous la pression du président américain Donald Trump. Ces réductions représentent environ 10% de l'offre avant la pandémie, mais probablement seulement la moitié de l'effondrement de la demande. Le pétrole brut a atteint des niveaux de prix historiquement bas, affichant même des prix négatifs aux Etats-Unis, où les stocks s'accumulent.

Le faible prix des combustibles fossiles menace la transition vers les énergies renouvelables, car il pourrait rendre moins attrayant le passage, par exemple, d'une voiture à essence à un modèle électrique, ou la mobilisation de capitaux pour construire un parc éolien plutôt que de prolonger la durée de vie d'une centrale au charbon existante.

Les mesures d'urgence visant à freiner le prix du pétrole contrastent fortement avec les efforts à long terme visant à aligner la demande énergétique sur l'accord de Paris, qui cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter les sécheresses, les vagues de chaleur, les inondations et les tempêtes intenses.

Les fermetures liées au Covid-19 perturbent l'approvisionnement en panneaux solaires, a déclaré M. Bahar à l'AIE, car la Chine représente 70 % de la production mondiale, et 15 % supplémentaires proviennent d'entreprises chinoises opérant dans d'autres pays du sud-est asiatique. Depuis la fin mars, cependant, la Chine a rouvert de nombreuses entreprises, car les nouvelles infections ont diminué. Mais si les ports chinois peuvent charger des panneaux sur les navires pour l'exportation, les ports étrangers peuvent ne pas être en mesure de les décharger à leur arrivée parce qu'ils sont fermés ou fonctionnent avec une capacité réduite.

Il a également noté que la demande de biocarburants, souvent ajoutés comme mélange pour l'essence dans de nombreux pays dans le cadre des objectifs d'énergie renouvelable, était elle aussi en forte diminution, simplement parce que les gens conduisent moins leur voiture.

Le FMI a prévu que l'économie mondiale se contractera de 3 % en 2020 en raison de ce qu'il appelle le Grand verrouillage (Great Lockdown). Cela devrait également faire baisser les émissions de gaz à effet de serre cette année par rapport aux niveaux records de 2019.

L'un des principaux défis est de savoir comment encourager davantage les énergies renouvelables que les combustibles fossiles lorsque la demande énergétique reprendra, afin d'éviter un rebond des émissions. Dans le sillage de la crise financière d'il y a dix ans, les émissions de carbone ont fait un bond de 5,9 % en 2010, après une baisse de 1,4 % en 2009.

M. Bahar a déclaré que les gouvernements pourraient aider les énergies renouvelables, par exemple en Chine et aux États-Unis, en prolongeant les incitations à la connexion des projets solaires et éoliens qui doivent expirer à la fin de l'année. Et de nombreux gouvernements affirment que le changement climatique devrait être au cœur de toute reprise post-Covid, une fois que les mesures à court terme auront stabilisé l'économie.[32]

[32] COVID : une menace sur le développement des énergies renouvelables – pour en savoir plus :
- https://www.climatechangenews.com/2020/04/15/renewable-energies-threat-2020-coronavirus-oil-price-slump/
- https://iea.blob.core.windows.net/assets/cf477276-f5a5-4130-9395-138035363668/Renewables-2019-Launch-Presentation.pdf

Les émissions mondiales devraient chuter de 5% cette année

En Europe, principal foyer de progression du coronavirus, le confinement entraîne une baisse des émissions de CO_2 de 58 % par jour, selon les calculs du cabinet de conseil Sia Partners. Si celui-ci durait 45 jours dans la plupart des pays de l'Union européenne, ce sont 145 mégatonnes de CO_2 qui pourraient être évitées en 2020, soit 5 % des émissions annuelles européennes. Dans le transport routier et aérien, les émissions quotidiennes sont dix fois moins importantes que la normale. La baisse atteint 40 % dans l'énergie.

Au niveau mondial, selon Carbon Brief, les émissions de CO_2 pourraient chuter de 5,5 % en 2020 par rapport à l'an dernier, ce qui correspond à 2 000 millions de tonnes de CO_2 évitées. Le site spécialisé anglais prend en compte les données disponibles pour les plus gros pays pollueurs, comme la Chine, les États-Unis, l'Inde, l'Europe et le secteur pétrolier, couvrant ainsi les trois quarts des émissions mondiales. Il s'agirait de la plus forte baisse annuelle jamais enregistrée depuis le début de l'ère industrielle !

À titre de comparaison, la réduction annuelle la plus importante à ce jour a été la chute de 845 $MtCO_2$ en 1944-45, à la fin de la seconde guerre mondiale. La baisse après la crise financière de 2008-2009 ne se situe qu'au cinquième rang, avec 440 millions de tonnes de CO_2, et a été suivie un an plus tard d'une augmentation de 1 612 millions de tonnes due à la relance.

Graphique : baisses des émissions de CO2 dans l'histoire

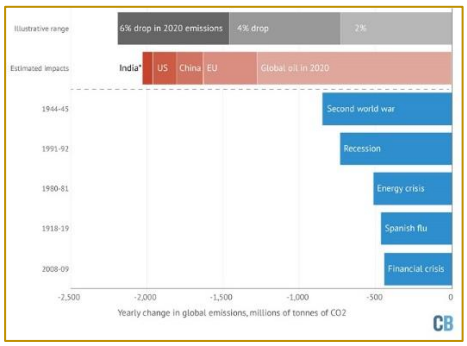

Source : Carbon Brief.

L'économiste Christian de Perthuis retrace les baisses d'émissions au cours des cinquante dernières années : « *Depuis 1959, les chocs extérieurs ont laissé des traces durables dans une région du monde. Au lendemain du réalignement du prix du pétrole en 1980, les émissions mondiales baissent pour la première fois deux années consécutives. C'est aussi le moment où l'Union européenne atteint son pic d'émissions. La seconde baisse, observée au début des années 1990, se superpose avec le pic d'émissions atteint en 1990 pour l'ensemble des pays de l'ex-bloc soviétique. Le choc de 2009 n'a guère affecté la trajectoire chinoise, mais il se superpose avec le pic des États-Unis, atteint en 2007* », détaille-t-il.

Pourtant, pour respecter l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique de la planète à 1,5°C, il faudrait que les émissions mondiales de CO_2 baissent d'environ 7,6 % par an d'ici 2030, largement au-dessus de la diminution anticipée pour 2020 par Carbon Brief et le Guardian. Cela signifie que même quand l'économie mondiale est à l'arrêt et la moitié de l'humanité confinée, nous ne sommes toujours pas sur une trajectoire adéquate pour lutter efficacement contre le changement climatique.

Les concentrations de carbone atmosphérique et les températures mondiales continueront d'augmenter tant que les émissions annuelles ne seront pas égales à zéro. Une baisse de 10 % des émissions mondiales de combustibles fossiles entraînerait encore le rejet de quelque 33 $GtCO_2$ dans l'atmosphère en 2020, soit un total plus élevé que toute autre année avant 2010. Toute réduction des émissions en 2020 à elle seule aura donc peu d'impact, à moins qu'elle ne soit suivie de changements plus durables.

Il y a quand même des raisons d'espérer selon Christian de Perthuis, interrogé par le JDD : « *La crise sanitaire va aussi nous contraindre à expérimenter des modes d'organisation innovants. Le télétravail à grande échelle en constitue une brique majeure. Il va nous faire découvrir les possibilités de réduire de multiples formes de mobilités contraintes, accroissant inutilement nos empreintes climatiques pour de faibles bénéfices économiques. Concernant les marchandises, les acteurs économiques vont être obligés de tester la diversification de leurs sources d'approvisionnement et le raccourcissement de leurs chaînes d'approvisionnement* ». [33]

IPBES : comment mettre fin à la dégradation des terres

Dans le document intitulé "Comment enrayer le déclin mondial des terres", les principaux auteurs de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) présentent cinq obstacles politiques systémiques à la restauration des terres et proposent dix solutions pour les surmonter.

Le document publié dans Nature Sustainability en février note que « *la dégradation des terres a affecté négativement les conditions de vie d'au moins deux cinquièmes des habitants de la Terre et on estime qu'elle réduit la production économique mondiale d'un dixième* ». Il met également en évidence les liens entre la dégradation des terres, le changement climatique et la perte de biodiversité, et note que la dégradation des terres est à la fois évitable et souvent réversible.

Le document expose cinq raisons de l'échec systémique de la protection des terres. Il souligne le manque d'urgence à s'attaquer à la dégradation des terres, en particulier par ceux qui bénéficient de leur exploitation. Deuxièmement, il note qu'il y a « *peu d'accord sur des méthodes normalisées de mesure de la dégradation des terres* » et troisièmement, il note que les décideurs politiques et les consommateurs sont souvent déconnectés par l'espace et le temps des impacts sur les terres de leurs décisions sur les ressources foncières. Quatrièmement, le document souligne la multiplicité des forces qui affectent la santé des terres ainsi que la difficulté de les séparer. Il s'agit, entre autres, des forces naturelles, culturelles, démographiques, économiques, éducatives, technologiques et politiques. Enfin, le document met en évidence les effets de la capacité et de la motivation institutionnelles limitées pour agir contre la dégradation des terres.

[33] Les émissions mondiales devraient chuter de 5% cette année – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/les-emissions-de-co2-vont-chuter-de-facon-inedite-en-2020-mais-ca-ne-suffira-pas-pour-respecter-l-accord-de-paris-148453.html
- https://www.lejdd.fr/Societe/coronavirus-vers-une-decrue-historique-des-emissions-de-co2-3956393
- https://www.carbonbrief.org/analysis-coronavirus-set-to-cause-largest-ever-annual-fall-in-co2-emissions

La publication présente ensuite dix solutions pour surmonter ces cinq facteurs de dégradation des terres, en particulier dans le contexte de la prochaine décennie des Nations unies pour la restauration des terres, qui doit commencer en 2021. Les solutions comprennent :

1. La reconnaissance que les bénéfices générés par des terres saines et productives sont un bien mondial ;
2. Fixer des objectifs clairs, quantifiables, juridiquement contraignants et ambitieux ;
3. Recueillir et en évaluer régulièrement des informations sur l'état des terres ;
4. Promouvoir une action locale pour lutter contre la dégradation des terres en fonction des contextes et des besoins locaux ;
5. S'appuyer sur toutes les sources de connaissances pertinentes, et non exclusivement sur la science conventionnelle ;
6. Prendre en compte tous les coûts et avantages substantiels lors de la prise de décisions ayant un impact sur les terres ;
7. Réduire la demande humaine de services fournis par les terres afin qu'elle corresponde à la capacité des terres à fournir ces services de manière durable ;
8. Encourager le commerce et la consommation responsables ;
9. Renforcer les institutions judiciaires pour que les citoyens puissent agir en faveur de l'environnement ;
10. Fournir une base pour des relations plus durables entre les personnes et la terre.

La publication invite les décideurs des secteurs public et privé, les scientifiques et les citoyens à jouer chacun leur rôle dans la protection et la restauration des terres.[34]

Figure : barrières, mesures à mettre en place et responsabilité en réponse à la dégradation des terres

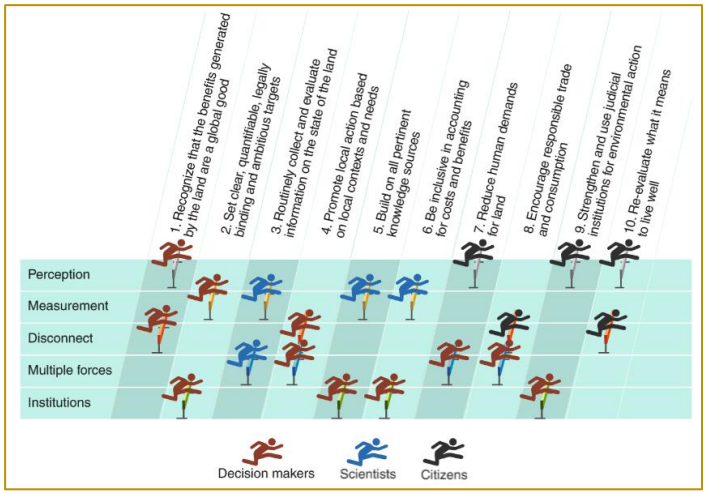

Source : Nature.

[34] IPBES : comment mettre fin à la dégradation des terres – pour en savoir plus :
- https://www.nature.com/articles/s41893-020-0477-x.epdf
- http://sdg.iisd.org/news/ipbes-authors-present-drivers-solutions-to-land-degradation/
- https://www.unccd.int/news-events/how-halt-global-decline-lands-scientists-define-main-problems-and-solutions

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES 87

A DECOUVRIR 88

Evènements clés

JUILLET

8 juillet 2020
Paris, France
Rencontre des pionniers des alliances en Territoire

L'ODD 17 en pratique sur les territoires est le thème central de cette 6éme Rencontre. Institutions, élus, acteurs de terrain, accompagnateurs et catalyseurs territoriaux ont échangé au sujet du territoire, de l'ingénierie de la co-construction territoriale et du numérique, lors de témoignages inspirants, et des temps de co-développement.

https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/

16 juillet 2020
Paris-Bretagne, France
L'engagement des organisations

La CRESS-Bretagne, le Club des Trente et le RNMA interviendront à ce webinaire à partir des résultats de l'étude IMPACT-Bretagne, et de ceux de l'étude « jouer collectif en territoire » du CJD.

https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/

15 au 17 juillet 2020
Paris, France
Evaluer la résilience territoriale

Organisé par l'IEA de Paris, l'IVP et la Ville de Paris, ce colloque international va inviter universitaires, représentants de collectivités et praticiens de tous domaines à réfléchir ensemble aux indicateurs et outils de gouvernance dans cette optique.

http://www.comite21.org/evenements/index.html

SEPTEMBRE

7 et 8 septembre 2020
Paris, France
Salon Produrable

Salon des professionnels de la RSE et du développement durable avec ateliers et conférences.

https://www.produrable.com/

17 septembre 2020
Paris, France
Journée de L'ALLIANCE DYNAMIQUE

Cette 6éme journée de rencontre entre La Poste et ses partenaires ESS, va mettre en relief des actions pour agir avec un impact positif sur son territoire, avec un focus sur la crise sanitaire, l'économie inclusive et la co-construction de partenariats territoriaux. Inscription à : alliancedynamique@laposte.fr, avec la mention « Je participe à la journée ESS ».

OCTOBRE

13 au 15 octobre2020
Lille, France
World Forum de l'Economie Responsable

Intitulé « SAVE THE LAST CHANCE », le Forum invite les 5 000 participants à transformer l'économie vers un mode responsable lors de ces 3 jours. Cette conduite du changement doit passer par une transformation profonde des organisations, du décideur au collaborateur dans l'exercice de son métier, en redonnant au territoire son dynamisme en favorisant les collaborations entre organisations.

https://www.responsible-economy.org/fr/

15 octobre2020
Paris, France
Forum National des Associations et des Fondations

Evénement de référence des dirigeants et des responsables du secteur associatif.

https://www.forumdesassociations.com/fr/

NOVEMBRE

18 au 20 novembre 2020
Annecy, France
Atelier des fondations

https://www.centre-francais-fondations.org/events/atelier-des-fondations-2020

RDV incontournable du secteur, la 15e édition aura pour thème : « Agir face aux fragilités humaines et environnementales ! ».

30 novembre 2020
Paris, France
Colloque « Générosité, cultivons la confiance ! »

Pour ses 30 ans, le label Don en Confiance met en débat le regard de chercheurs sur la confiance afin d'en cerner les évolutions, l'impact et la place dans la société d'aujourd'hui et de demain, plus précisément en lien avec les thématiques de générosité et de transparence.

http://www.donenconfiance.org/

A découvrir

100 Solutions concrètes pour le monde de demain, par Convergences[35]

Cette publication met l'accent sur **100 Solutions concrètes pour le monde de demain**. En s'appuyant sur six ODD clés mis en lumière par la 12e édition du Forum Mondial Convergences (« Éducation », « Croissance », « Inégalités », « Climat », « Paix », « Partenariats ») et les initiatives présentées lors de l'évènement, toutes inventent des possibles d'entraide, de solidarité et de collaboration ; elles portent in fine des innovations techniques et sociétales qui, assemblées, représentent un modèle de transition planifiée mettant au jour la richesse, non pas de ce que l'on compte, mais bien de ce qui compte.

Les mesures RSE dans la loi PACTE : comprendre et agir pour les TPE-PME, par le MEDEF[36]

La loi Pacte, adoptée en mai 2019, a introduit le débat sur la contribution des entreprises à la Société à travers plusieurs mesures relatives à la RSE. Le MEDEF publie ce guide sur les mesures RSE de la loi Pacte afin de donner aux dirigeants d'entreprises, en particulier des TPE et PME, les clés pour comprendre les dispositions RSE de la loi et leurs conséquences pour chaque entreprise et agir, à l'aide d'outils concrets pour mettre en œuvre efficacement ces mesures RSE. Pour le MEDEF, plus que jamais, la démarche RSE est un réel levier pour renforcer la résilience de son entreprise.

Les réseaux majeurs de l'économie circulaire en Europe, par l'INEC & OREE[37]

Stimulées par l'élaboration du Paquet économie circulaire européen, de nombreuses initiatives accélérant la transition vers une économie circulaire émergent dans l'ensemble des territoires européens. Pour les acteurs publics et privés, l'économie circulaire apparaît partout en Europe comme la réponse adéquate aux enjeux de raréfaction des ressources, avec une vision spécifique à chaque territoire. **L'INEC et Orée ont souhaité identifier ces initiatives, et comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les différents pays**. Pour cela, ils sont allés à la rencontre de nos homologues européens : qui sont les catalyseurs d'économie circulaire dans les territoires nationaux ? Quelle vision de l'économie circulaire portent-t-ils ? Par quels moyens agissent-ils et quels sont les sujets brûlants ? **Une trentaine de structures ont ainsi été répertoriées à travers des fiches récapitulatives.**

[35] http://www.convergences.org/wp-content/uploads/2020/05/Convergences-100-Solutions_Monde-de-Demain.pdf
[36] https://www.medef.com/uploads/media/node/0019/10/12936-medef-les-mesures-rse-dans-la-loi-pacte-comprendre-et-agir-2020.pdf
[37] https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/03/reseauxmajeurseconomiecirculaireeurope.pdf

Rapport sur le développement durable 2020, SDSN & Fondation Bertelsmann[38]

Le Réseau de solutions pour le développement durable des Nations-unies (SDSN) et la fondation Bertelsmann ont publiés le 30 juin ce rapport, qui comprend un classement mondial des pays en fonction de leur niveau d'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Le rapport est publié par Cambridge University Press. Le rapport décrit les impacts probables à court terme de la COVID-19 sur les ODD et décrit comment les ODD peuvent encadrer la reprise. Le rapport évalue également les progrès réalisés par les pays vers les ODD. Depuis son lancement en 2016, ce rapport annuel fourni les données les plus à jour pour suivre et classer les performances de tous les États membres de l'ONU sur les ODD. En tant qu'outil d'évaluation indépendant, le rapport complète les efforts officiels de suivi des ODD réalisés par les organisations internationales et les gouvernements.

Rapport intermédiaire du programme IMPACT, (COMISIS-Opinion Way pour l'Observatoire des partenariats)[39]

Le programme 2018-2022 de l'Observatoire qualifie les impacts des alliances en termes d'innovation, de performance et de confiance. A mi-parcours, ce rapport de sa direction scientifique en contextualise les enjeux, les données et les perspectives. Les études observent la dynamique des acteurs, des territoires et des différents domaines d'actions. Ce programme va être enrichi par des études menées auprès d'entreprises, d'élus, d'associations et de fondations.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Tifenn ANDRE, Charles-Benoît HEIDSIECK, Sidney LAMBERT-LALITTE, Bettina LAVILLE, André LETOWSKI, Bernard SAINCY, Yann ULLIAC & Anaïs VINCENT-LUCE

Maquette : Amélie FOURMY

Crédit image : Freepik.com

[38] Rapport à télécharger sous : https://www.sdgindex.org/
[39] Rapport à télécharger sous : http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2020/06/COMISIS-Observatoire_Partenariats-Programme_IMPACT_BilanIntermédiaire-25-06-20.pdf